

Ordre du jour

- Présentation par M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis du projet de la carte cantonale du département – Avis de l'Assemblée départementale.
- Modification du règlement de l'appel à projets « Emplois d'avenir en Seine-Saint-Denis ». 1^{ère} commission.
- Adoption du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis 2015-2020. 4^e commission.
- Évolution du dispositif d'aide à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur. 4^e commission.
- Site CGR à Stains – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2012 remis par Séquano Aménagement et de l'avenant n° 9 à la convention de concession d'aménagement. 1^{ère} commission.
- ZAC départementale du Cornillon sud à Saint-Denis - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2012 et de l'avenant n° 11 à la convention de concession d'aménagement. 1^{ère} commission.

Procès-verbal de la Séance du 12 décembre 2013

Le jeudi 12 décembre deux mil treize, le conseil général s'est réuni en l'Hôtel du Département, dans la salle ordinaire de ses délibérations. La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de M. Troussel.

Étaient présents :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Blutea, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon, Fourcade, Guiraud, Hanotin, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Ségura, Taïbi, Teulet, Mmes Thomassin, Valleton, Valls,

Étaient excusés :

*M. Bartolone donnant pouvoir à M. Troussel,
M. Garnier donnant pouvoir à M. Bramy,*

Ont quitté la séance en cours :

*M. Facon donnant pouvoir à M. Salini,
M. Roger donnant pouvoir à Mme Thomassin,
Mme Rouillon donnant pouvoir à M. Laporte,
M. Beaudet donnant pouvoir à M. Karman,
M. Kern donnant pouvoir à M. Constant,
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Bailly,
M. Capillon donnant pouvoir à M. Teulet,
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Chaussat,
Mme Haye donnant pouvoir à M. Bagayoko,
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Coppi,
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud,
M. Dilain donnant pouvoir à M. Fourcade,
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Coëgne,
MM. Hanotin, Salini, Bedreddine.*

M. le président.- La séance est ouverte.

Avant toute chose, je remercie M. le préfet de la Seine-Saint-Denis pour sa présence parmi nous ce matin.

Permettez-moi également, avant d'ouvrir notre séance, de vous dire quelques mots parce que je souhaite que dans les semaines et les mois qui viennent, nous puissions collectivement rendre hommage à Nelson Mandela.

Mes premiers engagements, nos premiers engagements – je crois que je peux le dire – collectifs ont été bien souvent des engagements antiracistes et notre territoire de la Seine-Saint-Denis a été particulièrement engagé dans le combat de cet homme qui restera à jamais le symbole de la fierté d'un peuple, l'emblème de la défense de l'égalité des droits, le ciment de l'unité d'une nation enfin réconciliée.

Je souhaite que, pour lui rendre hommage, nous puissions ensemble réfléchir dans les semaines et mois qui viennent à baptiser un lieu où un bâtiment départemental de son nom. Je reviendrai donc devant vous avec une proposition.

Avant cela, je vous propose d'approuver les projets de procès-verbaux des séances des 19 septembre et 17 octobre 2013. S'il n'y a pas d'observation ou de remarques, je vais les déclarer adoptés.

Je vous indique aussi que nous avons été contraints d'ajouter, comme cela vous a été indiqué par mes collaborateurs lundi, un point à l'ordre du jour de notre séance pour désigner des conseillers généraux aux commissions des valeurs locatives des locaux professionnels et des impôts directs locaux. Cette demande nous avait été transmise par les services de la préfecture, et les délais de constitutions des commissions ne nous permettaient pas de repousser ce point à une prochaine séance ; en conséquence, je l'ajouterai à la fin de notre ordre du jour.

Je vous propose d'examiner le premier point de l'ordre du jour de notre séance. Il va vous être présenté par M. Philippe Galli, préfet de la Seine-Saint-Denis. Comme vous le savez, il s'agit pour notre assemblée de rendre un avis sur le projet de nouvelle carte cantonale.

Délibération n° 2013-XII-76 – Avis de l'assemblée départementale sur le projet de carte cantonale de la Seine-Saint-Denis.

M. le préfet.- Merci, monsieur le président du conseil général, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers généraux, monsieur le directeur général des services, mesdames et messieurs, il me revient ce matin la tâche délicate de faire une présentation générale du projet de révision de la carte cantonale devant votre assemblée départementale.

Le ministre de l'Intérieur a en effet souhaité que ce soit le représentant de l'État dans le département qui s'acquitte de cette démarche et je le fais volontiers.

Si l'usage d'une présence assidue du préfet lors des séances plénières du conseil général s'est largement estompé depuis l'avènement des lois de décentralisation, et le transfert du pouvoir exécutif au président de votre assemblée, il n'en est pas moins vrai qu'un lien organique subsiste justifiant la présence du représentant de l'État lors des moments particulièrement solennels. Celui-ci en est un assurément.

Votre assemblée est aujourd'hui réunie pour donner un avis sur le projet de décret proposé par le ministre de l'Intérieur, qui va refonder profondément l'organisation territoriale de votre assemblée et sa représentation citoyenne. Cet exercice se répète d'ailleurs dans l'ensemble des départements de France pour faire évoluer une cartographie restée figée dans ses grandes lignes depuis 1802.

Il y a près de 213 ans déjà, nos illustres prédécesseurs Nicolas Frochot, premier préfet de la Seine et Germain Garnier, premier préfet de la Seine-et-Oise avaient déjà le redoutable privilège de défendre la carte des cantons et des communes de ce territoire qui n'était pas encore celui de la Seine-Saint-Denis. La question du découpage territorial n'est pas nouvelle et suscite, à chaque fois que l'on s'y attelle, des discussions passionnées, et des prises de position définitives.

Déjà en 1790, la conception de Mirabeau souhaitant rapprocher l'administration des hommes et des choses s'opposait à celle de Condorcet qui défendait l'idée que dans l'espace d'un jour, les citoyens les plus éloignés du centre puissent se rendre au chef-lieu y traiter d'affaires pendant plusieurs heures et retourner chez eux.

Finalement, la conception géographique l'emporta sur celle de la gestion de proximité et forma le profil de nos départements et de nos cantons presque sans changement jusqu'à nos jours.

Les départements de la petite couronne, créés il y a près de 50 ans, n'ont pas échappé à ces mécanismes mis en place en 1800, même si le fait urbain a permis ici de confondre dans beaucoup de cas le territoire communal et celui du canton.

Les mœurs politiques évoluant au fil du temps, ce sont aujourd'hui d'autres principes qui deviennent prépondérants : l'égalité démographique du corps électoral, chargé d'élire ses représentants, et la parité entre femmes et hommes au sein des assemblées élues notamment.

Le Parlement, dans sa grande sagesse, a bien voulu adopter une réforme majeure par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en modifiant le calendrier électoral. Ce texte fixe par la mise en œuvre des principes nouveaux la transformation profonde de notre assemblée départementale.

Ainsi, le législateur a entendu que trois principes soient mis en œuvre sur le territoire national.

Premièrement, la définition du territoire sur des principes essentiellement démographiques.

Deuxièmement, la continuité du territoire de chaque canton.

Troisièmement, l'intégration dans un canton de toute commune de moins de 3 500 habitants, ce qui ne vous concerne pas vraiment ici.

Deux modalités électorales particulières permettront d'assurer la représentation paritaire et l'émergence d'une majorité. C'est le scrutin binominal au sein de chaque canton réservant un poste sur deux à une femme. C'est ensuite la division par deux du nombre de cantons, augmentée au nombre impair immédiatement supérieur.

Appliqués au département de la Seine-Saint-Denis, ces principes vont modifier en profondeur le visage de cette assemblée et permettront de corriger des écarts aujourd'hui jugés inacceptables. Ainsi, le nombre de femmes élues conseillères départementales va passer de 25 % dans cette assemblée à 50 %, permettant ainsi à cette assemblée d'être parfaitement à la parité dès 2015. Votre conseil qui compte aujourd'hui 10 femmes, ce qui est déjà un niveau élevé en France, va ainsi passer à 21 élues en 2015.

Avec la nouvelle carte, les écarts démographiques sont ramenés de 3,38 à 1,49, tout en limitant le nombre de communes fragmentées et en restant dans la fourchette admise par la jurisprudence de 20 % d'écart par rapport à la population cantonale

moyenne du département. Gardons à l'esprit que l'écart aujourd'hui entre le canton le plus peuplé (qui compte 69 370 habitants) et le moins peuplé (qui compte 20 508 habitants) est de plus de 48 000 habitants.

Certes, le changement imposé par le législateur est radical. Certes, il va modifier en profondeur la composition de votre assemblée, mais une réforme aussi forte et courageuse ne peut se faire sans s'écarter résolument des principes du passé. La révision proposée a été construite sur une méthode innovante garantissant un traitement équitable de l'ensemble des situations territoriales sur la surveillance étroite du Conseil d'État qui aura pour tâche de valider les projets de décret.

D'ailleurs, les principes qui ont guidé l'élaboration du projet de révision, que j'ai l'honneur de vous soumettre, ont fait l'objet d'une large concertation nationale auprès des grandes associations d'élus, mais également d'une démarche locale. Ainsi, mon prédécesseur Christian Lambert, par un rapport adressé le 17 mai 2013 au ministre de l'Intérieur, a précisément retranscrit les nombreux échanges organisés avec les représentants des groupes politiques actifs dans le département et auxquels nombre d'entre vous ont pu participer.

Le ministre de l'Intérieur a ensuite chargé ses équipes de proposer un nouveau découpage qui, dans le respect des critères définis par le législateur, prend également en compte les préoccupations locales, du moins celles compatibles avec le droit commun.

C'est ce projet qui vous est soumis aujourd'hui. Permettez-moi de vous rappeler ce qui fonde cette proposition de révision.

Tout d'abord, ce sont 42 conseillers départementaux qui vont succéder aux 40 conseillers généraux actuels pour représenter les intérêts des Séquanodionysiens. La nouvelle répartition démographique issue de la révision de la carte cantonale conduira à ce que 20 cantons sur 21 soient strictement inscrits dans la fourchette garantissant l'égalité démographique d'un écart maximum de 20 % à la moyenne départementale qui, elle, est de 72 478 habitants.

Enfin, ce projet représente une avancée dans le respect du principe de l'unité communale. Ainsi, mis à part Saint-Denis et Montreuil, dont la taille impose qu'elle soit partagée sur deux cantons, seules deux autres communes contre six auparavant connaîtront un partage. Le principe de continuité est respecté sur l'ensemble du territoire départemental. L'usage systématique des IRIS, c'est-à-dire des îlots regroupés pour l'information statistique comme outil de base de la révision au niveau infra communal garantit le

respect des entités sociologiques sur la base de quartiers cohérents et identifiés.

Enfin, il convient de préciser que la numérotation des cantons correspond strictement à l'ordre alphabétique des communes désignées comme bureau centralisateur du canton. La désignation de la commune centralisatrice est celle représentant la part de population la plus importante.

Je vous propose maintenant d'examiner la composition des 21 nouveaux cantons du département de la Seine-Saint-Denis selon les diapositives projetées sur les écrans.

Canton n° 1, celui d'Aubervilliers, une population légale de 76 000 habitants, un bureau centralisateur à Aubervilliers et un écart à la moyenne de 4,98 %. Il regroupe la totalité de la commune.

Canton n° 2, celui dit d'Aulnay-sous-Bois, une population légale de 82 000 habitants, un écart à la moyenne de 13 % ; il regroupe la totalité de la commune.

Le canton n° 3, dit de Bagnolet, une population légale de 80 882 habitants, un écart à la moyenne de 12,97 %, il regroupe les trois communes de Bagnolet, des Lilas et de Romainville.

Canton n° 4, dit « Le Blanc-Mesnil », qui regroupe la commune du Blanc-Mesnil ainsi que trois quartiers de la commune de Drancy pour une population de 58 578 habitants et un écart à la moyenne de 19,18 %.

Sont principalement regroupés de la part de la ville de Drancy les quartiers dits du village parisien.

Sur le canton n° 5 de Bobigny, une population légale de 87 225 habitants qui regroupent deux communes, celle de Bobigny et celle de Noisy-le-Sec. Un écart à la moyenne de 20,35 %.

Le canton n° 6 dit de Bondy, une population légale de 75 276 habitants, un écart à la moyenne départementale de 3,86 % et il regroupe les deux communes de Bondy et des Pavillons-sous-Bois.

Le canton n° 7 de La Courneuve, une population légale de 63 527 habitants, un écart à la moyenne de 12,35 % et il regroupe trois communes : La Courneuve, Le Bourget et Dugny.

Le canton n° 8 de Drancy, qui regroupe la commune de Drancy, une population de 59 270 habitants et un écart à la moyenne de 18,22 %.

Le canton n° 9 dit d'Épinay-sur-Seine, une population de 63 954 habitants, un écart de 11 % à la moyenne, regroupe les communes d'Épinay-sur-Seine, principalement les îlots IRIS qui suivent l'axe majeur de la N14, les communes de Pierrefitte-sur-Seine et de Villetaneuse.

Le canton n° 10 dit de Gagny, une population légale de 72 554 habitants, un écart à la moyenne de 0,10 % et qui regroupe deux communes : Gagny et Neuilly-sur-Marne.

Le canton n° 11 dit de Livry-Gargan, une population de 71 558 habitants, un écart à la moyenne de 1,27 % et comprenant les deux communes de Livry-Gargan et de Clichy-sous-Bois.

Le canton n° 12 dit de Montreuil 1, regroupe 83 884 habitants, un écart à la moyenne de 15,74 % et deux communes : celle de Rosny-sous-Bois et celle de Montreuil, en particulier tous les quartiers qui suivent l'axe routier de l'ex-RN302.

Le canton n° 13 dit de Montreuil 2, regroupe 59 937 habitants, un écart à la moyenne de 17,3 % et regroupe le reste de la commune de Montreuil.

Le canton n° 14 dit de Noisy-le-Grand, regroupe 69 370 habitants, un écart à la moyenne départementale de 4,29 % et regroupe deux communes : Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne.

Le canton n° 15 dit de Pantin, une population légale de 72 181 habitants, un écart à la moyenne de 0,41 % et regroupe deux communes : celle de Pantin et du Pré-Saint-Gervais.

Le canton n° 16, dit de Saint-Denis 1, une population de 66 517 habitants, regroupe une partie de la commune de Saint-Denis et le partage se fait sur les grands axes entre l'avenue Gabriel Péri, le canal, la place de la porte de Paris et l'échangeur routier jusqu'au Fort de l'Est.

Le canton n° 17 dit de Saint-Denis 2, regroupe 74 097 habitants, un écart à la moyenne départementale de 2,23 % et regroupe le reste de la commune de Saint-Denis ainsi que la commune de Stains.

Le Canton n° 18 dit de Saint-Ouen, avec 85 253 habitants, un écart à la moyenne de 17,6 %, regroupe les trois communes de Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis et une partie d'Épinay-sur-Seine.

Le canton n° 19 dit de Sevrans, avec 85 490 habitants, un écart à la moyenne de 17,95 %, regroupe les deux communes de Sevrans et de Villepinte.

Le canton n° 20 dit de Tremblay-en-France, avec 70 947 habitants, un écart à la moyenne de 2,11 %, regroupe les quatre communes de Tremblay-en-France, de Montfermeil, de Vaujours et de Coubron.

Enfin, le canton n° 21 dit de Villemomble avec 62 342 habitants, un écart à la moyenne de 13,99 %, regroupe les trois communes de Villemomble, Neuilly-Plaisance et une partie du Raincy.

Voilà la répartition des 21 cantons proposés par le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui.

Avant de terminer mon intervention et vous laisser discuter librement de l'avis que vous allez rendre au ministre de l'Intérieur, je voudrais revenir sur quelques points qui me paraissent essentiels.

D'une part, l'article L 3113-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'il n'est apporté aux règles énoncées dans son alinéa 3 (la base démographique, la continuité territoriale et l'inclusion des communes de moins de 3 500 habitants) que des exceptions de portée limitée, et spécialement justifiées, au cas par cas, par des considérations géographiques ou par d'autres impératifs d'intérêt général.

Vous ne manquerez pas de constater que seul le canton de Bobigny déroge au principe des 20 %, en dépassant de 251 habitants la limite haute. Ce léger écart trouve sa justification dans la volonté de respecter l'unité communale. Par ailleurs, l'ensemble des autres dispositions reste strictement inscrit dans les limites fixées par le législateur.

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, vous allez être amenés à donner un avis, qui n'est pas seulement une obligation posée par le législateur, mais également, je dirais même surtout, une interpellation de votre assemblée sur sa capacité à se moderniser et à répondre à une forte demande de nos concitoyens d'une démocratie représentative proche, et à l'image de ses électeurs. Comment ne pas être interpellé par la faiblesse des participations aux scrutins, ou par le fait qu'un conseiller général est élu par moins du quart des habitants d'une cité ? Comment ne pas se poser la question de la quasi-absence de représentation de la moitié du corps électoral, à savoir les femmes, dans une assemblée qui gère la solidarité de proximité ?

Loin des calculs politiques (*protestations*) du maintien de celui en place, l'avis qui vous est demandé exige de vous projeter dans l'avenir, de prendre une position courageuse, qui conduira à la sortie du jeu institutionnel d'une partie des personnes présentes ici, mais qui les honorera d'avoir su dépasser les clivages partisans pour affirmer une position forte.

(Contestations.)

Cet avis rendu dans la place, à la future table des débats départementaux, n'est pas assuré, mais il marquera l'histoire de cette institution qui saura, en ce jour du 12 décembre 2013, prendre position courageusement, pour regarder l'avenir avec confiance. Je vais maintenant me retirer pour vous laisser débattre librement, et vous remercie pour votre attention soutenue.

(Applaudissements et vives contestations de l'opposition.)

M. le président.- Je propose que, pour la sérénité de nos débats, les choses se passent correctement, parce que la démocratie, ce n'est pas le cirque.

(Applaudissements.)

Pour pouvoir organiser les débats et la séance dans toute la sérénité qu'elle mérite, je vais commencer, avant de distribuer la parole et de vous dire moi-même quelques mots, par demander à Jean-Jacques Karman, puisque tout le monde a vu maintenant son affiche presque flatteuse, compte tenu des deux personnages comparés, de la retirer afin de pouvoir organiser les débats. Je ne lui donne pas la parole maintenant, et je lui demande, avant de pouvoir moi-même dire quelques mots et distribuer la parole, de retirer son affiche. Sinon, je lève la séance dès maintenant.

(Contestation vive et applaudissements.)

La démocratie, c'est la sérénité des interventions et des débats. Chacun aura le loisir de s'exprimer aussi longuement qu'il le souhaite.

(Intervention dans la salle.)

Monsieur Bluteau, le président de séance, c'est moi. Je distribuerai la parole pour que les débats s'organisent correctement. Je demande à chacun de bien vouloir se tenir, et de respecter nos débats. Je demande à Jean-Jacques Karman de retirer cette affiche afin que je puisse organiser les débats.

Je propose de suspendre la séance jusqu'à ce que cette affiche soit retirée.

(Applaudissements et contestations vives.)

(La séance, suspendue à 9 heures 55, est reprise à 10 heures 05.)

M. le président.- Je voudrais rappeler à l'ensemble des conseillers généraux et conseillères générales que notre assemblée doit se tenir normalement et sereinement. Je ne tolérerai pas que cette assemblée se transforme en cirque. Les débats, les interventions longues et de qualité comme certains d'entre vous nous y habituent, pourront avoir lieu mais en toute sérénité. La démocratie, ce n'est pas le cirque.

Si notre assemblée ne pouvait pas normalement se tenir, son avis serait réputé rendu, selon le Code général des collectivités territoriales.

Je sais à quel point ce type de débat peut toujours être passionnel et cela vient déjà de commencer. Je me félicite que le représentant de l'État dans notre département puisse, avec la hauteur de vue nécessaire, nous rappeler utilement les grands principes qui ont présidé à cette proposition, qui s'inscrit dans un contexte global de modification des modes de scrutin et du mode de scrutin pour les élections départementales.

Avant d'aller plus loin dans mon propos, c'était peut-être un détail, mais notre nouvelle appellation est de nature à clarifier notre rôle. Nous constatons dans l'exercice de notre mandat, que les termes de conseil général et de conseillers généraux parlent assez peu finalement à la majorité de nos concitoyens, en particulier en milieu urbain.

En 2015, l'élection des conseillers départementaux amenés à siéger au conseil départemental rendra notre rôle, notre action, notre territoire de compétence plus lisibles aux yeux des électeurs. C'est plus clair que la dénomination d'élections cantonales servant à désigner des conseillers généraux pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Toujours sur la compréhension et la simplification de nos institutions et des règles électorales, le renouvellement désormais intégral de notre assemblée sera lui aussi de nature à renforcer la participation des citoyens au scrutin départemental. Il en sera ainsi fini des interrogations de nos concitoyens qui se demandaient pourquoi leurs voisins, à l'intérieur d'une même ville ou dans la ville d'à-côté étaient appelés à voter quand eux ne l'étaient pas.

En 2015, l'ensemble des électeurs éliront leurs conseillers départementaux alors que jusqu'ici le renouvellement ne se faisait que par moitié tous les trois ans. Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour la démocratie qui gagne toujours à se rendre plus lisible.

Pour finir sur ces remarques liminaires, je vous dis mon espoir de voir la concomitance entre les élections départementales et régionales être de nature à

faire de ces scrutins un événement majeur dans la vie démocratique de nos collectivités territoriales.

Ce faisant, la participation citoyenne à ces deux élections s'en trouvera, je l'espère, renforcée. Nous avons tous en mémoire la dernière vague de renouvellement cantonal où faute d'intérêt médiatique conséquent et de lisibilité pour tous les électeurs, avec un taux moyen supérieur à 65 %, l'abstention avait battu des records dans notre département. Dans un contexte où la moitié seulement des Sequano-dionysiens était concernée par le scrutin, une telle issue était malheureusement trop prévisible. Cette abstention massive avait d'ailleurs été publiquement regrettée par l'ensemble des forces politiques départementales.

Dans un peu plus d'un an, tout le monde dans le département sera appelé à se rendre aux urnes pour voter à la fois pour les élections régionales et les élections départementales. Même si le mode d'organisation électorale ne peut pas à lui seul endiguer la vague de désaffection citoyenne qui touche malheureusement notre démocratie, j'ai la conviction que cette nouvelle organisation incitera davantage d'électeurs à participer à ces deux scrutins, dont nous savons ici à quel point ils s'avèrent structurants pour nos territoires et leurs habitants.

Il n'y a pas de réforme électorale parfaite, tous les modes de scrutin présentent leurs avantages et leurs inconvénients. La loi adoptée et la nouvelle carte électorale qui l'accompagne, rendues nécessaires par l'abrogation du conseiller territorial, même si elles peuvent être contestées, permettent certaines avancées démocratiques. Avancées démocratiques en termes de lisibilité, mais aussi avancées démocratiques en termes de parité et d'égalité des citoyens devant le suffrage.

J'en viens au cœur de la modification du mode de scrutin départemental. En instaurant un mode de scrutin binominal paritaire, la loi va enfin permettre d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes dans les assemblées départementales. C'est là une avancée démocratique majeure. Comment ne pas se féliciter à plus forte raison quand on sait qu'aujourd'hui les conseils généraux sont les plus mauvais élèves en la matière ? Jugez plutôt, quand les femmes représentent 48 % des effectifs des conseils régionaux, 35 % des conseils municipaux, 27 % des députés, 22 % des sénateurs, elles représentent seulement 13,8 % des effectifs totaux des conseils généraux.

Avec 25 %, la Seine-Saint-Denis peut revendiquer une bien meilleure représentation des femmes que la moyenne nationale, mais nous sommes très loin du compte. Nous sommes d'ailleurs, tous autant que

nous sommes autour de cette table, comptables de cette situation. En effet, parmi nos groupes politiques, il n'y a pas d'exception exemplaire.

Dans ces conditions, qui peut aujourd'hui regretter un mode de scrutin qui rendra enfin la parité effective dans nos collectivités ? Une parité automatique, parfaite, un 50/50 absolu assuré, contrairement au scrutin de liste proportionnelle qui génère une parité incomplète du fait de la présence massive de têtes de listes masculines. C'est là un progrès incontestable qui doit collectivement nous réunir.

Monsieur le préfet nous l'a indiqué, le législateur a souhaité assurer à nos départements, des majorités politiques stables. Pour ce faire, la loi prévoit que les futurs conseils départementaux soient composés d'un nombre impair de cantons. Il en est ainsi en Seine-Saint-Denis comme partout en France.

Grâce à cette disposition, notre territoire passe donc de 40 à 21 cantons, de 40 conseillers généraux à 42 conseillers départementaux. Ce faisant, la loi corrige à la marge l'inégalité de représentation dont la Seine-Saint-Denis a été trop longtemps victime. Savez-vous qu'il y a en moyenne, dans notre département, 1 conseiller général pour 38 000 habitants ? Quand ce même ratio n'est que de 1 pour moins de 5 000 habitants dans les Hautes-Alpes, la Creuse, la Lozère.

Je vous accorde que la comparaison avec ces territoires ruraux a ses limites, mais si l'on regarde ce même chiffre dans les deux autres départements de la petite couronne, on s'aperçoit dans ce domaine encore que la Seine-Saint-Denis fait figure de parent pauvre. On compte en effet 1 conseiller général pour 35 000 habitants dans les Hauts-de-Seine, et seulement 27 000 habitants dans le Val-de-Marne.

Devant ce constat, le gain de 2 élus supplémentaires pour notre département, dont le dynamisme démographique est le plus important d'Île-de-France, constitue une meilleure reconnaissance de nos populations dont nous nous félicitons.

Le cadre étant posé, j'en viens à la proposition de redécoupage présentée par M. le préfet. À ce stade, une première remarque s'impose : la nouvelle carte des cantons que nous examinons renforce le principe d'égalité des citoyens devant le suffrage. Le respect d'un écart de population de plus ou moins 20 % permet de rééquilibrer le poids démographique des différents cantons de Seine-Saint-Denis. Avec ce nouveau critère qui fixe à 57 983 habitants le seuil minimal de population d'un canton et à 86 974 le seuil maximal, notre département ne connaîtra plus qu'une variabilité de population de 1 à 1,5 entre le nouveau canton le plus peuplé, celui de Bobigny

(87 225 habitants), et le nouveau canton le moins peuplé, celui de Blanc-Mesnil (58 578 habitants). Contre un rapport de 1 à 3,4 aujourd'hui entre le canton le plus peuplé, celui de Noisy-le-Grand (69 370 habitants) et le moins peuplé, celui de Neuilly-Plaisance (20 508 habitants).

Si l'on regarde ces deux cantons actuels encore plus précisément, on constate que l'écart à la moyenne, pour Noisy-le-Grand et Gournay, est de plus de 83 % quand ce même chiffre est de - 46 % pour Neuilly-Plaisance.

Je vais le dire autrement pour être encore plus clair : trouve-t-on normal, depuis des années, dans ce département que le poids d'un électeur de Noisy-le-Grand soit aujourd'hui plus de trois fois moins important que celui d'un électeur de Neuilly-Plaisance ou des Pavillons-sous-Bois ?

Comment, dans ces conditions, ne pas approuver un redécoupage qui limite les disparités démographiques qui font que le vote d'un électeur Séquanodionysien ne pèse pas aujourd'hui le même poids en fonction de l'endroit où il est exprimé ?

Cette nouvelle règle des 20 % – la même, d'ailleurs, que celle qui s'applique pour les circonscriptions législatives – constitue une garantie d'égalité pour les citoyens et un bouclier contre un découpage partial, comme celui qui prévaut encore aujourd'hui ? Là encore, il s'agit d'une avancée démocratique incontestable, qui doit, je crois, collectivement nous réunir.

Sur ce sujet de l'intégrité communale, dont j'ai pu lire dans la presse qu'il suscitait parmi nous un intérêt certain, j'observe avec satisfaction que le nouveau découpage cantonal divise par deux le nombre de villes fractionnées. Aulnay-sous-Bois, Aubervilliers, Pantin, Bondy, Saint-Ouen, toutes aujourd'hui divisées, sont ainsi réunifiées. Dans la proposition qui nous est soumise, seules les communes de Saint-Denis, Montreuil, Drancy et Épinay-sur-Seine sont ainsi scindées dans deux cantons distincts.

Pour rappel, mes chers collègues, Saint-Denis et Montreuil sont aujourd'hui divisées en trois ; il y a donc, de ce point de vue, un progrès indéniable, qui rendra les prochaines élections départementales bien plus lisibles pour les électeurs que les précédentes élections cantonales.

J'en profite pour vous inviter à comparer notre situation à celle du département voisin des Hauts-de-Seine, aux caractéristiques démographiques très similaires aux nôtres, dont une commune de plus que nous est scindée entre plusieurs cantons distincts :

Boulogne, Courbevoie, Asnières, Nanterre, Colombes...

Voilà, mes chers collègues, l'analyse que je souhaitais vous livrer sur cette proposition. Je me félicite d'un nouveau mode de scrutin, qui va enfin permettre la parité dans notre collectivité. Je me félicite d'un nouveau mode de scrutin que va rendre plus lisibles les enjeux départementaux et favoriser, je le souhaite, la participation citoyenne.

Je me félicite, enfin, d'un mode de scrutin qui, en rééquilibrant les cantons sur le plan démographique, rétablit l'égalité des citoyens devant le suffrage, gravement remis en cause par l'actuel découpage de notre département. Je sais que ce type de débat est traditionnellement sensible, qu'il peut être sujet à toutes les tentatives d'instrumentalisation et de positionnement politique ; je sais que, dans ces moments-là, on a facilement tendance à ne regarder que son petit bout de territoire au lieu de se soucier de la cohérence globale du schéma à examiner.

À la lecture des documents sur lesquels notre assemblée va devoir émettre un avis, j'ai la conviction que ce nouveau découpage cantonal est plus cohérent, plus respectueux des logiques territoriales et plus équilibré sur le plan démographique que celui qui prévaut aujourd'hui. J'en appelle donc à notre intelligence collective, et à notre sens de l'intérêt général et des responsabilités, pour dépasser les préoccupations électoralistes locales. Je crois que la Seine-Saint-Denis et ses habitants le méritent.

Je vous propose maintenant de passer la parole aux différents présidents de groupe. La parole est à M. Salini.

(Applaudissements).

M. Salini.- Cher président, je pense que mon collègue, M. Bluteau, souhaite demander une suspension de séance.

M. Bluteau.- Merci, oui en effet. À la suite de ce que nous venons d'entendre, les paroles du préfet et celles du président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, je souhaiterais en effet une suspension de séance qui nous permette maintenant de rendre hommage à la démocratie en Seine-Saint-Denis et de déposer de ce pas une gerbe dans le hall derrière, là où vous avez la liste des noms des préfets de la Seine-Saint-Denis et des présidents du Conseil général. Je vous dis à tout de suite.

M. le président.- La séance est donc suspendue.

(La séance, suspendue à 10 heures 20, est reprise à 10 heures 25.)

M. le président.- La séance est reprise. Je donne la parole à M. Salini.

M. Salini.- Par respect pour la démocratie, je pense qu'il serait bien d'attendre nos amis du Front de gauche...

Monsieur le président, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de remettre le projet de redécoupage des cantons dans son contexte politique. Il est la conséquence directe de l'engagement du candidat François Hollande à proposer une nouvelle étape de la décentralisation.

J'observe que cet engagement numéro 54 figurait dans la partie intitulée « *Je veux une République exemplaire* », et sous le titre : « *Je veux donner un nouvel élan à notre démocratie* ». Exemplarité et démocratie devraient donc être les lignes directrices de ce redécoupage.

Sur les principes, monsieur le président, introduire davantage de parité dans les assemblées départementales et équilibrer la taille électorale de chaque circonscription cantonale, le démocrate républicain que je suis ne peut qu'approuver. Hélas, maintes fois hélas, aux grandes promesses, les grandes déceptions. Tripatouillages et charcutages sous les deux piliers de ce projet de décret du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur.

L'action conjuguée de votre majorité socialiste, au Gouvernement et dans notre département, a déjà tué la Seine-Saint-Denis économiquement et politiquement, vous vous apprêtez donc à achever votre œuvre aujourd'hui en la tuant démocratiquement.

Économiquement, d'abord : augmentation d'impôts et de cotisations sociales, fiscalisation des heures supplémentaires, diminution des aides aux collectivités territoriales, ça, c'est pour le Gouvernement.

Une deuxième lame d'augmentations d'impôts – 750 M€ en cinq ans combinés à des suppressions d'aides aux jeunes, aux familles, d'augmentations de tarifs des cantines dans les collèges, ça, c'est pour le conseil général.

Grâce aux socialistes, ce ne sont plus les consommateurs de la Seine-Saint-Denis qui pourront alimenter la croissance, et vous aimez tellement les pauvres qu'à chaque fois que vous êtes au pouvoir, vous en fabriquez.

(Applaudissements).

Politiquement, ensuite. Est-il besoin de souligner la caricature de gouvernement à laquelle nous assistons depuis un an et demi ? Au-delà des engagements non tenus, des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent, des reculades en rase campagne.

Pas mieux dans notre département, où, je l'ai déjà exprimé ici à maintes reprises, vos orientations sont désespérément comptables, sans la moindre main tendue aux habitants dans la difficulté, sans ambition pour l'avenir de nos jeunes, sans volonté de dresser la perspective d'un objectif commun, pour finir par toujours plus d'impôts et moins de services.

Démocratiquement, enfin. Le projet que le gouvernement socialiste nous propose pour la Seine-Saint-Denis, sans doute soutenu avec ferveur par la majorité socialiste du département, ne répond ni à l'exigence d'exemplarité ni à celle de la démocratie. Et je pourrais dire comme Bruno Leroux, proche du président de la République et éminent spécialiste des questions électorales au PS, pour qualifier le redécoupage des circonscriptions législatives en 2009 : « *Il n'y a pas eu un brin de concertation. Ce découpage est scandaleux* ». Pourtant, aujourd'hui en Seine-Saint-Denis, un brin de concertation aurait déjà été beaucoup. Nous avons été reçus une fois par le prédécesseur de M. le préfet, mais nous sommes toujours en attente du retour qui devait être fait par l'État sur nos propositions sur ce redécoupage. Nous attendons encore aujourd'hui.

En 2009 toujours, ce député Leroux – député socialiste de la première circonscription de la Seine-Saint-Denis – moquait aussi publiquement l'incohérence du redécoupage en prenant un exemple : celui d'une circonscription faisant le tour du département de la Somme sans passer par son milieu. J'attends qu'il m'explique la cohérence du canton qui court de la moitié d'Épinay-sur-Seine à Saint-Ouen en passant par l'Île-Saint-Denis, secteur qu'il connaît d'ailleurs très bien.

J'attends qu'il m'explique également la cohérence du rattachement du quartier « Village parisien » à Drancy à la commune du Blanc-Mesnil, qui aura pour effet, notamment pour les élèves du collège Jacques-Jorissen, de voir un élu du Blanc-Mesnil s'intéresser principalement à la scolarité d'enfants

de Drancy, d'un peu de Bobigny, et un peu de Bondy ? Où est la cohérence, Monsieur le président ?

J'attends également que l'on nous explique comment la nouvelle étape de la décentralisation peut définir une carte électorale cohérente en s'affranchissant totalement de l'existence des intercommunalités pour découper des cantons d'un côté et en renforçant à la fois l'intégration et la mutualisation des intercommunalités de l'autre avec, du point de vue électoral, l'affichage des élus communautaires pour les prochaines élections municipales, en 2014.

Mes chers collègues, on fait dire aux chiffres souvent ce que l'on veut, mais quand le scandaleux résidait, en 2009, pour le Parti socialiste, dans 33 circonscriptions sur 577, comment prétendre aujourd'hui à l'exemplaire quand on dessine une carte destinée à réduire à sa plus simple expression son opposition ?

C'est donc un véritable enjeu de démocratie que de dénoncer et de résister à cette mascarade, dont le seul objectif, chacun le comprend, est d'asseoir l'hégémonie du Parti socialiste dans ce département. Vous allez dépouiller de leurs compétences les communes et le Département, au profit de Paris Métropole et de la Région. Tout ce qui siège le plus loin possible du citoyen a votre préférence. Avec le mandat électoral unique et les tripatouillages de bureaux de vote, vous allez achever votre œuvre : réduire au strict minimum la voix de la Seine-Saint-Denis.

Déjà deux de nos collègues socialistes qui siègent parmi nous – par ailleurs sénateurs de la Seine-Saint-Denis – se sont prononcés pour la disparition pure et simple du Département au profit de Paris Métropole, alors, à qui profite le crime ?

Avec l'endettement qui est celui de la Seine-Saint-Denis et avec la revendication politique... calmez-vous, vous aurez tout le loisir de parler, monsieur le sénateur, si je peux poursuivre, avec plaisir... qui ne sera jamais satisfaite d'obtenir l'intégralité des compensations financières de l'État pour les politiques sociales transférées, avec l'absence totale de capacités également d'investissement.

Et, enfin, la démonstration quotidienne que fait la majorité socialiste de son incapacité à répondre aux attentes de nos concitoyens, et notamment les plus faibles.

Notre département doit disparaître. Quand on est incapable de résoudre un problème, autant faire disparaître le problème.

Monsieur le président, vous méritez pleinement que l'on reconnaisse vos talents. En tout cas, que l'on récompense vos efforts depuis quinze mois pour saborder votre département, notre département : augmentation continue des impôts et des taxes, suppression régulière des aides aux familles, aux jeunes, aux sportifs, augmentation répétée des tarifs pour les seniors, les jeunes, les familles, et, maintenant, charcutage électoral, laissant vos opposants - tous vos opposants - sans voix.

J'attends la dernière étape, qui serait à franchir : ne comptabiliser à l'avenir que les bulletins PS lors de toutes les élections (*applaudissements*) ou instaurer par la loi le parti unique en Seine-Saint-Denis.

Mais, pour l'ensemble de votre œuvre, je tiens déjà à vous décerner le diplôme de Meilleur Ouvrier de France, catégorie « liquidateur de Départements », avec une mention spéciale : « Ni responsable, ni coupable » !

(*Applaudissements*).

M. le président.- Monsieur Salini, il faut conclure.

M. Salini.- Les attentes ou les préoccupations de nos concitoyens ne pèsent rien face à votre volonté absolue de détenir le pouvoir absolu. Méfiez-vous, on sait depuis plus de 500 ans que le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument.

M. le président.- La parole est à M. Laporte.

M. Laporte.- Monsieur le Président, chers collègues, après une introduction légèrement politique de monsieur le préfet – vous comprendrez que c'est un euphémisme – nous allons pouvoir lui répondre politiquement.

Lorsque l'on conteste la politique du gouvernement, très souvent, on s'entend répondre qu'il faut lui laisser du temps pour qu'il agisse et change le pays, mais, en réalité, il agit dans beaucoup de domaines, et très vite, parfois même dans la précipitation et le cafouillage.

Mais le problème essentiel n'est pas là. Le problème essentiel est que ce changement ne va pas dans le bon sens car il met en œuvre la politique libérale

déterminée et voulue par la commission de Bruxelles. Il n'y a pas vraiment de rupture avec la politique du gouvernement Sarkozy. Et cela contribue à faire croire que l'on ne peut faire autrement et que les sacrifices demandés – puisque c'est bien de cela qu'il s'agit – sont nécessaires, il n'y a pas d'autre solution.

La règle d'or qui guide cette politique d'austérité, vous l'avez signée ; la réforme des retraites qui va dans le sens de celle de M. Nicolas Sarkozy, vous l'avez faite ; l'ANI, qui va affaiblir les salariés face à leur patron, vous l'avez mis en place ; la hausse de la TVA, l'impôt le plus injuste, que vous reprochiez à Nicolas Sarkozy de vouloir mettre en œuvre, c'est pour le 1^{er} janvier... Bref, ce n'est pas pour cela que les Français vous ont élus, et le désarroi se mêle à la colère.

Quant aux Départements, dans cette enceinte, il y a peu encore, M. Claude Bartolone tenait un certain discours contre la dette que l'État avait envers nous (1,6 milliard à l'époque, depuis, évidemment, cela a augmenté), il réclamait justice pour les habitants, annonçait que ceux-ci avaient trop payé et que pas un centime de plus ne leur serait demandé par l'impôt.

Aujourd'hui, plus rien n'est demandé de la dette de l'État alors que les finances de notre département sont à genoux : aucune réforme juste de la fiscalité locale, pas de financement pérenne des allocations de solidarité, pas de retour sur les coupes du passé, augmentation de la carte Améthyste, suppression pour le grand nombre de l'aide à la carte Imagin'r, suppression des aides aux villes en matière de construction d'équipements culturels, sportifs, etc.

C'est sur ces questions que nous attendions des réponses urgentes, et non des bricolages tels que la hausse du plafond des droits de mutation et des miettes sur des financements qui ne reposent sur rien de pérenne.

Non, au lieu de cela, nous constatons la répression accrue contre les salariés en lutte, des méthodes policières nouvelles pour contrôler les manifestants (contrôler leur identité, les filmer à la fin des manifestations). Non, au lieu de cela : de plus en plus de procédures expéditives avec vote bloqué à l'assemblée, la mise en place d'une métropole au pas de charge, qui est une nouvelle centralisation et qui va marquer un recul important de la démocratie représentative.

Aujourd'hui, on nous demande tout juste un avis sur une loi saugrenue sur le mode d'élection des conseillers généraux, par laquelle la définition des nouveaux cantons donne forcément lieu à des découpa-

ges arbitraires. Derrière ces découpages se dessinent les futures circonscriptions législatives. Le Gouvernement va vite et fort sur le changement du pays, mais pas dans le bon sens. Quand une politique est impopulaire, pour la faire accepter, la réduction de la démocratie représentative est peut-être une tentation, mais elle est indigne de la gauche.

Vous comptez faire passer ce découpage en vous appuyant sur le désintérêt des habitants, sur leur désarroi face à la politique du Gouvernement, qui les conduit à mettre dans le même sac tous les partis politiques et les élus. Au contraire, notre rôle à nous, groupe Front de gauche, est de montrer les atteintes à la démocratie que cette loi sur le découpage porte. Notre rôle est de montrer qu'une autre politique est possible que celle imposée par la commission de Bruxelles.

Monsieur le président, vous faites peut-être semblant de l'ignorer mais, vous le savez, d'autres propositions ont été faites par nos parlementaires quant à la loi, notamment par l'utilisation de la proportionnelle, qui réglait la question de la représentation, la présence des femmes... mais non... impossible ! Encore hier, à l'Assemblée nationale, les élus du Front de gauche, les élus Verts, les Radicaux-socialistes eux-mêmes ont proposé des aménagements sur cette loi, et vous, la majorité socialiste, vous les avez refusées. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de proposition alternative.

D'ailleurs, même en dernier recours, par rapport à cette loi que les parlementaires du Front de gauche ont refusée - je parle du découpage et de la loi sur les cantons - nous avons, en dernier recours, fait des propositions d'autres découpages. La droite en a fait... Aucune réponse de la part de l'État et du préfet, sinon ce découpage qui accentue le bipartisme et fait la part belle au PS. Elle précède sans doute la suppression des Départements. Cela a été réclamé par des élus socialistes. D'ailleurs, on peut se poser la question : à quoi sert cette mise en scène, ce grand débat pour arriver dans très peu de temps à ne plus avoir de départements ? De qui se moque-t-on ? C'est comme le débat sur les agglomérations avec Paris Métropole, où il n'y aura plus de communauté d'agglomération ?

Donc on fait des débats, on change la loi, on modifie les votes. Pour quoi faire ? Quel est l'objectif ?

D'ailleurs – cela a été souligné par mon collègue M. Salini – peut-être n'est-ce pas ce qu'ils veulent dire, mais deux de nos collègues conseillers généraux (MM. Claude Dilain et Gilbert Roger) auraient signé un appel à la suppression des Départements.

Qu'en pense notre président, M. Stéphane Troussel ? Quelle est sa position là-dessus ?

On se demande, au bout d'un moment, si la meilleure ne serait pas de nommer à la tête de Paris Métropole un commissaire européen chargé de contrôler les dépenses, les services publics, etc. Cela irait beaucoup plus rapidement que d'avoir des élections !

(Applaudissements).

Monsieur le président, vous exprimez quelquefois un regard critique sur la politique nationale, mesurez-vous le fossé qui se creuse entre les élus et le pays ?

Avez-vous seulement une idée des risques que nous courons lorsque des idées racistes et fascistes remontent pour s'exprimer dans tous les médias ?

Cette loi est une régression démocratique. Nous ne sommes pas pour le conservatisme s'il existe, contrairement à ce que vous voulez laisser croire, nous sommes pour une réforme fondamentale de nos institutions, pour la création d'une sixième République. Il faut mettre fin à l'élection du président de la République au suffrage universel.

Notre groupe dira non à cette loi et à ce charcutage. Merci.

(Applaudissements).

M. le président.- La parole est à M. Bluteau.

M. Bluteau.- Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs, mes Chers collègues, tout d'abord, M. le préfet est reparti avec un cadeau, je ne peux tout de même pas laisser Stéphane Troussel repartir les mains vides.

Dans ces conditions, il me semble nécessaire de lui remettre les cisailles d'or du charcutage électoral.

(Applaudissements et huées).

M. le président.- Je vais être obligé de suspendre la séance à nouveau. Je demande à Jean-Michel Bluteau de venir retirer ce qui figure sur ce bureau avant de lui redonner la parole.

(M. Bluteau ne réagit pas.)

M. le président.- La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 10 heures 45, est reprise à 10 heures 52).

M. le président.- La séance est reprise. La parole est à M. Bluteau.

M. Bluteau.- Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, certes pour le moment, nous avons abordé le sujet, pour le groupe UMP, sur la forme. J'en dirai encore quelques mots avant de l'aborder comme Stéphane Salini l'a fait pour l'UDI, sur le fond.

La forme, qui nous réunit ce matin pour cet avis consultatif sur le découpage électoral que va subir la Seine-Saint-Denis, m'interpelle à différents niveaux. Tout d'abord, sur l'usage du décret. En effet, nous l'avions évoqué lors d'une question orale lors de la séance du 14 novembre, il a été choisi par le législateur que le découpage, le cisailage de la France se fasse par décret.

Plutôt que de confier cette compétence au Parlement comme pour les circonscriptions législatives, le Gouvernement s'est réservé cette tâche sur la base de critères essentiellement démographiques définis par le législateur.

Les premiers projets disponibles ont montré, si ces critères sont respectés, et encore pas toujours nous le verrons tout à l'heure, que les tracés choisis très méticuleusement témoignent d'un objectif constant : garantir au parti socialiste le pouvoir départemental dans le plus grand nombre possible de conseils généraux, aux dépens de la droite et du centre.

Au regard des très fortes critiques formulées dans tous les départements sur les projets gouvernementaux de redécoupage ciblant les découpages politiques soigneusement dissimulés derrière l'apparent et vertueux respect mathématique des critères légaux, on peut penser que les recours au Conseil d'État seront très nombreux et qu'ils concerneront peut-être même tous les départements.

Ainsi, au moins une partie de l'année précédant le scrutin de 2015 sera inévitablement placée sous le signe de l'incertitude. Il est vrai que la détermination du Gouvernement à asservir le droit électoral à ses propres besoins politiques n'a d'égal que son impuissance à mettre en œuvre une politique économique efficace.

Deuxième point sur la forme, le conseil général de la Seine-Saint-Denis a tout de même peu de légitimité à défendre la parité. Lui, ce symbole de la gauche française, actuellement l'exécutif, pourtant en place depuis longtemps, n'est représenté qu'au quart par des femmes. Le groupe Communiste, Citoyen, Front de gauche pour une transformation sociale et écologique, par 3 femmes sur 13 conseillers. Le groupe PS, lui, n'a que 4 élues sur 16. Vous n'êtes pas exemplaires sur le sujet.

Autre point de forme : le délai d'étude de 6 semaines, vous l'avez lu comme nous, les conseils généraux en France étaient invités, sous un délai maximum de 6 semaines, à rendre un avis consultatif. Certes, c'était un délai maximum.

Toutefois, il a été observé par certains conseils généraux avant nous et d'ailleurs pas toujours de droite, c'est la preuve que certains peuvent être plus respectueux de la pluralité et de la démocratie que d'autres, au moins dans le dialogue.

Pour le cas de la Seine-Saint-Denis, la loi est du 17 mai. Les préfets ont reçu circulaire afin de commencer le travail dès la fin du même mois. Que s'est-il passé entre ce moment et aujourd'hui ? Pas moins de 6 mois.

Dès la rentrée, les conversations allaient bon train sur le découpage, mais personne soi-disant n'avait la carte. Dans les couloirs, tout le monde savait que la ville des Pavillons-sous-Bois serait accolée à la ville de Bondy. Des le 28 mai, le président du Conseil général m'a confié vouloir voir son canton non pas aller vers Aubervilliers, on se souvient que longtemps il a développé les liens qui pouvaient unir les communes de La Courneuve et d'Aubervilliers eh bien non, il me dit à cette époque qu'il irait plutôt vers Dugny et le Bourget. Autant de preuves informelles de votre volonté de vous accrocher à des sièges illégitimes.

L'absence de concertation maintenant, avec les formations politiques. Stéphane Salini l'a évoqué, c'est un véritable scandale de la loi du silence. Certes, les parlementaires et les responsables des parités politiques furent dans chaque camp consultés afin de faire leur proposition, cela a été dit. Certains le firent, d'autres non. En tous les cas, chacun pensait, de bonne foi, qu'à la rentrée on se retrouverait pour échanger, partager et trouver la meilleure représentation pour nos concitoyens. Là, il n'en fut rien, pas de nouveau contact avec les camps politiques, pas de brouillon sur lequel faire des allers-retours. Bref, l'omerta ! Vous savez, cette loi du silence méditerranéenne...

Après cette longue attente, la découverte d'un document qui, j'en suis persuadé, aura été émis par un seul organe et non pas le ministère de l'Intérieur qui se trouve place Beauvau. Il provient de la rue de Solférino.

Si nous voulions décrier une nouvelle localisation dont la Seine-Saint-Denis est victime, c'est celle d'un ministère qui est passé d'une rive de la Seine à l'autre. Il est passé sur la rive gauche.

La ridicule consultation des conseils généraux pour avis. Nous sommes donc réunis ce matin pour rendre un avis consultatif, qui ne changera en rien les choses. Le cynisme le plus parfait. Il est donné tout juste l'impression que notre destin n'est pas acté, nous n'avons plus que la parole des derniers instants, tels les condamnés à qui il est demandé les dernières volontés. Au moins, avec le redécoupage législatif que vous avez tant fustigé, le mot de la fin a été donné au Parlement.

Ici, on a le culot de nous montrer la carte, le plus tard possible, en moins de deux semaines, comme la guillotine au condamné ! Vous nous autorisez à rendre un avis tout juste consultatif et de nous mettre à mort.

Pour revenir sur les précédents découpages, l'histoire a montré qu'à chaque modification géographique ou réglementaire de la loi électorale, les électeurs, citoyens avisés, ont puni les tripatouilleurs de scrutins. Vous nous avez reproché le dernier découpage des circonscriptions législatives, mais vous les avez, à une seule exception près, toutes gagnées. C'est quand même formidable ! Qu'est-ce qu'on n'a pas entendu ici !

Bien que nous ayons tout entendu sur ce dernier découpage de 2009, le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis de l'époque ne disait-il pas, le 30 juillet 2009 : « *En s'affranchissant aussi éhontément des principes républicains d'équité et de transparence, le Gouvernement fait de ce découpage une grotesque mascarade* ». On parlait de cirque tout à l'heure...

Dans les colonnes du *Monde*, le 14 avril de la même année, Claude Bartolone disait, « *Ça sent le coup tordu* ». Ou bien le 16 octobre, « *Nous méritons mieux qu'un découpage de pure complaisance politique* ».

Je vous répète la même phrase que je prends à mon compte. Nous refusons un découpage de complaisance politique, puisque c'est bien le cas. Aujourd'hui, je ne sais pas vous dire mieux, ou plutôt, je sais que vous avez fait pire. En somme, le parti socialiste cherche dans le découpage la légitimité qu'il

ne parvient plus à obtenir dans les urnes. C'est la marque du totalitarisme, pardonnez-moi.

(Applaudissements).

On ne reprochera pas à l'opposition départementale, légitime et représentative d'une partie de la population de notre département, de ne pas être des contradicteurs constructifs. En effet, ce débat que vous accuserez d'être trop long, ou vous trouverez peut-être que nous ne sommes là que pour défendre nos sièges, devrait être élargi à l'ensemble des élus du département et pourquoi pas à la population. Nous appelons de nos vœux l'organisation par le président du conseil général, d'assises départementales de la démocratie et de la pluralité.

La pluralité car elle est nécessaire. Vous n'en n'êtes pas persuadés, vous qui êtes tellement heureux quand il n'y a plus d'opposition. N'est-ce pas la maire de Montreuil, votre ancienne amie, qui l'été dernier dans son magazine municipal laissait dire, je l'ai à votre disposition, « *Montreuil est tellement plus agréable maintenant qu'il n'y a plus de droite* » ? Si vous ne l'avez pas lu, je le laisse à votre disposition, merveilleux ouvrage.

Mathieu Hanotin ne répète-t-il pas à l'envi en ce moment qu'il n'y a pas de danger à droite pour Saint-Denis, et que cela l'autorise à briguer la mairie. De danger ! Pardon, messieurs, la droite départementale n'escompte pas vous laisser mettre en coupe réglée la Seine-Saint-Denis. Nos réussites, sur nos territoires, sont autant de preuves que nous pouvons changer la Seine-Saint-Denis de demain. Parler de danger, n'avez-vous pas perdu la raison en traitant de la sorte la droite républicaine appelée à revenir à l'État dès 2017 ?

Ainsi, nous renouvelons notre demande solennelle que soit organisées dans les plus brefs délais, des assises ouvertes afin que le destin pour lequel nous œuvrons tous, ne vous en déplaise, soit discuté d'abord avec les Sequano-Dionysiens.

Quelques mots pour terminer, sur le fond. Il a été dit, vous commencez à le comprendre, il y a un non-respect profond du poids des forces politiques départementales. Par ce découpage, tout le monde a fait ces calculs – vous les avez faits avant nous puisque c'est votre carte – vous réduisez la droite. J'ai appelé cela dans la presse du « *droiticide* », vous nous réduisez à portion congrue. On reviendrait au milieu des années 1970 où il n'y avait que 3 ou 4 conseillers généraux d'opposition et que la gauche avait tous les pouvoirs ici. Vous nous faites revenir en arrière.

Le non-respect aussi des cartes, j'aurais souhaité dire quelques mots à M. le préfet sur le respect de la loi,

strict nous a-t-il dit tout à l'heure, sur le découpage, puisque pas grand-chose n'est respecté au niveau des intercommunalités. Alors qu'ailleurs, on a plutôt vu qu'il était, en province, respecté les découpages pour conserver les communautés de communes. Pourquoi donc, dans ces conditions, avalisez-vous un canton Rosny-sous-Bois avec une partie de la ville de Montreuil ? Cette dernière est dans l'intercommunalité d'Est Ensemble et quant à la première, elle préfigure les choses au travers de l'ACTEP pour être dans une autre intercommunalité. Vous ne le respectez pas.

Vous ne respectez même pas un découpage plus ancien, celui des arrondissements administratifs. Vous le savez, notre département est découpé en 3 arrondissements, ceux de Bobigny, Saint-Denis et du Raincy. Eh bien bizarrement, 3 cantons se retrouvent en effet à cheval sur des arrondissements. Vous avez le canton du Raincy – Villemomble - Neuilly Plaisance, Le Raincy – Neuilly Plaisance est sur le canton du Raincy, Villemomble est sur l'arrondissement de Bobigny.

Il y a un deuxième cas qui est avec Drancy pour une petite partie de sa commune avec Le Blanc-Mesnil, deux arrondissements différents, et enfin bien sûr, Monsieur le Président, La Courneuve avec Dugny, et Le Bourget. Ces trois communes seront sur deux arrondissements différents. Je souhaite bien du plaisir aux deux élus futurs qui auront comme interlocuteurs deux sous-préfets pour pouvoir essayer de faire avancer l'État dans notre département !

Il nous a aussi été dit qu'il y avait un respect strict du tunnel + 20 % - 20 %. C'est faux. Vous l'avez tous vu – c'est comme dans le jeu « *Mais où est donc Charlie ?* » –, il fallait trouver le canton qui ne respecte pas la loi ; c'est celui de Bobigny auquel il est adjoint la commune de Noisy-le-Sec. Il est à 20,35 %. Rien que cela, mesdames et messieurs, ce découpage n'est pas légal et nous nous retrouverons justement au Conseil d'État.

Je termine en disant que dans la méthode employée pour conserver les fiefs de la Seine-Saint-Denis, vos fiefs, on voit précisément comment Stéphane Troussel veut se maintenir sur le territoire alors que la logique eût été de mettre La Courneuve avec Aubervilliers ; on voit la façon dont le président du groupe socialiste est très heureux de ce découpage puisque rien n'est changé, c'est le seul canton du département où le périmètre n'est absolument pas changé pour qu'il puisse se maintenir.

Enfin, le plus scandaleux, je l'ai cité, c'est pour Noisy-le-Sec, c'est pour Épinay sur Seine. Là où il y a eu des victoires de l'opposition départementale sur des communes, vous avez cisailé le département – je sais maintenant que Stéphane Troussel mettra

dans son bureau la cisaille que je lui ai remise tout à l'heure – afin de pouvoir honteusement récupérer les territoires que vous aviez perdus dans les urnes.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. le président.- Avant de passer la parole à Emmanuel Constant, je voudrais dire à Jean-Michel Bluteau qu'il a raison : nous allons organiser les assises de la démocratie, elles auront lieu en mars 2015 et s'appellent les élections.

M. Bluteau.- Rendez-vous pris !

M. Constant.- Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je ne suis pas déçu. Je m'attendais à une forme de théâtralisation, à des coups, à des saillies, à des sorties et de ce point de vue, que ce soit par voie d'affichage, par voie de distribution de cadeaux aux uns et aux autres, je dois dire que vous ne m'avez pas déçu même si j'ai été obligé de constater qu'en tant que petit-fils de charcutier, M. Bluteau maîtrisait assez peu les outils nécessaires à la charcuterie puisqu'il a distribué une cisaille de jardinier. Il faudra faire attention la prochaine fois à ne pas distribuer n'importe quel outil !

Sur cette question-là, je ne ferai pas concurrence à Jean-Jacques Karman, à Jean-Michel Bluteau, à Stéphane Salini ou à toutes celles et tous ceux qui voudraient encore distribuer des cadeaux ou se faire remarquer pour éventuellement passer dans le journal.

Je voudrais, sur cette question, m'atteler à des faits objectifs et ne pas rajouter de l'argent dans le *juke-box* pour faire parler de nous parce qu'il est important que les uns et les autres dans cet hémicycle aient une conscience à peu près claire de la hiérarchie des priorités dans ce département.

Je voudrais simplement attirer l'attention, notre attention collective, chers collègues, sur un point qui me semble important : ne pas donner le sentiment que l'assiduité, l'éloquence, la ponctualité des élus du conseil général ne sont réunies que lorsqu'il s'agit de discuter d'élections, de scrutins, de bureaux de vote.

Car il y a d'autres sujets au moins aussi importants que celui-là sur lequel, finalement, on constate que les élus sont un peu moins présents, un peu moins déserts et un peu moins éloquents.

De mon côté, je me contenterai d'une analyse que je crois objective sur cette proposition et je ne me livrerai pas à cette espèce de concours Lépine du conseiller général le plus drôle ou le plus spirituel.

Monsieur le président Troussel a eu l'occasion de le dire en écho à la présentation de M. le préfet : la future carte cantonale réduit très conséquemment les disparités de représentation entre nos différents cantons, et en tant que conseiller général de Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne, je suis bien placé pour le savoir puisque mon canton est aujourd'hui, de très loin, non seulement le plus peuplé du département, mais aussi le plus peuplé de France, trois fois et demie plus peuplé que le canton de Pierre Facon à Neuilly-Plaisance, un peu plus de trois fois plus peuplé que le canton de ma collègue Katia Coppi aux Pavillons-sous-Bois.

Et je ne peux pas me résoudre à ce que cette inégalité perdure plus longtemps. Elle n'a que trop duré et je me réjouis, dans le cadre de la future carte électorale, de revenir au droit commun précisément sans bouger le canton comme le disait Jean-Michel.

Jean-Michel est assez injuste puisque précisément le canton de Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne, avec le découpage, pèsera le même poids que les autres et j'attends encore, mais j'en parlerai tout à l'heure, une proposition alternative qui pourrait rattacher la ville de Noisy-le-Grand à une autre ville que celle de Gournay-sur-Marne sans contester la question de la continuité territoriale, sauf à affilier Noisy-le-Grand à la Seine-et-Marne, ou au Val-de-Marne. Si c'est une proposition, Jean-Michel Bluteau, il faut le dire.

Le critère démographique qui préside au redécoupage cantonal dans tous les départements de France – et pas simplement en Seine-Saint-Denis – garantit l'objectivité et la neutralité du découpage. On ne peut pas s'opposer à un nouveau schéma cantonal qui recrée de l'égalité entre des territoires et des populations de ce département ; et en limitant à plus ou moins 20 % la marge de la population des cantons, on protège, me semble-t-il, les départements de la constitution – précisément ce que vous reprochez – de cantons réservés ou de réserves d'Indiens qui seraient sous-peuplés pour pouvoir préserver le pré carré d'un élu ici ou là.

Évidemment c'est le jeu pour l'opposition de remettre en cause une loi qui change le mode de scrutin départemental. On peut trouver imparfaite cette loi,

ce nouveau mode de scrutin. C'est d'ailleurs sans doute vrai, mais sans doute également le moins imparfait des modes de scrutin dès lors que l'on s'assigne comme triple objectif de conserver une représentation des territoires, d'assurer enfin la parité dans nos collectivités, ce que disait M. Bluteau est frappé au coin du bon sens : effectivement en Seine-Saint-Denis, un peu moins qu'ailleurs mais malgré tout c'est une inégalité insupportable, il n'y a pas assez de femmes dans cette assemblée. Le scrutin qui est prévu fera en sorte que nous soyons enfin dans cette assemblée à parité complète ; donc, sauf à remettre l'institution départementale en cause, à refuser une juste représentation des femmes et des hommes, ou à ne pas admettre l'idée qu'un bulletin de vote à Noisy-le-Grand doit avoir le même poids quel que soit l'endroit dans lequel il a été déposé, on ne peut pas s'opposer intellectuellement aux objectifs qui ont commandé la modification de cette loi.

Sur les deux derniers points, je ne développerai pas davantage parce que ces derniers modes font partie du patrimoine républicain de tous les élus que nous sommes et la parité induite par ce scrutin binominal et la plus juste représentation des habitants constituent de toute façon des avancées majeures dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Au-delà de ces principes et pour être plus précis, je voudrais vous donner la position des élus du groupe que je représente sur un certain nombre de cas précis.

L'intégrité communale est un objectif, mais ce n'est pas une obligation légale. Et ce qui l'est encore moins, c'est le respect du périmètre des intercommunalités – ceci pour répondre à ce que disait Jean-Michel tout à l'heure.

L'intégrité communale est un objectif ; or, cette intégrité communale est rétablie d'ouest en est, à Saint-Ouen, à Aubervilliers – et de ce point de vue, je suis assez surpris que Jean-Jacques Karman s'énerve sur le canton d'Aubervilliers parce que pour le coup, on reconstitue une intégrité territoriale à Aubervilliers : Aubervilliers qui était séparé devient un canton. On rétablit l'intégrité territoriale à Pantin, à Bondy et à Aulnay-sous-Bois, et seules quatre communes demeurent fractionnées : Saint-Denis et Montreuil, qui, de par leur taille, devaient l'être de toute façon et qui ne sont plus scindées qu'en deux cantons contre trois aujourd'hui, et Épinay-sur-Seine et Drancy.

Dans ces deux dernières villes, les documents transmis par le M. le préfet me rassurent sur le respect des logiques territoriales. À Épinay-sur-Seine, par exemple, la délimitation proposée respecte le contour des quartiers de la ville établie sur la base

des îlots regroupés pour l'information statistique de l'Insee qui constitue la seule base objective à partir de laquelle la démographie d'une commune peut être appréhendée. La partie de la ville jumelée à l'actuel canton de Pierrefitte présente de nombreuses interactions avec la commune de Villetaneuse, de la gare portant le nom des deux villes au centre commercial fréquenté sans distinction par les populations des deux communes.

De l'autre côté, l'intégrité des quartiers d'Orgemont, du Cygne d'Enghien ou du centre-ville est également respecté. À Drancy, seul le quartier du village parisien aux limites sud-est de la ville est rattaché à la commune voisine du Blanc-Mesnil. Là encore, à la lecture des chiffres de la population, chacun comprendra qu'un tel fractionnement était indispensable pour atteindre la limite basse de la population.

Je note en garde la carte du découpage intra-communal de Drancy transmise dans le dossier de séance que comme pour Saint-Denis, Montreuil et Épinay, l'intégrité des différents bassins de vie identifiés est parfaitement respectée. En tout état de cause, et pour finir sur ce sujet, nous ne pouvons que nous réjouir de voir le nombre de communes fractionnées est divisé par deux par rapport à la situation actuelle. Il s'agit d'un progrès réel de nature à renforcer la lisibilité du scrutin départemental.

J'en viens maintenant aux observations faites depuis plusieurs semaines par le député maire de Tremblay-en-France, également président de la communauté d'agglomération Terre de France, et qui ont été relayées par notre collègue Pierre Laporte. Tremblay-en-France serait victime, mes chers collègues, d'un charcutage, d'un tripatouillage en règle qui ne viserait pour reprendre les termes du document qui a récemment été édité par la mairie elle-même qu'à faire taire la ville, à déstabiliser son maire et à empêcher l'expression de la résistance tremblaysienne. Il y a donc des résistants à Tremblay-en-France qui résisteraient contre je ne sais quel occupant.

Au-delà du champ lexical utilisé qui est, de mon point de vue, un peu trop guerrier, et au-delà de l'extrême personnalisation du document qui donne à François Asensi l'image d'un chevalier blanc, au-delà enfin des questions posées par l'utilisation des moyens municipaux à des fins d'information, je vais utiliser un terme neutre, je voudrais rétablir ici quelques vérités sur le redécoupage contesté du canton de Tremblay-en-France. J'ai regardé dans le détail.

Quelle est la réalité géographique du territoire considéré ? Tremblay-en-France n'est limitrophe qu'avec deux communes en Seine-Saint-Denis : Villepinte et Vaujours.

Comme Tremblay-en-France au nord-est et Sevrans au sud-ouest, Villepinte est membre de la communauté d'agglomération Terre de France. Trois communes qui forment aujourd'hui une même circonscription législative et qui, au vu de leurs populations respectives, ne peuvent ni constituer à elles seules un canton ville – elles sont trop petites – ni constituer ensemble un seul canton et même canton. Le nombre de personnes est trop important.

Deux solutions s'offraient au ministère de l'Intérieur : soit un canton Tremblay-en-France-Villepinte, celui que Ms Asensi et Laporte appellent de leur vœu, soit un canton Sevrans-Villepinte.

Dans le premier cas, la ville de Sevrans est décrochée du territoire de l'agglomération et doit donc être attachée à d'autres villes. Dans le second, c'est Tremblay-en-France qui doit être rapprochée d'autres communes.

Sur le fond d'abord. Villepinte étant au cœur de ce territoire, donc autant en lien avec Sevrans qu'avec Tremblay-en-France, rien ne permet qu'une fusion avec l'une ou l'autre des communes s'impose à l'autre hypothèse. Sur la carte que j'ai sous les yeux, je parle de la proposition de M. Asensi, la solution alternative à celle du ministère de l'Intérieur, proposée par M. Asensi et Pierre Laporte, indique un canton Tremblay-en-France – Villepinte, tout aussi acceptable qu'un canton Sevrans – Villepinte qui suppose de rattacher Sevrans à d'autres communes. Aulnay à l'ouest, Livry Gargan au sud, sont trop peuplées pour être accolées à Sevrans. Un canton Sevrans - Livry-Gargan compterait 92 000 habitants soit 5 000 de plus que la limite haute. Dès lors, une solution demeure : rattacher Sevrans à Vaujours et à Coubron.

Pour que vous puissiez apprécier cette proposition, j'ai préparé une carte, vous constatez la proposition de MM. Laporte et Asensi avec le canton de Villepinte - Tremblay-en-France et celui de Sevrans - Vaujours et Coubron, vous voyez la petite continuité territoriale. J'y reviendrai.

Ce découpage alternatif n'est pas sérieux, la frontière entre Sevrans et Vaujours est tellement faible qu'elle donnerait l'impression non pas d'un charcutage, mais d'une forme d'antenne. Quand on sait en outre, que la frontière est située au cœur du parc forestier de la Poudrerie, loin de toute habitation et que, de ce fait, les interactions entre les deux communes sont inexistantes, cette hypothèse ne tient pas une seconde. Que la carte prête à discussion, évidemment, mais qu'elle soit sujette à des tentatives d'instrumentalisation aussi grotesques et démontables, cela n'est pas très sérieux.

Au-delà de la question du canton de Tremblay-en-France, j'évoquerai les autres propositions formulées par le groupe du Front de gauche. C'est consultable dans le dossier de presse distribué. Dans la proposition faite par les élus du Front de gauche, nous passons à 5 communes fractionnées au lieu de 4 dans la proposition du ministère de l'Intérieur. La constitution d'un canton les Lilas - Romainville amène à rattacher 2 000 habitants de Noisy-le-Sec. Pourquoi 2 000, comment ? On ne sait pas.

Cette proposition a aussi comme vertu, si je puis dire, de couper la plus petite ville du département en surface, le Pré-Saint-Gervais, en deux. C'est une performance tout à fait étonnante.

Enfin, cette proposition a aussi comme vertu, et cela me concerne directement, de rattacher la commune de Noisy-le-Grand, non plus à Gournay-sur-Marne vis-à-vis de laquelle il y a une continuité territoriale, mais à Neuilly-Plaisance. Neuilly-Plaisance n'est reliée à Noisy-le-Grand que par une passerelle piétonne au-dessous de la ligne de RER. Est-ce bien sérieux ? Je pourrais lister d'autres points soulevés précédemment, mais je ne souhaite pas que la séance s'éternise, même si mes observations vont susciter quelques réponses. Certains de mes amis rappelleront qu'il y a d'autres réalités locales, et les incidences de certains choix alternatifs ailleurs dans le département.

C'est une réalité qu'on ne peut faire semblant de ne pas voir. Ce redécoupage n'est pas l'addition de 21 cantons sans incidence les uns sur les autres. Tous les schémas locaux peuvent être un temps défendus. Un temps seulement car, lorsque l'on s'intéresse aux conséquences sur les cantons voisins, on se heurte rapidement à des limites démographiques, ou à un casse-tête concernant l'intégrité territoriale de certaines communes. Merci donc à chacun de prendre un peu de hauteur et de ne plus considérer la proposition de redécoupage à l'aune de sa seule situation territoriale, mais à l'aune de l'ensemble du département.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire au sujet de cette proposition de redécoupage. Je crains qu'un certain nombre d'intérêts partisans l'emportent sur les avancées démocratiques que je crois majeures dans cette proposition. Néanmoins, je vous dirai en conclusion, c'est avec enthousiasme que les élus de mon groupe voteront cette proposition qui amènera davantage de démocratie en Seine-Saint-Denis. Je vous remercie.

(Applaudissements et protestations).

M. le président.- Après les présidents de groupe, je passe la parole aux conseillers généraux. J'ai la demande d'Hervé Bramy.

M. Bramy.- Je pensais comme d'autres que le préfet allait rester.

Je vais dire tout de même M. le préfet, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers généraux, nous sommes réunis pour nous prononcer sur le projet de décret de redécoupage des cantons de la Seine-Saint-Denis. Ce projet, et on le constate dans cette assemblée, suscite de vives inquiétudes et un fort mécontentement. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, il est avant toute chose le produit d'une loi relative à l'élection des conseillers départementaux, qui certes a fait disparaître les conseillers territoriaux promus par la droite à l'époque et que nous avons largement condamnés en leur temps. Cette loi est marquée du refus du dialogue, voire parfois d'une intransigeance absolue qui s'est conclue, par voie de conséquence, par l'absence de consensus comme l'ont relevé les députés et sénateurs communistes et Front de gauche lors du débat parlementaire.

Aussi, avant d'entrer dans l'appréciation de ce décret de redécoupage, permettez-moi de revenir à mon tour sur les modalités du scrutin retenu pour la désignation des futurs conseillers départementaux. Ce nouveau mode de scrutin départemental porte pour nous le risque d'une profonde atteinte à la pluralité d'expression politique dont cette assemblée départementale est pourtant l'actuel reflet.

Ce mode de scrutin est une bien mauvaise originalité, surprenante à plus d'un titre, en France, voire même en Europe. C'est un scrutin binominal à deux tours, dont le seul avantage est de garantir une représentation à parité des hommes et des femmes dans les assemblées départementales. Je tiens à préciser, cela va sans dire, que les militants, les élus communistes et Front de gauche comprennent et partagent ce souci d'élargir la représentation paritaire dans les assemblées départementales. En effet, personne ne peut se satisfaire d'une représentation de 13 % de femmes dans les conseils généraux, mais en aucun cas nous ne soutenons ce scrutin binominal, qui tend à amoindrir, voire à gommer la pluralité d'expression politique.

Pourquoi avoir retenu ce mode de scrutin plutôt qu'un vote sur la liste paritaire à proportionnelle intégrale qui lui seul permettait de concilier représentation paritaire et pluralisme politique, comme c'est le cas d'une certaine façon pour les conseils régionaux ou nos communes ?

Nous ne comprenons pas ce choix et le trouvons dangereux pour la démocratie, car il porte en germe un renforcement du bipartisme politique. L'élection d'un ticket hommes/femmes issus d'un même parti par canton là où deux élus de sensibilité différente pouvaient être choisis par les électeurs va entraîner mécaniquement l'élection de deux élus d'un même courant politique.

Bref, avec ce choix, au nom de la parité, on risque de tuer le pluralisme politique. Notre attachement à la démocratie, au pluralisme politique ne peut nous conduire à souscrire à une telle évolution.

À quoi peut donc servir la réduction du pluralisme politique ? Ce scrutin binominal plus que contestable s'accompagne, c'est la raison même de ce redécoupage, d'une réduction du nombre de cantons de 40 à 21. Je partage les propos du président sur le fait que le législateur et le gouvernement n'aient pas choisi d'augmenter le nombre des conseillers généraux de notre Département. Cela dit, cette décision va créer de la confusion chez nos concitoyens dans certains des nouveaux cantons, contribuer à éloigner les élus des citoyens et ce, à l'encontre de ce qui devrait être fait dans une période de grande confusion pour nos concitoyens.

Ce que me demandent les habitants chaque semaine dans mes audiences ou sur les marchés, c'est de pouvoir se prononcer sur les choix politiques qui les concernent, d'être associés aux décisions. Ils veulent que leurs voix soient entendues, ce qui nécessite des lieux de décision politiques cohérents avec des territoires cohérents, tout le contraire de la suppression d'un échelon administratif ou d'une reconcentration des pouvoirs de l'autre côté du périphérique.

Comment ne pas voir un lien entre le premier projet qui nous est présenté et la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la métropolisation ? Cela a été dit, plusieurs grands élus parmi lesquels deux sénateurs de la Seine-Saint-Denis qui siègent au sein de notre assemblée se sont prononcés publiquement pour la fusion de Paris avec les trois départements de la petite couronne parisienne, ce qui signifierait la disparition du département de la Seine-Saint-Denis.

Vous faites donc adopter une réforme du mode de scrutin des conseillers départementaux, puis vous présentez un projet de redécoupage électoral pour mieux dissoudre le département dans le projet de métropole du Grand Paris. La presse vous prête, monsieur le président, un avis favorable à cette dissolution des Départements, contre l'avis des présidents des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Il est vrai que vous ne souhaitez pas qu'une date soit d'ores et déjà fixée pour cette fusion mais, au fond, cela ne change rien à votre position.

Si certains trouvent l'action du Département inutile, nous pensons au contraire que la Seine-Saint-Denis a été une terre de fortes innovations sociales, éducatives, culturelles et écologiques. Par exemple, quand elle fut la pionnière d'un dispositif de lutte et de prévention contre les violences faites aux femmes qui se généralisent à toute la France aujourd'hui. Innovation également lorsque le conseil général remboursait la moitié de la carte de transport Imagin'R pour faciliter les déplacements des collégiens et lycéens, lorsqu'elle permettait à chaque élève de 6^e d'avoir un ordinateur portable quasi indispensable aux recherches au travail scolaire, mesures que vous avez supprimées.

Je le dis simplement mais avec solennité, quel que soit le découpage final, nous irons à la rencontre de nos concitoyens pour les appeler à retrouver ensemble l'élan créatif qui a façonné l'originalité de la Seine-Saint-Denis.

Quel qu'il soit, nous œuvrerons aux rassemblements les plus larges pour nous sortir de l'austérité qui structure les politiques publiques ici et dans le pays. Quel qu'il soit, nous créerons les dynamiques citoyennes aptes à inventer un autre avenir à notre Département, qui redonnera toute sa place à l'humain.

J'en viens au fond de cette proposition de redécoupage des cantons, je me limiterai au principe. Peu avant l'été, le parti communiste français a communiqué au préfet de l'époque, en lien avec les conseillers généraux du groupe Front de gauche, un projet destiné à alimenter la réflexion sur ce projet. Hélas, monsieur le préfet, cette proposition n'a été que très partiellement prise en compte.

Pour tout vous dire, les incohérences de ce projet sont évidentes et dans des secteurs en profonde contradiction avec les dynamiques communales en Seine-Saint-Denis. J'ai entendu les propos d'Emmanuel Constant, mais c'est justement cela qui nous a guidés dans notre proposition, qui n'est pas retenue de façon exemplaire pour l'ensemble des territoires. Je précise que la proposition qui concerne la ville de Tremblay-en-France n'est pas celle de M. Laporte et de M. Asensi, mais celle portée par le parti communiste, en lien avec les conseillers généraux et les maires de notre Département.

Nous considérons qu'il nie de façon caricaturale plusieurs réalités géographiques, territoriales et humaines là où notre proposition de carte que je tiens à disposition de celles et ceux qui ne l'auraient

pas encore, se montrait respectueuse des logiques territoriales, des cantons actuels, des nouvelles exigences démographiques sur la taille des cantons tout en respectant, j'insiste sur ce point, le pluralisme actuel de notre assemblée.

Au lieu de cela, nous nous retrouvons avec des particularités territoriales pour lesquelles nos concitoyens, qui n'ont à aucun moment été informés ou associés, auront bien du mal à se retrouver. Je vais citer quelques cas sans les développer. Par exemple, c'est le cas pour Épinay, Saint-Denis et Tremblay-en-France jusqu'à Montfermeil, à l'opposé nous le réaffirmons, des logiques actuelles intercommunales.

Enfin, j'aurais préféré, sans prétention aucune, un canton plus peuplé, puisque j'aurai le privilège d'avoir le canton le moins peuplé du département, ce qui n'était pas le cas précédemment. J'aurais préféré de loin la proposition que nous avons formulée, qui réunissait dans leur intégrité les villes du Blanc-Mesnil et Dugny dont la partie de celle-ci qu'on appelle le pont Tiblon, situé sur le même versant de l'aéroport que Le Blanc-Mesnil dont la population est intégrée à ma ville. Nous développons de multiples coopérations afin de faciliter la vie des Dionysiens et des Blanc-Mesnilois.

Enfin, dans la configuration actuelle, que comprendront les habitants de la partie de Drancy à la cohérence de leur nouveau canton ? Il est toutefois un aspect positif à ce redécoupage, que je tiens à relever, cela a été souligné par plusieurs intervenants, il permet de reconstituer l'unité territoriale des grandes villes comme Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bondy et Pantin.

Plus qu'un travail de redimensionnement des cantons, le redécoupage opéré en Seine-Saint-Denis est un travail marqué malgré tout plus ou moins fortement de façon partisane et cela est évident à nos yeux. Je le regrette, car il était possible de faire autrement pour maintenir les réalités démocratiques et territoriales proches de celles d'aujourd'hui, sans gommer le pluralisme politique exprimé durant des décennies dans ce département.

Pour toutes les raisons exprimées, cette proposition ne peut retenir mon assentiment. Par conséquent, je voterai contre ce décret.

Enfin, je regrette profondément que ce vote ne soit exprimé qu'à titre consultatif alors qu'il reflète la position des principaux intéressés. Nous verrons ce que sera l'expression de la majorité des élus de notre assemblée, mais il faudra tenir compte de ces différences d'appréciation. Les élus de notre groupe res-

tent déterminés à faire évoluer cette carte dans le bon sens. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le préfet doit mal connaître le département, il n'a peut-être pas examiné suffisamment les résultats électoraux. Quand il dit que nous sommes mal élus, c'est faux, et c'est grave pour un représentant de l'État de dire cela. Plusieurs d'entre nous, lors des seconds tours des cantonales quand elles sont jumelées avec les municipales, ont obtenu plus de voix que l'ensemble des listes de gauche dans nos communes. Il faudrait rappeler le préfet aux réalités et noter que nos concitoyens ont souvent bien plus d'intérêt pour ce que défendent les conseils généraux sur leur territoire qu'il ne peut le penser.

M. le président.- Merci.

M. Chaussat.- Monsieur le président, mes chers collègues, nous venons d'entendre tout au long de cette matinée, des expressions quelque peu surréalistes. Ainsi quelques-unes : cohérence, démarche équitable, égalité territoriale, respect de l'unité communale, etc. Les quelques propos tenus avant moi ont apporté réponse à de telles affirmations. Décidément, monsieur le président, la majorité socialiste de notre Département nous aura tout fait. Année après année, séance après séance, vous arrivez toujours à faire pire ! C'est une prouesse que peu pourtant arrivent à réaliser. Vous redécoupez la carte cantonale avec vos amis du gouvernement pour des intérêts politiques d'un autre âge. Et dans le même temps, vous misez sur la disparition du département de la Seine-Saint-Denis. Paradoxe pour le moins curieux.

Monsieur le président, je vous le demande : pourquoi discutons-nous de cette nouvelle carte des cantons de la Seine-Saint-Denis alors qu'elle est promise à la fusion dans le magma de la métropole du Grand Paris d'ici 2016 ? Cette institution peut être l'objet de critiques et je l'accepte parfaitement.

Néanmoins, nous avons peut-être l'occasion de nous poser la question dans le bon sens car, en vérité, cela ne tient pas debout. La bonne question à poser est la suivante : le département dans la France d'aujourd'hui telle qu'elle a évolué est-il encore utile et nécessaire ?

Quand je vois les attentes des habitants de mon canton à Aulnay, je me dis que nous avons encore des missions à mener au service de nos concitoyens. Aujourd'hui, vous nous proposez de manger à la table de votre système électoral. Un plat amer du-

quel émane une odeur nauséabonde de magouilles politiciennes, cela a déjà été souligné.

Revenons sur le fond. Dans certains territoires, le département est absolument indispensable, oui, parce qu'il est l'échelon de la mutualisation. Les autres collectivités, à l'échelon inférieur, sont trop faibles, pas assez riches, pas assez puissantes en hommes et en femmes, il faut donc organiser le territoire en mutualisant les moyens. Le Département est là pour ça ; pour les autres, les territoires urbains comme le nôtre, il est tout à fait indispensable pour faire vivre la démocratie locale dans les villes où les habitants se sentent éloignés de leurs élus. C'est vrai.

Concernant la loi électorale votée le 17 avril dernier, vous avez lancé un boomerang qui pourrait bien vous revenir à toute vitesse en pleine figure. En effet, comme pour tout texte de ce type, ceux qui le font voter seront battus à l'élection suivante. Je ne vais pas reprocher au gouvernement de faire une loi pour gagner les élections, car il peut parfaitement les perdre. Cela arrivera, ou pas, car son résultat dépendra aussi de notre capacité à être convaincants.

Les citoyens par définition choisissent les bons, écartent les mauvais et ils ont toujours raison. C'est la République, il n'y a rien à ajouter. Force est de constater que vous avez du mal à convaincre les Français depuis dix-huit mois. Avec le système du binôme électoral, vous tentez de résoudre deux problèmes différents : la parité et la proximité. Vous résolvez bien – du moins en apparence – le premier, mais en refusant de modifier le nombre d'élus, vous éloignez les conseillers généraux des électeurs.

Vous avez agité l'argument de la rationalisation, de la baisse des dépenses du fait de la diminution du nombre d'élus. Pourtant, nous aurons 21 cantons en Seine-Saint-Denis au lieu de 40 actuellement, mais avec 42 conseillers départementaux. Pour la rationalisation, on repassera ! Pour le reste, aussi ! Avec deux élus par canton, je puis vous dire que ce système ne marchera pas car les citoyens ne connaîtront pas, en fait, leurs élus.

Vous avez poussé le vice en instituant un scrutin binominal paritaire vous dissimulant, en quelque sorte, derrière la parité. Plus de femmes en responsabilités, c'est un vœu que nous pouvons tous partager, quels que soient nos positionnements politiques, mais pas comme cela. Vous imposez un duo une femme/un homme dans chaque canton ; la parité se gagne avec d'autres méthodes, et, d'une façon plus générale, la confiance aussi.

Je conclurai, monsieur le président, en vous disant que le cynisme qui a présidé à vos choix est inad-

missible, et je voudrais citer La Bruyère dans *Les Caractères* : « Il est de certaines choses dont l'inso-
lence vous paraît parfois insupportable ».

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. le président.- J'attire votre attention, à partir du moment où les présidents de groupe se sont largement exprimés et que, sans faire offense à qui que ce soit, je pense que nous assistons là à des exercices de répétition de la position de chacun de nos groupes, sur le fait qu'il y a 18 demandes d'intervention à partir de maintenant.

Je suis persuadé que vous serez à peu près aussi nombreux tout à l'heure quand il faudra évoquer l'appel à projets sur les emplois d'avenir ; que vous serez à peu près aussi nombreux quand il faudra évoquer l'évolution du règlement du BAFA pour permettre à plus de jeunes de Seine-Saint-Denis d'en bénéficier ; que vous serez aussi nombreux à vouloir intervenir tout à l'heure quand il faudra adopter le schéma de cohérence territoriale sur nos équipements sportifs.

Je voudrais simplement appeler maintenant les différents orateurs à une certaine brièveté pour permettre que l'ensemble des sujets puissent être débattus avec autant d'intérêt et d'attention.

La parole est à M. Baillon.

M. Baillon.- Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, cette présentation va me permettre de rappeler la position d'Europe Écologie – les Verts, que nous avons toujours défendue dans le cadre des débats sur la réforme territoriale, et qui a toujours été une ligne défendue par nos élus dans les différentes assemblées.

Nous appelons à une plus juste représentation des forces politiques et des territoires, à travers notamment l'application de la proportionnelle et la mise en œuvre d'une véritable parité à l'échelon départemental.

La proportionnelle permet, en effet, une meilleure diversité et favorise le renouvellement dans la représentation politique. L'instauration d'une représentation proportionnelle avec prime majoritaire permettrait à toutes les sensibilités d'être représentées sans fragiliser la gouvernance.

À l'inverse, le mode de scrutin majoritaire binominal au sein des cantons redécoupés porte, en germe, les dérives clientélistes et le cumul de mandats, que, d'ailleurs, les différents groupes ont plus ou moins soulignés dans leurs interventions.

En ce qui nous concerne, notre position a une logique : clairement – nous l'avons déjà dit, je sais que cela peut faire hurler – la disparition progressive des conseils généraux. Nous n'avons pas peur de dire qu'il y a là l'opportunité de la création de la métropole du Grand Paris, actuellement en discussion à l'Assemblée. C'est une vraie opportunité par rapport à notre territoire parce qu'une métropole du Grand Paris absorbant les quatre départements, élue au suffrage universel direct, rationaliserait les syndicats techniques et porterait la péréquation sur son territoire, paramètre essentiel à nos yeux.

Vous le savez, mes chers collègues, je suis chargé du RSA. Nous avons 70 000 bénéficiaires en 2011, nous en avons près de 92 000. Vous connaissez les disparités qui existent entre les ressources financières des différents départements et le poids.

Merci, Monsieur Chaussat, vous avez fait quelques remarques tout à l'heure, je vous remercie de les appliquer à vous-même, et d'essayer de m'écouter...

Je fais un petit comparatif : le coût du RSA, chez nous, en Seine-Saint-Denis, est de 336 M€. Dans le 92, il n'est que de 135 M€. Il y a nécessité, actuellement, de faire porter la solidarité sur tout notre territoire, et je compte sur la Métropole pour le faire. On a longuement parlé du rééquilibrage par rapport à Paris à l'est et à notre département ; il y a là un outil qui peut être utilisé et qui, à mon avis, pourrait faire ses preuves.

Ensuite, dans le cadre de la loi actuelle, dans un cadre plus technique qui est celui que le découpage des cantonales nous offre aujourd'hui, ce que monsieur le préfet nous a présenté, nous, élus écologistes de ce département, que ce soit les maires ou les conseillers régionaux, nous sommes pour un strict respect de l'égalité démographique, avec un découpage qui ne fractionne qu'exceptionnellement les communautés d'agglomération et les villes.

C'est la position que nos élus ont défendue auprès du préfet, et ces principes ont prévalu, je crois, pour faire ce redécoupage, à quelques exceptions près largement commentées par mes collègues, mais je vais revenir dessus, notamment sur le canton de Sevran. À ce propos, je ne puis que réagir : depuis plusieurs semaines, j'entends la proposition de marier le canton de Tremblay avec celui de Montfermeil, ce qui est un pur scandale, alors que la logique aurait voulu que la commune soit mariée à celle de

Villepinte, membre de la même communauté d'agglomération, Terre de France.

En tant qu'élu de Sevrans, je souhaite dire que rien n'indique que Villepinte, la commune géographiquement centrale de l'agglomération Terre de France, doit être rapprochée de Tremblay plutôt que de Sevrans. Elle se situe au centre. Les interactions entre ces différentes communes semblent en effet identiques, mais, surtout, il faut avoir à l'esprit qu'un mariage entre Tremblay et Villepinte aurait eu pour conséquence de rapprocher dans un même canton Sevrans, Vaujours, et Coubron, sans Montfermeil pour respecter la limite haute de population d'un canton, alors que la frontière entre ces deux premières communes se résume – je vous invite à vous promener dans le parc et à trouver cette frontière – à une bande d'arbres de quelques dizaines de mètres au cœur du Parc national forestier de la Poudrerie. Je vous invite à découvrir le parc, c'est fort joli.

Les hypothèses d'un canton mêlant Sevrans et Livry-Gargan ne tient pas non plus puisque la population cumulée de ces deux communes dépasse de près de 5 000 habitants la limite haute de population. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le ministère de l'Intérieur n'ait pas retenu l'hypothèse proposée par le député-maire du Tremblay.

Malgré les réserves que j'ai pu exprimer au départ, et dont nos parlementaires ont l'occasion de porter nos appréciations dans d'autres hémicycles, je pense que ce découpage proposé est plutôt cohérent et je donnerai donc un avis favorable.

M. le président.- Merci. La parole est à M. Teulet.

M. Teulet.- Monsieur le président, je veux bien prendre la parole, mais mon collègue maire et conseiller général de Rosny avait demandé la parole bien avant moi.

M. le président.- Il n'y avait pas d'ordre. Vous avez tous appuyé au même moment.

M. Teulet.- Monsieur le président, mes chers collègues, l'un d'entre vous aurait pu commencer ses propos comme l'avait fait en 1981 un député socialiste : « *Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire* ».

Un autre député socialiste avait rappelé qu'aux ténèbres succédait le jour. On sait ce qu'il en est devenu de toutes ces paroles, combien elles ont été démenties par les faits et combien elles ont été condamnées en ce qui concerne la première formule ; mais vous avez repris cette formule implicitement aujourd'hui : nous avons tort parce que nous sommes politiquement minoritaires.

Je voudrais d'abord dire au préfet combien je plains sa triste mission aujourd'hui, car il n'est qu'un fonctionnaire porteur de la parole du gouvernement socialiste et il a subi la bronca de tous ceux qui ont compris que, dans le message qu'il portait, était cachée une atteinte extraordinaire à la démocratie.

Aujourd'hui, vous avez choisi, quand je dis « vous », je désigne le pouvoir socialiste, ce pouvoir socialiste qui est à l'Élysée, ce pouvoir socialiste qui est à Matignon, ce pouvoir socialiste qui est à l'Assemblée nationale, ce pouvoir socialiste qui est au Sénat, ce pouvoir socialiste qui a la main sur presque l'ensemble des régions, qui dirige la plupart des départements, qui est à la tête d'un grand nombre de grandes communes, ne supporte plus la contradiction.

(*Applaudissements*).

Certes, c'est difficile, et je comprends que, ce matin, le président ait eu quelques gestes d'humeur parce que c'est difficile d'accepter la contradiction. Mais rappelons-nous les grands penseurs de philosophie politique qui ont expliqué qu'à partir du moment où il n'y avait plus d'opposition, il n'y avait plus de démocratie, il n'y avait plus de droit. Le propre d'une dictature est justement d'effacer toute opposition.

On peut tout faire dans une loi, on peut la prendre par tous les bouts, on n'arrive pas à une construction logique, mais on part de la finalité et on remonte pour la fabriquer dans le modèle que l'on souhaite. Vous avez choisi une philosophie qui est présentable. Vous avez privilégié les territoires. J'entendais tout à l'heure Emmanuel dire : « *Enfin, moi qui représente le maximum d'électeurs en France, je vais retrouver une ville canton qui sera à l'échelle* ». Mais quel est l'intérêt réel pour les habitants de Noisy-le-Grand d'être représentés demain à la fois par Emmanuel et par une autre conseillère générale ? Est-ce que la démocratie à Noisy-le-Grand en sera grandie ?

Je prends l'exemple de Noisy-le-Grand parce que l'on est dans un pâté de cheval et d'alouette : le cheval est Noisy-le-Grand avec sa population ; Gournay, avec ses 5 000 habitants, est vraiment un appendice au canton d'Emmanuel. Est-ce que tout cela s'en trouvera grandi ? J'aurais préféré que l'on s'ap-

puie sur le respect de la volonté des concitoyens de la Seine-Saint-Denis.

Aujourd'hui, quelle est la situation ? Je vais prendre un exemple. Il existe, dans le sud-est du département, un endroit où dix communes ont une continuité territoriale totale dirigée par la droite républicaine. Pour ces dix communes, il existe des cantons qui donnent, dans cette assemblée, six cantons à la droite républicaine.

Demain, par ce jeu de... Je trouve qu'à la fois notre collègue et mon voisin ont été d'une gentillesse... Si j'avais dû vous apporter un instrument, j'aurais apporté un bistouri chirurgical, car il s'agit d'un travail de découpage d'une précision telle qu'elle tue la démocratie. Le chirurgien a eu un geste malhabile et en faisant croire qu'il voulait sauver le malade, il finit par le tuer.

(Applaudissements).

De ces six cantons de droite, comme dans le jeu Koh-Lanta, demain, il n'en restera qu'un. Demain, le groupe UMP se finira entre Raymond Coëgne et moi. Demain, si les choses sont favorables pour la droite et le centre, le groupe UDI se terminera après mon collègue M. Bluteau. Vous avez aujourd'hui en face de vous onze conseillers généraux de droite et du centre, demain, vous n'aurez plus les représentants que de deux cantons.

Aujourd'hui, dans le département, je remercie mon collègue M. Baillon d'avoir évoqué le problème de la proportionnelle ; à la proportionnelle, nous aurions environ le tiers des sièges. Nous serions donc 13 sur 40, un peu plus que notre effectif actuel. Dans ce département, 13 communes peuvent être représentées par leurs conseillers généraux de droite, de leur sensibilité politique dans cette assemblée départementale ; demain, avec les conseillers généraux nouvellement élus, quatre communes auront un porte-parole de droite sur les 13 actuels.

Vous avez privilégié la logique territoriale pour pouvoir étouffer le vote démocratique. Vous avez fait en sorte qu'un canton où la droite est largement en tête soit accolé à un canton également de droite, mais où la droite passe plus légèrement. Le découpage a été réalisé avec un tableau Excel, on a mis le résultat des votes et en fonction de celui-ci, de la réalité politique de ce département, on a mis un poids écrasant sur la tête de chaque canton tenu par la droite. Demain, vous obtiendrez effectivement une assemblée beaucoup plus docile.

Quand j'ai été élu pour la première fois, j'étais le quatrième conseiller général de droite. Si la table avait été celle-ci, j'aurais été ici, après la gauche

commençait. Eh bien, plus de 30 ans après, vous allez faire le chemin inverse et revenir au point de départ après 30 ans de démocratie.

Je ne parlerai pas de mes collègues conseillers généraux de gauche qui eux aussi subissent le poids de cette mesure. Alors, derrière vos principes qui paraissent bons, j'aurais envie d'y coller cette phrase qui est de dire que la vertu cache souvent en fait le vice. Parce que derrière ce manteau de vertu, vous avez en fait caché un tripatouillage, il faut l'appeler ainsi. Vous pouvez rétorquer que vous n'êtes pas les premiers dans ce domaine, d'autres l'ont fait avant vous. Personne n'atteint la perfection que vous avez obtenue aujourd'hui.

Demain, vous aurez réussi en plus, parce que votre projet est comme une fusée à plusieurs étages, dans toutes nos communes de droite à instaurer un conseiller général de gauche. Vous espérez avec ce cheval de Troie dans les communes de droite reprendre ces communes à la droite. Comment pourrait-on supporter en Seine-Saint-Denis que des communes soient dirigées par la droite ? Comment peut-on supporter que des conseillers généraux soient de droite ?

Demain, vos débats seront plus courts et plus se-reins, vu la personnalité des uns et des autres j'espère qu'il y aura des difficultés à terme. Le parti socialiste est fécond de ces courants, le président Troussel, comme l'était François Hollande, sera chargé d'en faire la synthèse. Bel exercice qui ne prépare pas toujours au mieux au gouvernement, mais c'est un bel exercice intellectuel.

Je ne suis pas sûr que notre assemblée donne un avis favorable à ce projet de décret que vous soumet le gouvernement. Vous savez que le gouvernement ne vous soumet rien. Le gouvernement n'est pas à l'origine de ce projet. Ce projet a été concocté encore plus près de la Seine que se trouve le siège du parti socialiste, rue de Solferino. Il a été préparé dans un palais qui jouxte la Seine par un spécialiste de la carte électorale de la Seine-Saint-Denis qui a bien réussi son coup. Soyez tout de même attentifs, on a vu dans l'histoire que des projets de découpage scandaleux se retournaient contre leurs auteurs. Le peuple a horreur parfois des injustices et le fait payer.

(Applaudissements).

Mme Haye.- Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, suite à la proposition de redécoupage des cantons du département, nous sommes pris d'un profond malaise. Ma-

laisse démocratique alors que notre démocratie est déjà bien malade. Ce nouveau mode de scrutin pour les élections cantonales, sous couvert de porter la parité, est une vraie atteinte au pluralisme et au respect des opinions diverses des habitants. Cela a été dit, avec ce scrutin binominal à deux tours, sans possibilité de panachage au second tour, un seuil à 12,5 % des inscrits pour pouvoir se maintenir, nous ne connaissons pas de scrutin plus conservateur en Europe, qui n'a pour seule vocation que de favoriser la bipolarisation de la vie française à l'encontre de nos traditions.

Une liste paritaire à la proportionnelle intégrale aurait été la solution la plus respectueuse, et du pluralisme et de la parité. Mais en plus le découpage proposé est une négation totale des Sequano-Dionysiens, de leur bassin de vie, de leur vécu et de leur territoire.

On pouvait s'attendre, en plus c'est un pré requis de la loi sur les découpages électoraux, qu'avec deux fois moins de cantons, donc des cantons deux fois plus grands, on tiendrait mieux compte des bassins de vie des habitants, de leur histoire, des dynamiques de territoire, qu'on proposerait l'élection de conseillers départementaux capables de porter la parole et les projets des Sequano-Dionysiens sur une circonscription homogène en termes de projets. Mais non, ce n'est pas la priorité de nos collègues socialistes.

La ville d'Épinay coupée en deux alors qu'elle formait un seul canton auparavant, donc au total quatre conseillers départementaux qui porteraient les aspirations des spinassiens sur un territoire allant de la frontière du Val-d'Oise au périphérique. Une poignée de drancéens, qui voteront pour d'autres conseillers départementaux que la grande majorité de la ville.

Que dire des Tremblaysiens qui partagent des gares, un hôpital, une agglomération, des zones d'activité, des services, des équipements culturels, un contrat de développement territorial, une circonscription législative avec Villepinte, mais qui devront choisir les mêmes élus que Montfermeil, sans histoire commune. Quel respect de l'histoire, des réalités sociales et culturelles.

Et tant d'autres exemples donnés et qui vous seront donnés par les collègues.

Ne pouvant penser que le parti socialiste n'avait d'autres préoccupations que celle des habitants du département, nous avons essayé de comprendre. Nous avons sorti nos calculatrices et repris le résultat des dernières élections cantonales que nous avons calqué sur les nouveaux cantons proposés. Nous

savons bien qu'un découpage électoral ne peut totalement conserver les résultats électoraux et la souveraineté populaire qui s'était exprimée il y a 2 ou 5 ans, qu'une petite prime est donnée à celui qui tient les ciseaux.

D'autres redécoupages l'ont fait par le passé. Résultat : si ce découpage avait été en cours au précédent scrutin, nous aurions ici entre 4 et 6 élus de droite, entre 8 et 10 élus Front de gauche, entre 26 et 30 élus socialistes. Une majorité absolue confortable, le coup de ciseau permettant de passer de 42 à 66 % des conseillers, sans aucun lien avec la réalité politique de notre Département.

Tout d'un coup, tout devient plus clair, n'y aurait-il pas une volonté du parti socialiste d'imposer sa politique sans discussion quand bien même elle est de plus en plus contestée. Il est de notre devoir de faire connaître aux Sequano-dionysiens que dans notre affaire de découpage électoral de ce jour, il a été troqué le respect des habitants, de leurs choix politiques, de leurs volontés, de leurs lieux de vie contre l'assurance que malgré le rejet grandissant des politiques menées par le gouvernement, le parti socialiste pourrait garder une majorité des départements. Puis, nous avons laissé de côté la calculatrice pour reprendre un projet qui tient tant à cœur à nos collègues socialistes, celui de la métropole du Grand Paris ou du moins de la manière dont ils veulent la construire. Nous y retrouvons de nombreuses analogies : une construction par le haut, sans aucun respect pour les dynamiques territoriales en cours sur notre Département, en éloignant toujours plus les citoyens de leurs élus et des lieux de décision, mais une construction où les compétences transférées permettront qu'ils décident pour d'autres et relèguent les territoires et leurs habitants au rang de sous-arrondissements administrés.

Quand dans le même élan, le choix est de plus en plus assumé par des élus socialistes franciliens du département de faire table rase du département de la petite couronne sans partage avec la population, sans réflexion aucune sur la pertinence des politiques départementales au service des habitants, cela fait écho avec le découpage proposé. On voudrait que les électrices et les électeurs se désintéressent totalement de ces élections, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Vous comprendrez donc chers collègues, que par respect de la démocratie et des habitants de notre Département, nous ne puissions qu'être contre ce projet de redécoupage. Nous avons proposé, et porté au préfet comme avis, un redécoupage tenant compte des réalités de notre territoire, de ses habitants et soucieux de garantir un respect maximum de

l'échelon communal, lieu de base de la démocratie de proximité.

Il n'en a été tenu aucunement compte, c'est regrettable, nous souhaitons le faire connaître aux Sequano-dionysiens. Je vous remercie.

M. le président.- Sur la question de la proportionnelle, et puisque Florence s'est livrée à un exercice prudent en disant qu'on ne peut jamais totalement calquer les résultats précédents sur la base d'un nouveau découpage... D'ailleurs, une opposition de droite a rappelé que ceux qui avaient imaginé, M. Marleix, qu'avec le découpage de la Seine Saint-Denis ce serait le raz de marée pour ses amis, les électeurs ont tranché largement. J'ai fait le même exercice que Florence sur la base de l'utilisation de la proportionnelle intégrale que tu réclamais. Sur la base de l'élection organisée à la proportionnelle intégrale, le groupe socialiste, Europe écologie les Verts, et gauche citoyenne aurait 18 élus. Le groupe Front de gauche en aurait 5. Il y aurait 1 élu du MPA sur la base des élections régionales de 2010. Le groupe de la droite et du centre aurait 8 élus, et le Modem en aurait 2. Le Front national ferait son entrée dans notre assemblée avec 5 élus. Je passe la parole à Gérard Ségura.

M. Ségura.- Monsieur le président, mes chers collègues, y compris M. Salini, il est poli comme tout le monde, et écoute.

M. le président.- Je sais que l'heure tourne et que chacun commence à avoir l'estomac qui crie famine, mais laissez parler M. Ségura.

M. Ségura.- Je vous respecte, je respecte davantage la démocratie...

(Protestations).

M. Ségura.- J'observe au milieu d'un certain nombre d'interventions des questions qu'il faut écouter. Sur tout et dommage, des assauts de mauvaise foi, qui se déroulent dans cette salle, il vaut mieux les considérer avec la philosophie tranquille que permet l'expérience forgée. Que n'entend-on pas depuis ce matin, charcutage, tripatouillage !

Tous les conseillers, hormis ceux de notre groupe, sont intervenus en répétant à foison ces deux termes. Notre Département aurait fait l'objet, en haut lieu, d'intentions particulièrement malfaisantes. De quelles intentions démoniaques liberticides les socialistes ne sont-ils pas taxés ? Alors qu'il faut bien le dire, ils ne font que s'attaquer à un mode de scrutin qui a passé son temps et qui est désormais obsolète. Que de supputations sur le devenir électoral, tout y est passé, de chaque canton et du département, dont il semblerait à vous entendre, que les résultats sont déjà entérinés. Charcutage, tripatouillage, puisque le terme revient dans les propos d'à peu près tous les groupes politiques de cette assemblée, à l'exception du nôtre, je vais vous le dire...

(Protestations).

Avec une conviction tout aussi tranquille, si charcutage il y a eu et si référence en matière de charcutage il y a, c'est en 1967 qu'il a été opéré avec le plus de talent mon cher collègue Teulet, au moment précis où le département de la Seine-Saint-Denis était démantelé pour créer les trois départements de la petite couronne. Regardez encore une fois la carte actuelle de l'agglomération parisienne.

M. le président.- S'il vous plaît, je demande au public de garder son calme. La démocratie, c'est le respect des intervenants, donc je vous demande de garder votre calme.

M. Ségura.- Regardez encore une fois la carte actuelle de l'agglomération parisienne et jugez de la cohérence des frontières entre la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine. Tout le monde ici connaît pourtant la logique qui a conduit à une telle réalité. De simples considérations politico-boutiquières ont commandé ce schéma territorial réorganisé, la constitution de 2 entre-soi distincts, la partition du territoire selon les termes d'un véritable petit Yalta électoral où les uns et les autres étaient confortés dans des fiefs alors pourtant réputés inviolables.

Eh bien voyez-vous, dans tous les cas, il faut en effet laisser la parole au peuple car, au bout du compte, c'est la parole du peuple qui détermine les évolutions électorales. Au sein même de nos départements, les cantons ont été constitués contre toute logique démographique, les écarts de population entre les différents territoires réservés à l'élection des conseillers généraux étaient à l'époque déjà très conséquents et très déséquilibrés.

Près de 40 ans plus tard, ces disparités en termes de populations électorales se sont en beaucoup d'endroits accentuées de façon encore plus nette et déséquilibrée. Je prendrai l'exemple de ma ville d'Aulnay-sous-Bois, en 1967, elle comptait 61 000 habitants. Elle en compte aujourd'hui un peu plus de 83 000. La croissance démographique, pour des raisons de capacité foncière évidentes, s'est essentiellement concentrée dans la partie nord de la ville. Si bien qu'à l'heure actuelle, le canton dont je suis conseiller général est deux fois plus peuplé que celui de mon collègue Jacques Chaussat.

Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, que les éléments de langage soigneusement psalmodiés ne résistent pas un instant à l'épreuve des faits. Avec ce nouveau découpage, il n'y aura plus en 2014 de cantons trois fois plus peuplés que d'autres comme l'a souligné mon collègue et ami Emmanuel Constant ou, au sein d'une même ville, la mienne en l'occurrence, de cantons dont la population varie du simple au double.

Je n'insisterai pas davantage. Le projet de décret va mettre un terme à cette inégalité criante entre les Séquano-dionysiens. Qui, dans cette salle, peut honnêtement continuer à défendre le *statu quo* ? Qui, dans cette salle, peut justifier du fait qu'un électeur du canton de Jacques Chaussat pèse deux fois le poids d'un électeur du canton nord ? À l'évidence, personne. À l'évidence, personne de raisonnable car, de charcutage, il n'y a donc pas dans la proposition sur laquelle nous devons nous prononcer.

D'ailleurs, mes collègues Rouillon, Kern, Beudet, Karman et Thomassin, je me réjouis de voir ma commune réunifiée dans cette nouvelle carte. Je me réjouis de voir progresser l'égalité des citoyens devant le suffrage à l'échelle de notre Département. Je me réjouis enfin de savoir que, trente ans après le départ de Janine Dalleret des bancs de notre assemblée, les Aulnaysiens seront représentés l'an prochain dans cette assemblée départementale par une femme ; comme d'ailleurs dans chacun des nouveaux cantons, car ce n'est pas le dernier acquis de cette réforme que d'organiser une parité complète sur les bancs de cette assemblée.

Voyez-vous, nous avons entendu ici et là citer l'importance de façon parfois très fugitive – et c'est quand même étonnant aujourd'hui – le fait que, bien sûr, la parité est un objectif à considérer ; bien sûr, cher collègue Jacques Chaussat, nous pourrions partager, dites-vous, la parité, mais elle se gagne avec d'autres méthodes. Eh bien la parité, les autres méthodes que nous connaissons toutes dans l'histoire, celle de ce pays, celle de ce Département, ce sont, soit une volonté affichée et des mesures explicites,

ce qui est le cas de cette réforme, soit l'attentisme qui fait que la parité n'avance pas.

La parité n'avance pas et au moment où nombre d'entre nous saluent la mémoire de Nelson Mandela pour son combat mené en Afrique du Sud pour l'égalité des droits, le simple fait que cette réforme, pour ce qui concerne la parité, soit la réalisation effective d'une égalité des droits, je considère que nous n'avons pas à en rougir, et à rougir de cette avancée démocratique.

Je dirai simplement en deux mots par ailleurs, monsieur le président, que nous avons tous ici des arguments ; nous avons tous ici l'habitude de l'argumentation dans un débat qui est le nôtre. Nous avons des points de vue que nous partageons, d'autres qui nous différencient. Mais en tout cas, il y a une chose sur laquelle il nous faut faire collectivement très attention, quelles que soient les différences qui sont les nôtres : lorsque des élus huent un préfet dans une enceinte républicaine, lorsque, par ailleurs, ces mêmes élus, ceux qui sont dans cette assemblée parce qu'ils y ont été élus, ou ceux qui participent, comme d'autres, sur les bancs de derrière, au déroulement de cette assemblée, huent un préfet, arborant en particulier sur sa poitrine les insignes de la République, eh bien c'est la République que l'on a huée.

(Applaudissements et huées dans la salle).

M. le président.- La parole est à M. Claude Capillon.

M. Capillon.- Monsieur le président, merci de me donner la parole. J'ai cru un instant que vous m'aviez déjà rayé de la carte deux ans avant l'échéance !

Cher Emmanuel, je vais essayer de prendre de la hauteur, comme tu le souhaitais tout à l'heure, mais je suis aussi ici pour défendre les intérêts des Ronéens dans leur ensemble.

Cette réforme territoriale voulue par l'ancien gouvernement affirmait parmi ses principes fondateurs la volonté d'une meilleure répartition des territoires. Et d'aucuns s'accordaient à dire que l'on aboutirait ensuite à une fusion Régions et Départements de la petite couronne pour une vraie région capitale européenne, qui est aujourd'hui à la traîne par rapport à nos pays voisins.

Vous êtes pour cette fusion, monsieur le président, et je suis d'accord avec vous sur ce point en tout cas, ce qui n'est malheureusement pas le cas de votre collègue et président de l'Île-de-France, Jean-Paul Huchon, qui veut garder son grand fief pour lui tout seul.

Et la carte de redécoupage de nos cantons que nous examinons aujourd'hui, je ne sais comment la qualifier : aberrante, illogique, absurde ou les trois en même temps.

En tripatouillant – excusez-moi du terme – ainsi la carte, vous vous offrez sur un plateau un maximum de territoires, vous êtes pratiquement sûrs que vos candidats seront automatiquement élus à l'avenir. Bien vu, mais vous faites ainsi fi de toute démocratie élémentaire.

Et que dire du cas de Rosny-sous-Bois, pour ne citer que celui-là ? Vous avez en effet carrément rayé le nom de notre ville, qui se retrouverait, résultat de vos calculs improbables, complètement noyée dans un aussi improbable canton baptisé Montreuil 1, Rosny-sous-Bois étant rattaché comme un wagon à une locomotive à une partie de la totalité d'une commune voisine.

En plus, les deux bureaux centralisateurs pour le dépouillement et l'annonce des résultats seraient situés à Montreuil, ce qui réduit notre commune à rien, ou si peu.

Et je rappelle que la population de Rosny-sous-Bois est de près de 43 000 habitants ; Montreuil 1 compte à peu près 41 000 habitants, alors pourquoi avoir mis les deux bureaux centralisateurs à Montreuil ? Je vous pose la question. De qui se moque-t-on ? Comment a-t-on pu « pondre » une telle usine à gaz ? Pour moi, c'est du grand n'importe quoi !

Et pouvez-vous me dire comment je vais expliquer tout cela et comment je vais pouvoir convaincre les électeurs de voter pour un canton portant le nom d'une autre ville dans une élection où l'on sait que le taux d'abstention – hélas – est l'un des plus forts parmi les différents scrutins ? Si c'est cela, votre vision de la démocratie, en tout cas, ce n'est pas la mienne ; ce n'est pas celle des collègues de mon groupe et d'autres qui l'ont contestée ou la contestent.

Et puis, sincèrement, ce n'est pas sérieux puisque, si l'on arrive à cette fusion que j'évoquais à l'instant, cela voudrait dire en plus que ce tripatouillage n'aura au final pas servi à grand-chose, sauf à perdre beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour rien. Alors, monsieur le président, ne serait-ce que par respect pour la démocratie, par respect pour nos électeurs,

refusons ce découpage qui nous est aujourd'hui présenté.

Monsieur le président, mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le président.- La parole est à M. Abdel-Madjid Sadi.

M. Sadi.- Monsieur le président, mes Chers collègues, en tant que conseiller général de Bobigny, je ne peux que m'associer aux critiques de mes collègues concernant la méthode de redécoupage des contours de notre département. En ce qui concerne Bobigny, ce redécoupage dénote un mépris pour la ville-préfecture, qui ne tient pas compte de la dynamique démographique de nos villes.

Bobigny se retrouve donc rattachée à Noisy-le-Sec dans ce qui serait alors le plus grand canton de tout le département, avec plus de 87 000 habitants.

Gilles et moi avons en commun le souci permanent de nous retrouver au plus près des problématiques de nos habitants ; comment imaginer que le futur conseiller général d'un canton qui atteindra vite les 100 000 habitants pourrait maintenir un tel rapport de proximité ? Comment connaître et défendre efficacement celles et ceux de nos concitoyens qui en ont besoin et qui sont déjà trop nombreux ?

Ce redécoupage tourne le dos à l'intérêt général, aux attentes sociales et économiques des habitants ; il met en cause l'égalité des territoires et va porter de nouveaux coups au service public déjà fortement handicapé.

Merci.

M. le président.- La parole est à Frédéric Molossi.

M. Molossi.- Monsieur le président, mes chers collègues, il n'aura échappé à personne que, comme l'ensemble des collègues ici réunis, je suis concerné par ce projet de nouvelles cartes cantonales, et à ce titre, comme l'a d'ailleurs précisé, au nom de notre groupe, Emmanuel Constant, le projet qui nous est présenté ici n'est pas le projet du conseil général qui,

dans son coin, aurait ourdi contre ses adversaires politiques.

C'est le projet de carte cantonale du ministère de l'Intérieur élaborée sur la base des critères objectifs rappelés ce matin par le préfet ici même dans notre enceinte, ainsi que sur la base des consultations de l'ensemble des forces politiques de notre département réalisées par son prédécesseur au printemps dernier ; c'est d'ailleurs pourquoi, et à ce titre, M. le préfet l'a présenté à notre assemblée.

Cela me permet de réaffirmer mon entière satisfaction sur les objectifs de cette loi et de sa mise en œuvre : favoriser la parité et aider à une participation plus importante de nos concitoyens. Je ne reviendrai pas sur ces deux points qui ont été assez largement développés ici même ce matin.

Je préfère ici, si vous le permettez, reparler d'un redécoupage qui renforce le principe d'égalité des citoyens devant le suffrage sans rompre les continuités territoriales. N'en déplaise à mon collègue Claude Capillon qui, dans *Le Parisien* en date du 28 novembre dernier, dénonce un charcutage qui est devenu ce matin un tripatouillage, peu importe le terme utilisé, cette carte respecte la règle du plus ou moins 20 % du seuil requis pour être un canton. Elle respecte, enfin, la continuité territoriale, en effet, de Montreuil Nord, le canton dont je suis l'actuel élu, et la ville de Rosny-sous-Bois.

Non, il n'y a pas de tripatouillage ou autre charcutage, les frontières retenues par les services de l'État ne sont pas décidées au gré des résultats électoraux recensés par bureau de vote ; elles ont été dessinées, et chacun le sait ici, par les îlots regroupés pour l'information statistique de l'Insee, des îlots qui préexistaient bien avant ce projet.

J'attire l'attention de M. Capillon sur les chiffres qu'il a évoqués à l'instant dans son intervention. Sous réserve que je ne commette pas d'erreur, mais je ne le crois pas, les chiffres INSEE sont les suivants : 42 834 habitants sur le canton de Montreuil Nord et 41 050 pour ceux de Rosny-sous-Bois, mais je suis prêt à recouper avec lui ces chiffres.

Oui, le canton nord aurait pu être rattaché à Romainville ; d'ailleurs, la victoire de la gauche aurait alors été probable, mais *quid* du projet départemental ?

Les Lilas et Bagnolet ne pouvaient à elles seules constituer un canton ; dans ce cas, il aurait fallu constituer un canton incluant la ville du Pré-Saint-Gervais, voire, d'ailleurs, la couper en deux, comme certains l'ont proposé, en plus des communes de Bagnolet et des Lilas. Mais alors, *quid* de Pantin,

dont la population est trop faible pour constituer à elle seule un canton ?

Pour suivre la logique de M. Capillon, il aurait fallu, au choix, fractionner Aubervilliers, La Courneuve ou Bobigny. Vous conviendrez, mes Chers collègues, que cela n'était ni raisonnable ni envisageable. La logique territoriale a ainsi prévalu : Romainville est rattachée à Bagnolet et aux Lilas.

N'en déplaise à mon collègue, le canton de Montreuil Nord est rattaché à Rosny-sous-Bois ; faut-il que mon collègue craigne pour son mandat de maire, qu'il ne soit pas sûr de son bilan pour redouter ainsi la sanction des électeurs ! Je le trouve particulièrement pessimiste et il devrait, comme ce sera mon cas, s'en remettre au choix des électeurs le moment venu, c'est-à-dire en mars 2015.

Je vous le dis : assez de polémiques stériles parce que politiciennes ! Nos électeurs, à droite comme à gauche, attendent autre chose de leurs élus.

(*Applaudissements*).

M. le président.- Merci, Frédéric. La parole est à Mme Katia Coppi.

Mme Coppi.- Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, quelques mots.

Je vais faire très court. Cette année 2013 se termine mal. Est-ce dû au chiffre 13 ? Je ne le crois pas. C'est dû tout simplement à un parti politique qui veut tous les pouvoirs en Seine-Saint-Denis. Le mot démocratie n'a pas de sens pour lui, le découpage des cantons proposé en est la preuve absolue. Il n'est plus question d'un régime représentatif qui doit être celui exercé en France, ni d'un régime démocratique où tous les courants politiques pourront s'exprimer, mais d'un régime oligarchique que vous sembliez tant décrier.

Vous êtes allés jusqu'à découper des quartiers, voire des rues sur un canton pour être sûr que le conseiller général actuel, qui fait du bon travail mais n'est pas du bon côté de la barrière, ne se soit pas réélu.

Monsieur le président, vous m'avez dit lors de la dernière commission permanente, que M. Lambert, ancien préfet, n'avait reçu aucune demande de la part de l'UMP, qu'il avait reçu les représentants de ce

parti, qui s'étaient exprimés sur quelques points, mais rien de particulier et aucune proposition.

Je peux vous dire que c'est faux, car M. Raoult, président du groupe UMP de la Seine-Saint-Denis, et M. Dallier, sénateur-maire, sont venus le voir et s'expliquer. Ils l'ont par ailleurs sollicité pour obtenir un délai supplémentaire pour présenter leur travail.

Un délai de quatre jours leur a été accordé. Monsieur Dallier, et M. Bluteau, président de notre groupe au sein du département, ont déposé un dossier complet en temps et en heure. C'était un travail sérieux où tous les courants politiques avaient leur place en toute démocratie.

Cher Emmanuel, ce découpage proposé ne préservait pas les Pavillons-sous-Bois ni Neuilly-Plaisance. Ce petit canton des Pavillons-sous-Bois existe depuis 1967, à l'époque, M. Daire était le maire conseiller général socialiste.

Le non-respect de nos valeurs humaines et de la vérité de la part d'hommes qui n'ont pas les mêmes opinions politiques que moi, mais que j'ai appris à connaître et estimer me rend triste, voire très triste. Si c'est cela la politique, vous m'en voyez déçue.

J'ai encore un coup de gueule à donner. Quelques propos m'ont interpellée, des comportements m'étonnent, me déçoivent et me tiennent à cœur. J'ai entendu dire que lors de l'inauguration d'une certaine permanence, celle de M. Ségura en l'occurrence, un sympathisant a cru bon crier dans l'assistance que la droite était fasciste et raciste sans qu'aucun maire actuel, ni le président du conseil général qui était présent, ne lui ait dit de ne pas tenir de tels propos, alors je suis choquée. Je viens d'un milieu de gauche, mes grands-parents paternels ont fui le fascisme italien en son temps car ils étaient communistes.

Aujourd'hui, de façon aussi sincère que mon père était de gauche, je suis de droite, sachez que le respect de l'autre, je l'ai et nous l'avons. Écouter la misère humaine, s'investir, je le fais et nous le faisons. Ce n'est pas un privilège de la gauche. J'ai l'habitude d'aller dans les cités de ma ville notamment, où nous essayons et où j'essaie d'aider les gens du mieux que je le peux. Je n'attends pas les élections pour rencontrer ces gens qui ont des difficultés et je ne leur fais pas croire au miracle.

Je vais vous dire, les paroles de ce monsieur que je ne connais pas, qui a dû vouloir faire le malin, comme dans les autres partis politiques, sont inadmissibles. J'aurais souhaité que les personnes res-

ponsables et sensées qui ont été élues le remettent à sa place comme il se doit.

Tout comme mes collègues ici présents, nous ne sommes pas fascistes ni racistes, nous avons les yeux grands ouverts sur les difficultés que rencontrent les Français, les pauvres sont plus pauvres et les classes moyennes paient et paient encore à être étouffés. Voilà !

(Applaudissements).

Mme Bailly.- Heureusement que les collégiens de notre Département ne sont pas là ce matin, ils auraient une piètre image des personnes qui portent une écharpe et auraient besoin de cours d'éducation civique.

Mesdames, messieurs, monsieur le président, chers collègues, un système qui ne s'améliore pas est voué à disparaître, or cette loi concernant l'élection des conseillers départementaux apporte de belles améliorations en termes de qualité, de parité, d'égalité entre les cantons et d'égalité territoriale.

Alors je suis obligée de me demander si vous ne faites pas passer vos intérêts politiques avant ces améliorations. Et même là, ayons un peu d'honnêteté intellectuelle, prenons l'exemple du canton que je représente, Neuilly-sur-Marne. Avec plus de 34 000 habitants, il était impossible de faire un canton avec Noisy-le-Grand, trop grand. Avec Neuilly-Plaisance, impossible aussi, le canton rassemblé aurait été trop petit. Alors la logique simple en appelle à un canton avec Gagny. Accordons-nous donc à dire qu'il n'y avait pas d'autre hypothèse possible pour le futur canton de Neuilly-sur-Marne qui sera le canton de Gagny.

Remarquez au passage que ma commune perd sa qualité de chef-lieu de canton. Au regard des intérêts locaux de Neuilly-sur-Marne, j'aurais pu m'y opposer, mais pour moi, la somme des intérêts communaux n'est pas supérieure à l'intérêt départemental.

Remarquez également que Gagny, municipalité de droite, a une population de 39 000 habitants contre près de 35 000 à Neuilly-sur-Marne, municipalité de gauche. Ce canton issu de ce nouveau découpage n'est pas forcément profitable à la gauche. Je signale d'ailleurs ce matin, que le conseiller général de Gagny aime tellement son mandat qu'il n'en porte pas l'écharpe. Alors oui, on peut dire qu'il y avait d'autres possibilités au niveau local, que certains cantons auraient pu être dessinés autrement, mais au

vu des critères démographiques imposés par la loi et de la spécificité urbaine de notre Département qui ne compte que 40 communes, le champ des possibles se réduit à une hypothèse, celle que M. le préfet nous a présentée.

Chaque changement entraîne des mécontentements, certes, mais regardez bien ce projet, il n'est pas plus mauvais qu'un autre. Au contraire, il est plutôt meilleur, parce qu'il met les territoires sur un pied d'égalité avec des villes moins morcelées, avec des rapprochements et une meilleure représentativité.

Il serait bon de se souvenir que nous sommes tous soumis au même principe : celui des élections. Il n'y a pas de bastions qui tiennent, les électeurs sont toujours à même de s'exprimer, et avec ce redécoupage il ne me semble pas que nous empêchions les électeurs de faire leur choix. D'ailleurs, mesdames et messieurs les conseillers généraux de droite, n'est-ce pas le précédent gouvernement que vous souteniez qui prévoyait la suppression de votre mandat ? Apparemment, vous avez changé d'avis.

Ce projet de loi est honnête, il nous propose un cadre équilibré, rigoureux, permettant à une population d'élire un conseiller départemental utile. Oui, les améliorations insufflées par la nouvelle loi apportent visibilité et cohérence et ce souffle d'air frais sera, j'en suis sûr, bénéfique à notre investissement au service de la population.

Merci.

(Applaudissements).

M. Bagayoko.- Monsieur le président, on aurait pu démarrer cette séance autour de deux titres, ensuite à vous de faire le choix : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Ou encore, le grand concours du tripatouillage ou du charcutage est ouvert avec le gouvernement du changement.

Je rappellerai quelques éléments qui ont été évoqués pour ne pas faire trop long. D'abord, il eût été intelligent et pragmatique d'annuler cette loi votée par la précédente majorité, qui instaure un conseiller territorial regroupant les conseillers généraux et régionaux. Nous avons pu observer le tollé immense, y compris sur les bancs de la majorité précédente.

Pourquoi ne pas avoir retenu la situation actuelle et avoir lancé une réforme complète ? Quelles étaient les intentions affichées ? Pourquoi un découpage aujourd'hui, pour demain faire disparaître les Départements dans la métropole, quelles sont les motiva-

tions apparues clairement une fois les nouveaux cantons dévoilés ? Il peut y avoir encore beaucoup de questions, mais je m'en tiendrai à celles-ci.

S'il est vrai que le système actuel n'est pas parfait quand il présente des disparités scandaleuses entre cantons au sein du même département et entre départements ruraux et urbains, la proposition de redécoupage du parti socialiste n'est pas pour autant acceptable. Autre motivation : la parité. Au lieu d'adopter le seul système qui permette une juste représentation de chaque voix et garantisse la parité, à savoir la proportionnelle, vous êtes allés chercher un système alambiqué, dont la vraie motivation, semble-t-il, est de prendre en main les ciseaux pour tailler dans la carte et dans les territoires.

On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la représentation de la diversité dans les prochains scrutins départementaux avec le projet de loi et la proposition de redécoupage qui l'accompagne. Ainsi, le canton où je suis élu, l'un des plus gros du département, il le restera, certes dans des proportions moindres, mais avec le maintien, voire le renforcement des inégalités puisque les nouveaux cantons iront de 59 000 à 87 000 habitants... Qu'est-ce qui empêchait de retenir la proposition de notre groupe, qui persiste, qui nous semble être plus conforme aux trois principes prévus par les textes en fusionnant les cantons nord-est et nord-ouest ?

Ceux qui proposent ce découpage n'ont aucune connaissance du territoire. En revanche, ils manient très bien la calculette électorale, car le plus scandaleux est bien de l'avoir regroupé avec Stains. J'apprécie mon collègue Azzedine Taïbi, mais la proposition est scandaleuse. Cela ne correspond à rien, ni même aux contours de la circonscription législative. Pour ne pas en faire un monstre, on l'a amputé du quartier emblématique Les Francs-Moisins avec une découpe fine, rue par rue, autant d'encoches prélevées que le Conseil d'État ne manquera pas de pointer le moment venu. Après, le tripatouillage, le charcutage, savez-vous comment s'appelle cette opération de découpage de petites encoches ? Le grugeage ! Quelle belle langue que la langue française, on aura l'occasion de compléter ce sujet.

Pourquoi Stains et pas Pierrefitte ? Poser la question, c'est y répondre. Avant l'élection, sans attendre le vote des électeurs, le découpage supprime un conseiller du Front de gauche et espère conserver le canton de Pierrefitte.

Autre exemple, le canton de Tremblay auquel on ajoute les villes de Coubron, Montfermeil et Vaujours et qui couvre la façade ouest du département. Il fallait oser tailler un tel canton sans justification de quelque sorte que ce soit sauf à geler, selon le résul-

tat, soit un nombre important de voix de droite, soit de voix se portant sur le Front de gauche.

L'objectif essentiel de cette réforme étant de s'autoriser à tailler dans la carte électorale à son seul profit, de placer les ciseaux où c'est le plus avantageux pour son camp. La droite s'y est illustrée avec brio, y a souvent excellé avec Charles Pasqua. Je regrette que le parti socialiste se soit laissé aller à de telles pratiques sur des bases à l'inverse d'un des trois principes rappelés par le préfet, à savoir la continuité et la cohérence territoriale.

Ainsi, sur l'affiche que nous avons réalisée, nous n'avons eu hélas qu'à changer les visages car les pratiques demeurent. J'ai en mémoire une réplique de Claude Bartolone à Jean-Jacques Karman lors de la dernière séance, qui dénonçait les tendances hégémoniques du groupe majoritaire à réduire les communistes et le Front de gauche, il lui répondait « *Les électeurs s'en chargent* ».

Au vu de la carte qui nous est proposée, j'ai l'impression que Claude Bartolone et le parti socialiste n'en sont pas si sûrs. La stratégie appliquée est la suivante désormais : deux précautions valent mieux qu'une. Je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec le découpage de l'Afrique à l'époque coloniale. Ainsi, dans le secret des cabinets ministériels et des arrière-boutiques partisans, on a fait tourner les ordinateurs pour ajuster une carte qui n'avait d'autre logique que de tenter par tous les moyens, regroupement sans raison de villes, découpage de certaines, déplacement de quartiers, modification de bureaux de vote, de maintenir une dominante rose, alors que tout porte à croire qu'après la vague rose viendra le ressac face à la déception du changement qui ne vient pas, de la politique d'austérité qui se poursuit comme avant.

Tous ces petits calculs n'honorent pas les auteurs. Je voudrais ajouter en disant avec gravité et colère que je suis touché quand je vois mise en lumière et de plus en plus dans la presse, cette main de moins en moins invisible qui fait son marché dans notre département. Une nouvelle stigmatisation pour ce département, qui est inacceptable.

Mais il ne s'agit pas de notre seul département, même si, parfois, on touche à la caricature. Il s'agit d'une volonté affichée de limiter l'exercice de la démocratie et du pluralisme. Car si le PS dispose pratiquement de tous les pouvoirs, sa politique suscite de plus en plus de mécontentements, y compris dans ses propres rangs. Il faut donc protéger ces élus, dont certains font beaucoup d'efforts pour soutenir cette politique ou s'en distancier de façon subliminale ou avec timidité, quand certains ne vont pas jusqu'à s'éclipser au moment des votes délicats.

Ainsi, rien n'a été fait pour modifier le traité de Lisbonne négocié avec Sarkozy, et qui fut voté, à la virgule près, avec tous les renoncements qui vont avec. C'est le recours de plus en plus fréquent au vote bloqué, la perspective de gouverner avec des ordonnances, comme l'UMP se propose de faire les six premiers mois de son retour espéré au pouvoir. Nous voilà finalement arrivés à la Région parisienne. C'est à la suite d'un coup de force qu'il a été annoncé la création d'une gouvernance métropolitaine très éloignée de la démocratie locale, la suppression des intercommunalités et celle des Départements qui ont déjà fait piaffer certains d'impatience.

Comme on n'est sûr que rien ne viendra pour rétablir les finances locales, on ne parle même plus des deux milliards dus aux habitants de la Seine-Saint-Denis. Il est finalement tentant de tailler dans les territoires pour espérer le salut de cette péréquation horizontale, qui ne résoudra rien.

On en revient au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui : à l'absence de concertation, à l'information tardive de la représentation démocratique, alors que le moindre élu socialiste en est informé depuis longtemps, quand il ne s'est pas compromis lui-même dans le charcutage au gré de son propre intérêt électoraliste, en faisant fit des propositions cohérentes, plus en phase avec le respect premier des habitants de notre groupe.

Gardons-nous de réduire la politique à un sport de combat, où tous les coups seraient permis et qui serait synonyme de batailles d'ego et de calculs politiques. Si la politique n'est pas le cirque, monsieur le président, ce n'est pas non plus le vol organisé de la démocratie à des fins politiciennes, afin de conserver et renforcer demain, avec ce redécoupage électoral, les cantons, les circonscriptions, ce qui est la prochaine étape. Ce n'est pas non plus le pickpocket en bande organisée en se détournant des réalités des territoires, c'est encore moins, de la part de la gauche au pouvoir, l'usage des pratiques anciennes que nous avons combattu ensemble.

Vous disiez qu'avec ce redécoupage, nous avons rendez-vous avec l'avenir. Je pense, pour ma part, que nous faisons un saut dans le passé tuant de fait le slogan désormais devenu la grande arnaque : « *Le changement, c'est maintenant* ». Même sur ce projet de découpage ce slogan sonne faux, comme il est dénoncé par un grand nombre d'habitants. L'intérêt des habitants ici n'est précisément pas pris en compte. N'oublions pas que nous sommes élus, les uns et les autres, pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes et ce, dans la proximité et l'efficacité.

Lorsque l'on tente de modifier et d'orienter l'expression démocratique, je doute fort que ce soit pour mieux servir les citoyens. Notre démocratie en souffre et les citoyens s'en détournent et s'abstiennent en masse. Les redécoupages proposés n'apportent aucune réponse concrète à ces questions essentielles. Pire : il risque de renforcer le détournement des électeurs, voire de les égarer dans des votes extrêmes.

Nous vous avons fait la démonstration qu'un autre projet de redécoupage, un autre décret était possible. Et comme nous sommes dans la période emblématique liée notamment au départ de Nelson Mandela, je conclus mon propos sur une citation qu'il a eu l'occasion de porter lors d'une élection importante, un homme remarquable, un grand homme, un homme de courage qui a surtout été détenteur de la bataille de la démocratie et de la politique : « *Nos adversaires ont une existence légale. Ils avaient des financements, du matériel de campagne, mais le jour des résultats, le peuple a parlé contre eux, car ils avaient oublié que le peuple avait une conscience.* »

Considérer que le débat que nous avons aujourd'hui est une première étape, et que toutes les actions en recours seront menées afin d'interpeler le gouvernement et de l'amener à la raison.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous rejetons le projet découpage des cantons et le décret qui l'accompagne. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le président.- Je relève juste un point dans l'intervention. Il a raison : aucun territoire n'appartient à personne, ni à un élu ni à une formation politique. Comme Proudhon, je me souviens que la propriété, c'est le vol.

La parole est à M. Dilain.

M. Dilain.- Merci, monsieur le président, j'ai bien entendu votre appel à la brièveté, mais, comme mon nom a été cité à plusieurs reprises, je suis obligé de prendre un peu la parole. Rassurez-vous, je ne vais pas relancer le débat de la fusion des Départements, parce que, sinon, nous y serons encore ce soir.

Je dirais simplement qu'à mon sens, le devoir, la mission d'un élu Sequano-dionysien est de s'intéresser d'abord au sort de la population, avant de s'intéresser aux institutions. Si les institutions

montrent qu'elles ne sont pas efficaces pour le progrès de la population, peut-être faut-il se poser la question de ses institutions, et je ne suis pas le seul ni Gilbert à la poser.

Si l'on me démontre que la solidarité entre les départements de la petite couronne est parfaite, qu'elle est facile, qu'elle est naturelle et qu'entre les Départements qui ont beaucoup de dépenses sociales et ceux qui en ont très peu, tout cela s'harmonise parfaitement, je suis prêt à retirer mon nom de la liste. Malheureusement, je crois que ce n'est pas demain la veille, et qu'il va falloir poser ce problème non pas pour nous faire plaisir – bien que nous soyons conseillers généraux – mais pour le bien-être de la population, parce que c'est cela qui doit nous guider. Nous sommes élus par la population.

D'ailleurs, mes chers collègues de la minorité, si vous voulez défendre le Département – ce qui est votre droit, et je le fais aussi d'ailleurs – vous vous y êtes bien mal pris ce matin, parce que l'image que vous avez donnée est inacceptable. Gérard a raison : le pire du pire a été la bronca avec l'écharpe vis-à-vis du représentant de l'État. C'est totalement inadmissible. Siffler le préfet, c'est siffler la République, Gérard l'a déjà dit.

Nous sommes ici dans une enceinte de la République, pas dans une tribune électorale. Je ne vais revenir sur tout ce qui a été fait, mais jusqu'à M. Salini – ce qui ne lui ressemble pas – qui, ostensiblement, a tourné le dos à l'hémicycle lorsque Gérard Ségura s'est exprimé. Ce n'est pas acceptable, monsieur Salini. Nous ne sommes pas ici dans un préau pour faire une réunion électorale avec des militants qu'il faut flatter. Nous sommes ici dans la République. Vous l'avez bien souligné, puisque vous avez votre écharpe. Il y a des choses qui ne se font pas dans ces enceintes. Si vous avez l'impression que les électeurs nous adorent et nous font confiance, vous vous trompez. On ne fréquente pas les mêmes marchés. Entre parenthèses, sur les Départements demandez à vos électeurs ce qu'ils pensent de la suppression ou non, vous serez peut-être surpris.

Je regrette d'ailleurs que, dans vos groupes, des conseillers généraux que j'estime, pour lesquels j'ai beaucoup de respect, se soient laissés aller à des cartons rouges et autres. C'est un peu choquant. J'ai écouté vos arguments. Vous avez parlé de cohérence. M. Constant a très largement dit que ce découpage avait de la cohérence.

Mais je ne vous ai pas entendu parler de crime de lèse-cohérence sur le canton de Clichy-Le Raincy, qui, comme chacun sait, est une population totalement homogène qu'il ne peut y avoir qu'un seul conseiller général pour les défendre. Je n'ai jamais

entendu dire cela, surtout, d'ailleurs, lorsque le canton était tenu par la droite. Donc attention, un peu d'humilité, la cohérence, oui, d'accord, aucun découpage n'est parfait, mais il faut un peu d'humilité, parce que nous avons toléré pas mal d'incohérences jusqu'à présent.

Deuxièmement, la calculette et la politique sont deux choses différentes et les exemples sont nombreux, certains ont déjà été cités. Je vous donne rendez-vous au lendemain des élections cantonales. Vous allez ramener vos déclarations d'aujourd'hui, nous allons rigoler, parce que les électeurs sont souverains. Ne donnez pas le résultat des futures élections cantonales avant le vote des électeurs, parce qu'il est toujours surprenant pour ceux qui se font quelques illusions. Comme l'a dit le président, rien n'appartient à personne en matière de politique.

Enfin, je voudrais revenir à l'essentiel de cette réforme. L'essentiel de cette réforme est d'avoir voulu à la fois mettre la parité – je crois que, sur le principe, nous sommes tous d'accord, quand il faut passer à la mise en œuvre, cela freine un peu plus – et conserver un lien avec le territoire. Ces deux exigences ont été décidées. Je suis d'ailleurs surpris que l'on dise : « *Je veux que le conseil général ait un lien avec le territoire, les territoires sont trop grands* » et que, dans le même temps, on plaide pour la proportionnelle, parce que, là, on est dans l'incohérence. On ne peut pas avoir un lien si l'on est dans la proportionnelle. C'est ce choix qui a été fait.

Et ce choix, mes chers collègues, n'est pas fait par le ministre ni par le Gouvernement, il vient d'un rapport sénatorial – il est dommage que M. Philippe Galli soit parti parce qu'il aurait pu le confirmer, mais Gilbert peut le faire, qui a proposé cette possibilité de voter. Ce rapport a été adopté à l'unanimité, me semble-t-il. En tout cas, je suis sûr que les représentants de vos groupes ont voté pour. Il faut reprendre cela avec sérénité, parce que c'est quelque chose qui a sa valeur.

J'attends avec impatience de voir dans cette future assemblée 50 % d'hommes et 50 % de femmes, en espérant qu'elle se comportera dignement dans toutes les circonstances.

(*Applaudissements.*)

M. le président.- Merci. La parole est à M. Chevreau.

M. Chevreau.- Merci monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers généraux. C'est avec surprise que j'ai découvert le projet de carte cantonale. En effet, jusqu'à maintenant, la ville d'Épinay-sur-Seine constituait un canton à elle seule. Désormais, cette commune serait divisée en deux parties : l'une rattachée à L'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen, pour constituer le nouveau canton de Saint-Ouen ; l'autre, rattachée à Villetaneuse et Pierrefitte pour former le nouveau canton d'Épinay-sur-Seine.

L'un des objectifs de la réforme était de réduire le fractionnement des villes. En coupant en deux Épinay-sur-Seine, l'on ferait exactement l'inverse : on créerait une division là où il n'y en avait pas. Ce serait vraiment le monde à l'envers. On va me répondre ou nous redire que le critère démographique imposait de regrouper Épinay-sur-Seine avec d'autres communes. Je suis absolument d'accord avec cette logique. Par exemple, si l'on avait regroupé Épinay-sur-Seine et sa ville voisine de Villetaneuse, on aurait obtenu un canton de 67 437 habitants. Même si l'on avait rassemblé Épinay-sur-Seine à L'Île-Saint-Denis, pourtant séparées par la Seine, on aurait obtenu un canton de 61 845 habitants.

Par conséquent, on pouvait ne pas diviser Épinay-sur-Seine, tout en respectant le critère démographique puisque le projet acceptait un nombre minimum de 57 983 habitants par nouveau canton. Au contraire, on a décidé de scinder Épinay-sur-Seine, d'en mettre une partie avec Saint-Ouen pour faire un super-canton qui va du Val d'Oise aux portes de Paris, et on a choisi d'agglomérer l'autre partie d'Épinay-sur-Seine avec Pierrefitte-sur-Seine, une commune non limitrophe d'Épinay. Bref, on a deux super-cantons, dont chacun regroupe des territoires de trois communes différentes.

Comment le citoyen va-t-il s'y retrouver là-dedans pour bien identifier les limites des super-cantons ? Comment vont fonctionner les binômes d'élus issus de villes différentes ? Dans les faits, chacun va-t-il représenter une commune, donc une partie d'un super-canton seulement ? Finalement, si le canton actuel d'Épinay-sur-Seine était encore détenu par un socialiste, il n'aurait pas été morcelé. Ce sont donc des critères politiques qui ont conduit à ce redécoupage. L'exemple de mon canton est révélateur de la logique partisane qui a conduit à ce massacre à la tronçonneuse.

C'est la démocratie et la cohérence territoriale qui seraient les premières victimes de ce projet, s'il était mené à son terme. Tous les élus attachés à la représentativité des territoires doivent donc s'y opposer avec la plus grande fermeté. De la rue de Solferino,

siège du Parti socialiste, ou de l'hôtel de Lassay, résidence de M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, on s'acharne sur Épinay-sur-Seine. À croire que nos camarades socialistes ont oublié ce qu'ils doivent à cette ville et ce canton, dans lequel s'est tenu leur congrès fondateur, en 1971. Je vous remercie.

M. le président.- La parole est à M. Hanotin.

M. Hanotin.- Merci, monsieur le président. D'habitude, quand je tiens les ciseaux, c'est plutôt pour faire la sectorisation des collèges, les cartes scolaires de nos établissements. Je me rends compte que, finalement, ce n'est pas si différent. On est dans une situation où, effectivement, le président le disait, chacun vient ici pour défendre l'intérêt particulier de son canton avec sa vision, sans avoir une perspective globale à l'échelle du département. Je voulais me féliciter de cela.

Par rapport aux objectifs qui ont été donnés, quand on a une appréciation globale et que l'on sort de tel ou tel canton, les objectifs fixés par le ministère de l'Intérieur, qui sont justes, sont parfaitement respectés, et la situation s'améliore par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui tant sur les aspects de continuité que sur les aspects de nombre de villes séparées et, bien évidemment, sur ce qui est l'un des objectifs majeurs – mais c'est de fait, avec cette loi – avec la parité, qui sera mécanique dans notre assemblée. Nous pouvons au moins tous nous en féliciter, et convenir qu'il pourrait y avoir un consensus là dessus.

J'ai entendu deux types d'argument. J'ai entendu les arguments des uns venant expliquer que cela aurait été mieux avec tel autre bout de ville. Ces arguments peuvent s'entendre. On peut en discuter. Comme dans les cartes scolaires, dès que l'on bouge quelque chose, il y a un impact avec un effet domino sur l'ensemble des autres, donc la situation n'est pas aussi simple, on ne peut pas perdre la perspective générale. Ces arguments, je les trouve assez légitimes, c'est le lieu pour en débattre.

D'autres me paraissent moins légitimes visant uniquement à une argumentation caricaturale. Tout ce qui est excessif devient insignifiant. Nous avons entendu totalitarisme, colonialisme, massacre, vol de canton, vote extrêmes ! Mes chers amis, cela allait provoquer la montée des extrêmes.

Quand on parle de totalitarisme, de colonialisme, ceux qui portent ces propos méprisent les gens qui ont subi le totalitarisme et le colonialisme à travers

les âges. Je vous invite à manier ces concepts avec plus de prudence, quel que soit le groupe auquel vous appartenez.

Laissons l'histoire M. Bagayoko.

M. Bagayoko.- (hors micro)

M. Hanotin.- Comparer le projet de redécoupage de la carte cantonale de la Seine-Saint-Denis à du colonialisme, c'est très hasardeux... Je vous laisse cette comparaison.

M. le président.- Merci de respecter l'orateur. Mathieu Hanotin n'a interrompu personne.

M. Hanotin.- Il faut revenir à la raison, que nous échangions des arguments avec notre perspective de notre ville, de nos cantons, comparer avec une perspective d'intérêt général c'est le sens de la séance d'aujourd'hui et d'un argumentaire raisonné que nous devons envoyer. Le Conseil d'État lira l'avis, mais également les commentaires des uns et des autres. Est-ce bien cela l'image que nous souhaitons donner de notre département pour aujourd'hui et pour demain à l'occasion d'un moment important, mais qui en même temps, ne parle que de notre propre organisation en termes d'élus et non pas de politique publique.

M. le président.- Merci Mathieu.

M. Coëgne.- Merci, monsieur le président, j'ai eu l'impression que vous aviez déjà rayé de la carte le canton de Montfermeil – Coubron – Vaujours. Je vous suggère pour la prochaine fois, de commencer à donner la parole à droite en allant vers la gauche. J'avais appuyé le premier, je passe le dernier ou l'avant dernier. Ce ne sont pas des coutumes que j'ai eu l'occasion de rencontrer précédemment, je suis surpris. En règle générale, l'ordre de celui qui appuyait était respecté. Vous avez même fait un petit mélange entre deux élus de droite, c'est surprenant.

On vient de nous informer sur le projet de redécoupage des cantons pour notre département. Je supposais que celui-ci avait été fait sur un coin de table

sans aucune arrière-pensée partisane ou électoraliste. Cependant, concernant Montfermeil, il deviendra le canton n° 20 conservant dans son territoire les communes de Montfermeil, Coubron, Vaujours et intégrant Tremblay-en-France ou inversement. De qui se moque-t-on ?

Ce redécoupage sonne le glas de la diversité des courants de pensée représentant souvent la majorité dans les communes. Pire encore, Montfermeil ne sera plus le chef-lieu de ce nouveau canton. À ce titre, la ville perdra une grande partie de ses dotations. Nous assistons ici à une aberration totale, ces dotations sont plus nécessaires à Montfermeil pour mener à bien son projet de renouvellement urbain vital pour l'ensemble de sa population. D'ailleurs, au vu des chiffres des dernières élections, l'élu de Tremblay-en-France n'a absolument pas besoin des voix des autres communes que je représente auprès de cette assemblée.

Alors je me suis demandé quel était le but recherché. L'idée qu'un parti républicain puisse avoir comme volonté celle d'éliminer les autres partis politiques par un découpage orienté ne pourrait être réalité, pire, ce serait contraire à l'éthique. Cela serait d'ailleurs totalement inadmissible qu'un seul groupe politique ait la prétention d'imposer de manière fallacieuse son courant d'idée à la totalité des Français.

Je me suis remémoré les votes, les choix, les positions choisies depuis quelques années par le groupe PS majoritaire à notre assemblée et les faits sont là. La majorité des subventions pour les réalisations importantes sont octroyées aux communes socialistes.

C'est vrai ! À en juger par votre attitude, vous démentez bien sûr, quelques exemples alors :

La piscine rattachée au nouveau collège de la commune de Clichy-sous-Bois est une très bonne chose en soi, mais rien pour Montfermeil.

Le son et lumière, spectacle de grande qualité, connu et reconnu ne reçoit plus de soutien financier du conseil général.

Que dire des protections phoniques en bordure de la N3 refusées à Vaujours dont les travaux sont en cours sur d'autres territoires plus roses.

Parlons de la ligne de bus en site propre qui desservira toutes les communes du département traversées par la N3. Toutes ? Non ! Irréductible, Vaujours n'abdique pas au vote comme il le faut. Tant pis pour les Valvaugiens, ils ont choisi de ne pas mettre le bulletin de votre candidat au dernier scrutin. Leurs

idées, si elles ne sont pas celles du groupe majoritaire ne représentent aucun intérêt. Par le plus grand des hasards ce service départemental s'arrêtera à Livry Gargan, ville historiquement socialiste.

J'allais oublier les collégiens de Coubron et surtout les difficultés rencontrées par leurs familles en matière de transports scolaires. Eh oui, en 2014 la subvention ne sera pas reconduite. Pourquoi ? Malgré les engagements pris, celle de 2013 n'a toujours pas été versée. Il s'agit sans doute d'une subvention fantôme.

Chacun d'entre vous sait que je suis le doyen de cette assemblée, élu depuis 1990, j'ai eu la sagesse d'examiner le comportement des gouvernements successifs ainsi que celui des présidents et vice-présidents de ce département. Je n'ai à ce jour jamais mesuré un aussi grand sectarisme proche quelquefois de la dictature. Il est vrai que nous avons mangé du socialisme à toutes les sauces et les indigestions ont été répétées. C'est comme un bon vin, qui finit toujours par tourner au vinaigre.

Je vous en prie humblement, mesdames et messieurs les tout-puissants du moment, pensez qu'il existe autour de vous des courants de pensée différents qui ont toujours œuvré dans un esprit d'équité et de partialité. Vous avez déjà laminé le parti communiste, vous continuez encore à le faire, comme nous avons pu le constater tout à l'heure avec la fiche. Vous tentez aujourd'hui la même méthode avec nous. Tout ceci va forcément engendrer des salves de boulets rouges, la roue tourne, des volées de bois verts peuvent vous faire très mal à mon avis, vous l'aurez bien mérité. Quand les principes de la démocratie ne sont pas respectés, nos valeurs même de Liberté d'Égalité et de Fraternité sont bafouées.

Je ne suis ce pas convaincu de votre écoute, mais je vous remercie d'avoir fait semblant.

M. le président.- Je réponds à Raymond Coëne, dans notre esprit, la piscine construite à proximité du nouveau collège de Clichy-sous-Bois a vocation à être utilisée par les enfants de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, mais malheureusement le maire de Montfermeil qui participe avec Olivier Klein à la Communauté d'agglomération a refusé que cette piscine soit un équipement intercommunal.

M. Karman.- Mon camarade Bally avait raison de rappeler les limites coloniales, car cela donne une image, mais cela peut être des écarts de langage, mais j'ai bien entendu Yalta tout à l'heure.

Nous sommes un peu concernés. Avant Yalta, il y a eu Stalingrad et avant Stalingrad, il y avait Pétain en France et il y a deux jours, j'ai vu une émission où le rôle de M. François Mitterrand n'est pas reluisant.

Je serai bref puisque mes camarades ont dit l'essentiel par rapport au charcutage. Il est évident. On me dit, mais Aubervilliers est bien servi. Dans un charcutage, on ne peut jamais être à 100 % positif. Je trouve cela intéressant, dans la tête de nos camarades socialistes, Aubervilliers est perdu pour vous. La situation perdue pour perdue, on va les laisser au communiste.

Je vote contre la loi. Parce que la loi se poursuit, demain c'est la suppression des conseils généraux par la suppression des départements. La Région parisienne représente un sixième de la France, donc un sixième de la France n'aurait pas de département, c'est une entorse à loi républicaine, à l'unité de la France. Cela répond amplement aux volontés de certains, notamment de Claude Bartolone qui est toujours à la manœuvre pour organiser tout cela. C'est un avant-goût de l'Europe des régions.

Pour terminer, je rappelle une séance du conseil général, un dimanche matin j'étais tout seul de mon groupe. Il y avait tous les socialistes avec les banderoles ici, personne n'a rien dit. J'ai été hué, coupé par la conseillère générale d'Aubervilliers qui m'a traité de menteur, mais c'est elle qui mentait et la justice l'a prouvé et le résultat des élections qui ont suivi a été clair. C'est deux poids deux mesures. Là on discute, on propose nos positions, hier les socialistes faisaient de l'assemblée une tribune, je ne me suis pas offusqué, mais aujourd'hui vous nous refusez de nous exprimer dans cette forme.

Mme Thomassin.- Monsieur le président, mes chers collègues, je pense être en général une élue plutôt sereine écoutant avec un peu de recul et parfois même d'amusement les positionnements qui tiennent parfois de la posture de la part de mes collègues. Cela tient au fait que j'ai plus le goût du concret que des palabres et que je trouve décalé le fait de marquer le trait en formation plénière pour revenir en gonflant les biscoteaux dans son fief. Les hommes sont si joueurs.

Comme mon collègue Emmanuel Constant, je ne suis pas déçue aujourd'hui. Je ne me suis pas engagée en politique pour entendre les débordements et caricatures assés depuis ce matin. Charcutage électoral ai-je entendu quand nous avons 8 villes coupées et que nous n'en aurons plus que 4. Charcutage électoral quand le principe d'égalité des citoyens devant le suffrage redevient la règle qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Je n'ai jamais entendu de cris d'orfraie dans cette assemblée alors que ce principe de juste représentation était bafoué. Si sièges illégitimes il y a, ce sont bien plutôt ceux des conseillers généraux des petits cantons de ce département où la voix d'un électeur pesait 3 fois plus lourd que ceux des autres cantons de la Seine-Saint-Denis.

Nous sommes 2 dans cette assemblée, mon ami Gilbert Roger et moi, à pouvoir témoigner précisément de ce que c'est qu'un véritable charcutage électoral. Nous qui avons subi lors du découpage des circonscriptions législatives le fait que notre ville de Bondy soit une des rares de France coupée en deux par son milieu. Nous savons ce que c'est que le redécoupage législatif de Marleix.

Aujourd'hui, si dans 17 des 21 futurs cantons vous savez ce que sera le résultat des élections, je vous dis bravo pour votre talent d'anticipation du vote des électeurs. J'ai trop de respect pour eux pour en préjuger ici et maintenant.

Charcutage électoral enfin quand notre département va compter 2 conseillers généraux de plus alors que le précédent découpage nous avait retiré un député injustement au vu de notre population.

Par contre, peu de mots aujourd'hui à part ceux de Gérard Ségura et pas d'envolées lyriques pour qualifier, pour aborder ce déni de démocratie de notre assemblée avec 25 % de femmes élues 13 ans après le vote de la loi sur la parité. Pas une de nos formations politiques n'est à la hauteur en la matière. Sans cette modification de la loi, nous continuerions à vivre une distorsion entre la place des femmes dans la société et leur représentation publique notamment dans les conseils départementaux.

J'ai entendu, alors que mon collègue Gérard Ségura intervenait, la voix de Jacques Chaussat s'élever, coupant les propos de mon collègue et disant : « La parité ne se décrète pas », prouvant là encore qu'il y a des idées d'arrière-garde. Il en reste.

Moi, je dis que le droit ne s'échelonne pas et ne se transige pas. Il se proclame et il s'inscrit dans la loi. Une fois pour toutes, mon cher collègue, les femmes ne sont pas une catégorie de la population comme les jeunes ou les citoyens issus de l'immigration. Les jeunes vieillissent, les races se mélangent, les femmes sont la moitié de l'humanité et l'universalisme républicain qui empêche cette distinction jusqu'à il y a 13 ans était le faux nez ou, devrais-je dire, le cache-sexe d'une humanité masculine, blanche, intellectuelle, mure et privilégiée. Je peux vous dire que la parité redonne vie et sens à l'universalisme républicain.

Tout comme le 17 juin 1789, quand le Tiers-État a décidé que, représentant 96 % de la nation, il était l'Assemblée nationale, la parité dit que le peuple est tout simplement constitué de femmes et d'hommes.

Alors je me réjouis, c'est vrai, que la Seine-Saint-Denis passe bientôt de la démocratie patriarcale à la démocratie paritaire. Quand les femmes de ce département sont souvent celles qui, en expertes du quotidien, font bouger les quartiers, animent les associations, assument principalement encore les charges de la famille et les assument seules dans 20 % des familles monoparentales de ce département.

C'est une façon de sortir de l'âge de pierre dans un sens, mais la partie n'est pas gagnée et heureusement en effet que le public n'est pas plus nombreux au vu de la violence des mots employés aujourd'hui ; je les ai relevés : charcutage, tripatouillage, cisaillage, mise à mort, totalitarisme, « droiticide », magouille politicienne, « grugeage », et puis les huées du préfet, indignes d'une assemblée républicaine.

Mes chers collègues, je voudrais vous dire en conclusion que c'est cette violence-là, cette outrance dans le verbe, qui éloigne les femmes mais aussi les jeunes de l'engagement politique.

Michèle Bailly a dit tout à l'heure que le découpage ne correspond pas tout à fait à ce que nous aurions voulu chacun et chacune d'entre nous. Emmanuel Constant a rappelé un petit peu de hauteur et également au sens de l'intérêt général. Moi, je vous dis : « Reprenez-vous ! » il n'y a pas mort d'homme, et encore moins mort d'homme politique. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le président.- Merci Sylvine. La parole est à M. Pierre Laporte.

M. Laporte.- Je vais être concis, mais je voulais quand même souligner deux ou trois points.

Emmanuel Constant a dit tout à l'heure qu'il voulait donner de la hauteur au débat. J'ai trouvé très intéressant qu'il ait centré son discours sur mon canton. Je vous ferai d'ailleurs remarquer qu'en tant que président du groupe, je n'ai pas parlé de mon canton parce qu'il y avait des questions très importantes et Claude Dilain le disait tout à l'heure : quelles sont les questions de fond ?

Pour moi, les questions de fond sont les suivantes :

Comment le Département va-t-il payer les prestations sociales dans les mois et années à venir ? Pour le moment, aucune loi n'est faite là-dessus.

Quelle justice fiscale et quelle réforme fiscale pour les collectivités locales ? On n'a rien. Si ! Nous allons avoir la hausse de la TVA et des plaisanteries comme cela que vont payer les habitants.

En outre, cela touche les habitants de savoir comment vont être politiquement géré leur territoire. En effet, tu nous as dit, cher Emmanuel qu'à Tremblay-en-France, avec les deniers municipaux – on en reparlera, d'ailleurs – on faisait de la communication contre le conseil général et contre ce découpage, mais on a réuni le conseil municipal sur une première question dans une séance publique : qu'est-ce que la métropole et qu'est-ce que cela veut dire au niveau de la démocratie ?

Je souhaite que chacun le fasse parce que, pour le moment, cela se déroule dans les couloirs, mais la population, mon cher Gérard, puisque tu disais que nos concitoyens doivent être concernés, elle n'est pas informée, elle ne participe à aucun débat, et même ici, le débat est compliqué.

En passant d'ailleurs, par rapport à M. le préfet, je dirais qu'il a quand même tenu un discours très partisan. Il ne fallait peut-être pas le huer, sans doute, mais il n'empêche que sa neutralité... à d'autres !

Je voulais souligner cela et dire qu'il y a des questions fondamentales. Nous allons bientôt voter le budget. Dans quelles circonstances allons-nous le voter ?

Claude Dilain, j'entends bien ce que tu me dis, et cela rejoint le propos de M. Jean-François Baillon sur la suppression des Départements. On peut considérer que c'est un échelon qu'il faut supprimer, mais tu nous disais : « Si vous allez sur les marchés demander aux citoyens s'il faut continuer avec les Départements, ils vous diront non ! » mais beaucoup de gens dans les villes vont nous dire aussi : les partis politiques, il faut arrêter. Les élus en profitent. C'est cela les sondages. On est dans le populisme.

Peut-être faut-il changer les départements, mais pas comme cela, pas de cette façon-là, pas avec ce découpage.

Jean-François comme Emmanuel tout à l'heure ont fait la preuve que ce type de découpage... parce que je me bats d'abord sur la loi, la loi qui sous-tend le découpage est une mauvaise loi. Il y a la proportionnelle et, il y a 13 ans, notre ancien président du conseil général Robert Clément avait proposé une

proportionnelle même si on perdait la majorité absolue.

Il y a eu des discussions pour une proportionnelle alliée à une représentation du territoire, mais tout cela n'est pas grave. Aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y a pas de parité – mais avec la proportionnelle, il pourrait y avoir une parité – et c'est la parité contre la diversité politique. D'ailleurs, dans la diversité, il n'y a pas que les femmes et les hommes. Il y a aussi la diversité d'origine. Dans notre groupe, nous avons fait quelques efforts. Il n'y en a pas beaucoup qui en ont fait ici, si l'on regarde la composition de l'assemblée.

Et pour vous dire aussi que ce que disaient Jean-François et Claude sur la suppression des Départements, en revanche je trouve correct que Jean-François prenne la position de son organisation, mais curieux que d'un côté, ils nous disent qu'ils sont pour la proportionnelle mais qu'ils trouvent ce système-là – qui n'a rien à voir avec la proportionnelle – bien. Chacun se débrouille avec ses contradictions.

Pour terminer sur ce propos, sur Tremblay-en-France, on peut nous dire que nous avons huit kilomètres de frontière commune avec Villepinte. Nous sommes dans le même CDT, ce qui n'est pas le cas de Sevrans. D'un côté, on nous dit que les CDT seront la base des futurs territoires, et d'un autre côté, on nous dit que ce n'est pas grave : le CDT qui est entre Villepinte et Tremblay-en-France, cela casse, vous allez sur Montfermeil.

Après, nous avons la plus grande continuité territoriale avec Villepinte, nous avons une histoire commune, un hôpital commun, une communauté d'agglomérations, la même cité est partagée par la RD 40, etc. Mais comme de l'autre côté, Sevrans, le parc de Sevrans le relie à Vaujours, on ne peut pas. On redécoupe ainsi.

Mais évidemment, si on reste bloqué, ce que vous avez fait depuis le début, dans un débat sur « on découpe comme ceci, on découpe sur cela », on ne s'en sort pas puisque ce découpage est fait pour manipuler la représentation. Il y a eu d'autres propositions. Ne dites pas qu'elles n'existent pas : ces propositions ont été refusées.

Au point où l'on en est, notre avis sera négatif. Je sais que cela aura peu d'importance. Nous aurons des recours au conseil d'État, et j'ai entendu à ma gauche : « Vous pouvez toujours y aller », la démocratie continue.

Et puis, on continuera même si cela ne plaît pas à Emmanuel Constant : réunir les habitants, les infor-

mer, débattent avec eux des découpages. Et puis, bien sûr, si on allait jusqu'au bout de ce découpage, on se battrait pour gagner quand même, ne vous inquiétez pas.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le président.- La parole est à M. Michel Teulet.

M. Teulet.- Merci monsieur le président. 45 secondes pour répondre à des propos tenus par des collègues. Mme Bailly s'est attachée à un détail vestimentaire me concernant. Effectivement, ce matin, contrairement à mes collègues, j'ai mis mon écharpe de maire. Si elle m'avait écouté, elle aurait entendu que j'ai parlé dans mon intervention essentiellement de la cohérence entre les cantons et les communes, et j'ai évoqué la place des maires, de la représentation des communes ici, au Département, parce qu'il y a un vrai travail en commun entre le maire, le conseiller général et, quand c'est le même, c'est beaucoup plus facile d'ailleurs. L'écharpe de maire est aussi républicaine, chers collègues, que ne l'est l'écharpe de conseiller général.

Étant de plus président des maires d'Île-de-France, j'ai préféré avoir cette écharpe que l'écharpe de conseiller général. Je dois avouer que la mienne commence à être un peu âgée puisque je suis dans cette assemblée depuis plus de 30 ans.

En outre, Gérard Ségura m'a interpellé – je ne sais pas pourquoi – sur le découpage de 1967. J'avoue qu'en 1967, bien qu'étant le plus ancien de cette assemblée, je n'y étais pas élu.

Je voudrais dire que le charcutage de 1967 a permis les résultats suivants aux élections cantonales qui suivirent : 24 communistes, 3 socialistes, c'était encore la SFIO, deux UDR et trois MRP. Pour un charcutage fait par le général de Gaulle, c'est un peu difficile de maintenir ce terme de charcutage.

Je souhaite que le charcutage que vous faites donne les mêmes résultats inversés lors des élections de 2015.

M. le président.- Il s'agissait bien du découpage est-ouest de la région d'Île-de-France et des départements de la première couronne. Tu aurais dû rappeler les résultats de la composition de l'assemblée

des Hauts-de-Seine et de celle du Val-de-Marne et la démonstration aurait été plus complète.

La parole est à M. Stéphane Salini.

M. Teulet.- Nous sommes en Seine-Saint-Denis.

M. Salini.- Mon cher Claude, j'ai une difficulté avec toi, Claude, c'est que je t'aime bien. Peut-être parce que tu as soigné mon fils, il y a 17 ans, à un moment où il en avait besoin.

Tu es toujours en train de donner des leçons, ce que l'on peut entendre et écouter. Malheureusement, il y a les bons républicains et les mauvais républicains, et la droite est toujours dans le mauvais camp à tes yeux. Mais la réalité est beaucoup plus équilibrée que cela.

Je ne reviens pas sur les fascistes, l'altercation avec M. Ségura, cela ne servirait à rien. Sur le préfet, en revanche, vous avez en face de vous quelqu'un qui, à l'âge de 15 ans, voulait servir l'État et voulait devenir préfet. Pourquoi ? Parce que je dois tout à la République qui a accepté mes parents d'Italie, qui a permis à leurs enfants de faire des études, qui m'a permis d'être boursier pour que je poursuive des études supérieures.

Aujourd'hui, me dire que je ne respecterai pas le préfet et la fonction qui va avec parce qu'un certain nombre d'élus – je ne sais pas qui, en tout cas, pas moi – ou peut-être le public a sifflé le préfet me dérange et je tenais à te le dire.

Ce qui me dérange également de la part du préfet, c'est le fait qu'il ne nous ait pas reçus suffisamment – une seule fois et encore pas lui, l'ancien – pour parler de ce redécoupage des cantons.

Ce qui me déplaît également de la part de M. le préfet, c'est ce sourire mal placé quand il parle de démocratie en nous regardant. Tout cela, je l'ai mal vécu simplement parce que mon histoire fait qu'à un moment donné, devant tout à cette République, j'ai été un petit peu choqué de cette posture et du fait tout simplement qu'il ne puisse pas nous écouter et écouter les questions que nous avons à poser, et peut-être également nous répondre.

Pour conclure et parler sur la simplification, quelqu'un a dit tout à l'heure qu'aux yeux des gens, si on leur demandait s'il fallait supprimer les Départements, on n'y comprendrait plus rien, il fallait peut-être simplifier.

Je prends juste, et c'était le sens de mon intervention, la ville du Bourget aujourd'hui.

Lors des législatives de la ville du Bourget, les habitants vont voter pour une circonscription avec Le Bourget, Drancy et Bobigny. Les élus communautaires vont voter avec Dugny, Drancy et Le Bourget. Pour les élections départementales, ils vont voter avec Dugny et La Courneuve. Pour une simplification aux yeux des habitants du Bourget, cela va plutôt éloigner les électeurs de leurs élus.

Un dernier mot pour Mme Thomassin sur l'interprétation des femmes. Les femmes n'ont pas besoin d'être imposées, elles ont tellement de talent naturel. En tout cas, c'est ce que voulait dire Jacques Chausat et, malheureusement, Mme Thomassin vous avez parlé de charcutage....

(Intervention hors micro de plusieurs conseillers).

M. le président.- Lors du découpage législatif, le fait que des communes se retrouvent dans une circonscription ne correspondant pas à la communauté d'agglomération d'appartenance vous gênait moins et cela n'a pas empêché l'UMP et l'UDI de soutenir ce découpage législatif en Seine-Saint-Denis. Le bon exemple, puisque vous étiez intéressés à La Courneuve, est que vous l'avez opportunément regroupée dans la circonscription Blanc-Mesnil, Dugny, Stains et La Courneuve alors que ces liens historiques géographiques la ramenaient depuis toujours de l'autre côté. Cependant, à ce moment-là, vous n'y voyiez aucune malice.

M. Bramy.- Je reviens sur le débat sur la disparition des Départements, cher Claude. Cela va être très court.

On ne peut pas dire les choses aussi vite. Il est pré-occupant pour moi qu'une déclaration de presse puisse jeter le trouble parce que vous êtes conseillers généraux depuis longtemps tous les deux. J'ai assisté au congrès de l'ADF. Pendant deux heures, on a eu droit à un poète et à un violoniste qui nous ont vanté les mérites et toute l'histoire des Départements. J'ai entendu clairement M. Lebreton dire qu'il pensait que les Départements avaient de l'avenir. Cette confusion est un peu énervante. On ne peut pas décréter que les institutions telles que les Départements ne rendraient pas des services utiles à la population. Il faudrait qu'on en fasse un bilan et après on en discutera.

Sur les femmes, j'ai été clair dans mon intervention. Pour nous, la place des femmes dans la politique a toujours compté même historiquement, même au moment où elles n'avaient pas le droit de vote. En effet, le parti communiste a présenté des femmes aux élections quand elles n'avaient pas le droit de vote. Je ne voudrais pas que dans les propos tenus, l'on soit mélangé avec ceux qui n'ont pas été aussi courageux à l'époque et pas plus aujourd'hui.

M. Bluteau.- A l'endroit de Sylvine Thomassin, je répète qu'aujourd'hui le code électoral vous aurait permis, lors du dernier renouvellement en 2011, de faire la parité à l'exécutif départemental. Aujourd'hui, la loi prévoit en effet que l'exécutif élu au sein de l'assemblée départementale puisse présenter une liste et on aurait pu avoir 3 vice-présidentes de plus pour remplacer certains hommes phalocrates, que n'ai-je entendu !

M. le président.- On était sur l'explication de vote.

M. Bluteau.- Cela a son intérêt. Monsieur le président, vous avez raison, on va revenir à l'essentiel.

Ce découpage est mauvais pour nos territoires, on l'a longuement dit. Il ne respecte pas l'esprit de la loi. Je l'ai développé pour le canton de Bobigny car, d'ores et déjà, il dépasse la limite des 20 %. Je le dis pour demain parce que, dans les premiers jours de janvier 2014, l'INSEE communiquera la population municipale et nous découvrirons que la progression démographique de notre Département va le faire dépasser de 20 %. Je nous prédis ici que le canton de Sevrans dépassera en effet ce qui est prévu par la loi. Voilà, à tout le moins mathématiquement, deux arguments qui engendreront des recours au conseil d'État.

Vous l'avez compris dans nos interventions, nous voterons contre ce découpage départemental. A partir de là, nous escomptons bien que les choses évoluent dans un meilleur sens. Nous avons réclamé des assises départementales, un débat public aurait été pas mal sur le sujet. Il y a actuellement des débats sur la métropole du Grand Paris où certains appellent à la fusion des Départements, à la disparition des conseils généraux. C'était quelque chose qui était à prendre en compte.

M. Guiraud.- Je ne vais pas beaucoup en rajouter. Je vais donner mon sentiment sur quelque chose qui

s'est passé aujourd'hui et je ne sais pas si ce que je vais dire aura une portée pour la suite. Jean-Jacques, tu as évoqué des banderoles dans le public portées par des militants socialistes. Moi, même portées par des militants socialistes, je suis contre les banderoles dans le public. C'est mon sentiment. Il y en a eu d'autres. N'y voyez pas une polémique ciblée puisque la même chose aujourd'hui pourrait s'appliquer à ce que j'ai constaté l'an passé dans une collectivité du sud de la France dirigée par la droite ; même cause même effet.

Un des principes de base du fonctionnement démocratique des assemblées délibérantes dans les Communes, Départements et Régions, c'est la liberté de ton et d'expression de tous les élus. Il appartient à l'exécutif de veiller à la police des débats et au bon déroulement de la séance, mais la parole est libre. Concernant la publicité des séances, les républicains fondateurs ont eu raison de faire en sorte que les séances d'assemblée soient publiques. Tout citoyen qui le souhaite doit pouvoir assister aux débats de ses élus. En même temps, c'est dans le règlement de l'Assemblée nationale, il y a souvent, dans les règlements intérieurs des collectivités, des mentions précises disant qu'autant l'accès aux séances est libre, autant il est malvenu pour le public de donner toute trace d'approbation ou d'improbation. On sait bien que cette disposition n'a pas été conçue pour brider la liberté d'expression des citoyens qui peuvent l'exprimer par d'autres modes (manifestations dans la rue), mais pour éviter que les assemblées ne soient confrontées à des délibérations sous la pression, voire sous la menace.

Ce principe républicain est parfaitement sain, mais les glissements successifs ne sont pas une bonne tendance. Des applaudissements et des sifflets de la part du public ne sont pas normaux dans une assemblée républicaine. J'aimerais que chacun fasse un effort parce que cette logique peut devenir dangereuse et, mon cher Michel Teulet, en qualité de président de l'Association des Maires d'Île-de-France, j'ai eu l'occasion il y a quelques années de t'entendre tenir un propos sur le fonctionnement des assemblées délibérantes qui était un peu à l'aulne de ce que je dis.

Je suis très mécontent de la manière dont se déroule ce débat. Où met-on le curseur dans la possibilité du public de faire n'importe quoi ? Je tenais à le dire très clairement. Je répète que je pourrais faire la même réflexion sur une collectivité dirigée par la droite dans le sud où des manifestants de gauche étaient concernés.

Sur le fond, cette loi n'a pas été taillée pour la Seine-Saint-Denis, mais à l'échelle nationale. Il faut bien l'adapter à la Seine Saint-Denis, d'où le travail du

ministère de l'Intérieur qui est toujours sujet à polémique. Que ce soit un gouvernement de droite ou de gauche, quelle que soit la circonscription remaniée par un découpage électoral, il y a toujours des polémiques entre ceux qui s'estiment gagnants ou perdants du système. Parfois cela peut transcender les formations politiques. C'est ainsi.

Le débat d'aujourd'hui est l'expression des points de vue des uns et des autres, même si quelques-uns sont excessifs, globalement, ils sont dans la loi du genre. On ne pouvait pas y échapper dans cet hémicycle.

En termes de découpage, on aurait pu avoir nettement pire. Sylvine Thomassin l'a évoqué, nous sommes à un quart de femmes dans l'assemblée délibérante de la Seine-Saint-Denis et la loi nous fait passer à 50 %. C'est un progrès au regard des valeurs que nous portons. Marginalement, car 42 par rapport à 40 ce n'est pas une révolution, mais il y a une évolution du nombre d'élus pour le conseil général de la Seine-Saint-Denis. La mise en proportion avec d'autres Départements qui ont une surreprésentation par rapport à nous rétablit un peu d'équité. Il n'est pas négligeable de constater que deux fois moins de communes seront fractionnées. Nous avons 8 communes fragmentées et nous en aurons 4.

Enfin, élément très important et peu apparu dans le débat, la disparité entre les cantons plus peuplés et moins peuplés qui va passer de 3,38 à 1,49. C'est un peu trop, mais c'est plus proche de l'objectif que 3,38.

Nous aurions pu faire des découpages différents, suivre les avis des uns et des autres, mais aucun système n'aurait pu recueillir l'assentiment de la totalité des membres de cette assemblée, car c'est comme ça, on n'arrive jamais à contenter tout le monde, pas plus ici cette fois qu'en d'autres occasions.

En référence à l'affiche de Jean-Jacques Karman, il n'est pas bien de mettre des banderoles. Les deux personnages rappelés correspondent à une vieille affiche du parti communiste français. A l'époque, ce n'était pas Bartolone et Troussel, mais Jacques Chirac et Charles Pasqua. Des découpages par le ministère de l'Intérieur sous Charles Pasqua, on en a connu et ils étaient autrement plus gratinés que celui-là. Vous vous en souvenez. A partir de là, je peux entendre tous les points de vue, mais ce découpage est correctement réalisé. Il aurait été difficile d'en faire un meilleur.

M. le président. - Merci Daniel. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments et des arguments.

Tout a été dit. J'ai dit mon point de vue sur ce que permettraient ce nouveau mode de scrutin et la proposition de découpage du ministère de l'Intérieur. Néanmoins, je reviens sur un élément de la discussion relatif à la question du Département.

Ma position sur ce débat n'a guère varié depuis le début. Ni big bang ni statu quo, mais de la justice. Contrairement à ce qui a été dit, je crois que ce qui caractérise plus qu'à aucun autre endroit du territoire national, c'est les écarts de richesse, les disparités territoriales financières, économiques et sociales qui minent le développement de la région Île-de-France. Aucune autre région de notre pays n'est caractérisée par de tels écarts. C'est d'ailleurs, sans vouloir le refaire puisqu'on en déjà longuement débattu à l'occasion notamment du débat sur le vœu que vous aviez proposé, ce qui m'a fait choisir plutôt la métropole intégrée que la métropole confédérée.

En effet, on peut se raconter tout ce que l'on veut, mais les écarts de richesse aujourd'hui en Seine-Saint-Denis sont tout de même bien moins grands entre les villes qui composent la communauté d'agglomération Plaine Commune ou même entre les agglomérations qui existent en Seine-Saint-Denis qu'entre l'ensemble de ce territoire et ceux de l'ouest ou du centre de l'agglomération. C'est la réalité, et c'est d'ailleurs uns des principaux reproches qu'au bout de dix ans d'une construction intercommunale en Seine-Saint-Denis, je suis bien obligé de regretter, après avoir été moi-même un fervent partisan de l'intercommunalité. La réalité est que l'intercommunalité telle que nous la construisons en Seine-Saint-Denis ne permet pas de s'attaquer à l'extrême disparité qui existe essentiellement entre l'est et l'ouest de la région parisienne.

Cela a été dit par les uns et les autres : qui peut soutenir sans rougir que le découpage administratif géographique des départements d'Île-de-France en 1964 a été fait sur la base de bassins de vie cohérents, de bassins de population particulièrement cohérents ? Cela fait sourire, mes amis ! Chacun sait bien les motivations profondes qui existaient à l'époque au sein du pouvoir gaulliste sur la création de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, et la partition du département de la Seine et du département de la Seine-et-Oise. On pourrait dire, là aussi, que c'était une atteinte à l'intégrité de ce territoire qui était la réalité de vie des habitants.

Sur la question de la métropole et des Départements, ma position n'a guère varié depuis le début : pas de big-bang, pas de *statu quo*, mais de la justice. C'est d'ailleurs pour cela que, à mon avis, c'est une très mauvaise idée qu'un amendement de dernière minute soit déposé pour poser ce débat-là dans le débat sur

la métropole. D'ailleurs, je peux vous l'annoncer maintenant : le député qui l'a déposé à l'Assemblée nationale vient de le retirer, cet amendement qui fixe une échéance.

Mais cet amendement a au moins le mérite de poser le débat parce qu'une fois que cette métropole intégrée sera créée, la question des disparités entre les départements de la première couronne apparaîtra tout aussi criante que la situation d'aujourd'hui.

Je n'accepterai pas plus longtemps que cela qu'avec notre système de fiscalité locale, on se retrouve aujourd'hui à faire payer les plus pauvres. Car la réalité est que le taux de foncier bâti est de 14,88 % en Seine-Saint-Denis, de 5 % à Paris et de 7 % dans les Hauts-de-Seine. La réalité est que la richesse est plus grande à Paris et dans les Hauts-de-Seine et, de fait, on taxe moins les richesses de Paris et des Hauts-de-Seine que celles de la Seine-Saint-Denis. Si cette question de l'échelon administratif que sont les Départements doit être posée pour enfin tenter de s'attaquer à ces écarts de richesse qui existent au sein de la métropole, ce débat-là ne m'effraie pas. Au moins, il permettra que l'on ait ce débat sur la répartition des richesses. Mais bien évidemment, il ne suffit pas de rayer d'un trait de plume un échelon administratif pour trouver du travail aux 85 000 allocataires du RSA ; ce serait beaucoup trop simple.

Je terminerai par cela : la Seine-Saint-Denis n'a effectivement pas besoin d'un choc de simplification, mais d'un choc d'égalité et de justice. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais rappeler sur cette question.

Une fois que l'ensemble des interventions ont eu lieu, avant de passer au vote, je voudrais vous indiquer que j'ai reçu les pouvoirs de :

- Claude Bartolone pour moi-même ;
- Gilbert Roger pour Sylvine Thomassin ;
- Jacqueline Rouillon pour Pierre Laporte ;
- Pascal Beaudet pour Jean-Jacques Karman ;
- Gilles Garnier pour Hervé Bramy ;
- Pierre Facon pour Stéphane Salini.

Nous avons donc maintenant à rendre un avis sur cette proposition de nouvelle carte cantonale. Je vous propose de prononcer un avis sur ce projet.

16 avis favorables
24 avis défavorables
0 abstention.

Ont voté en faveur du projet :

M. Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Constant, Dilain, Fourcade, Guiraud, Hanotin, Kern,

Mme Marini, MM. Molossi, Roger, Ségura, Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Ont voté contre le projet :

MM. Bagayoko, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne, Mme Coppi, MM. Facon, Garnier, Mme Haye, MM. Karman, Laporte, Nègre, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Taïbi, Teulet, Mme Valleton,

Ont donné pouvoir :

*M. Bartolone à M. Troussel ;
M. Beaudet à M. Karman ;
M. Facon à M. Salini ;
M. Garnier à Bramy ;
M. Roger à Mme Thomassin ;
Mme Rouillon à M. Laporte.*

Délibération n° 2013-XII-77 – Modification du règlement de l'appel à projets « Emplois d'avenir en Seine-Saint-Denis ».

M. le président.- Cette délibération s'inscrit dans ce contexte singulier que nous connaissons : celui de la crise économique et sociale. C'est le poids du chômage des jeunes dans notre Département, qui se retrouvent sans emploi et sans formation, sans perspective et qui, leur vie d'adulte à peine entamée, se sentent déjà hors jeu. C'est d'ailleurs cette situation qu'aucun d'entre nous ne peut accepter qui nous a conduits, comme d'autres collectivités, à nous engager dans le dispositif des emplois d'avenir.

J'en profite pour dire que ce dispositif me semble toujours très adapté à la situation de notre département, je dirais même taillé sur mesure pour la Seine-Saint-Denis, et dès le début 2013, nous vous avons proposé de le soutenir et d'accompagner son développement.

Nous avons dit que la qualité première de son dispositif était son exigence. Les emplois d'avenir, ce sont de vrais emplois, un vrai parcours de formation avec du temps donné pour affiner son projet professionnel et construire son savoir-faire, ses compétences à l'école de l'expérience et du terrain. Aujourd'hui, s'il y en a encore qui s'imaginent que ce sont des contrats au rabais, des missions d'insertion ou de petits boulots tout juste bons à donner un salaire pour vivre, je les invite à aller voir concrètement ce qui se passe dans nos services départementaux ou dans les associations du Département ; ils verraient

la qualité du travail qui a été fait et, plus important, ils verraient les jeunes progresser.

Il y a en Seine-Saint-Denis plus de besoins sociaux, plus de besoins éducatifs ; les missions locales, les associations, les collectivités ont des missions et des responsabilités que d'autres n'ont pas, c'est pourquoi, très tôt, nous avons dit que, si l'objectif assigné à notre Département était élevé, en même temps, justement pour être atteint, il ne devait pas relever de la seule responsabilité des acteurs locaux. C'est d'ailleurs pourquoi l'ensemble des acteurs de notre département ont une responsabilité partagée et qu'il était crucial, par exemple, que les grands groupes publics prennent leur part. C'est d'ailleurs ce que j'ai proposé à la SNCF, à La Poste et à la RATP. De ce point de vue, les choses vont dans le bon sens pour qu'ils réservent une part plus importante de ces emplois d'avenir à un territoire comme le nôtre, dont le taux de chômage, notamment des jeunes, est nettement supérieur à la moyenne régionale.

Aujourd'hui, en Seine-Saint-Denis, ce sont près de 1 500 emplois d'avenir, peut-être 1 600 d'ici à la fin de l'année, qui sont d'ores et déjà signés ; il faut maintenir cet effort, montrer l'exemple et faire preuve de pragmatisme.

En février 2013, nous vous proposons de procéder à des recrutements directs dans nos services et de lancer un appel à projets pour soutenir financièrement les recrutements d'emplois d'avenir au sein de certains secteurs associatifs ; aujourd'hui, à l'heure du bilan, si nous avons rapidement rempli nos objectifs en matière de recrutements internes, nous n'avons pu soutenir qu'une vingtaine d'emplois d'avenir seulement dans le secteur associatif. Ce n'est pas assez et c'est justement pour faire preuve de pragmatisme que nous vous proposons d'élargir le règlement de notre appel à projets pour viser davantage de secteurs, mettre en mouvement plus de partenaires. Il y a des besoins de recrutement dans le mouvement sportif, associatif, dans les associations du secteur culturel que nous pouvons encourager et soutenir ; il y a également, au sein des établissements médicosociaux, une expérience à acquérir, des emplois à pérenniser. C'est un environnement où il est possible de se former sur le terrain, et plus d'emplois d'avenir ont vocation à être créés dans le secteur médicosocial.

Il y a enfin le secteur de l'économie sociale et solidaire, qu'il faut soutenir de manière innovante, et les emplois d'avenir peuvent être une bonne solution, c'est pourquoi les efforts que nous demandons ne visent pas à garantir la réussite d'un dispositif gouvernemental, mais à garantir surtout la réussite de tous ceux qui grandissent en Seine-Saint-Denis en remettant sur les rails ceux de nos jeunes qui ne

s'étaient jamais réellement vu proposer de solutions et de parcours professionnels. J'espère que c'est un objectif sur lequel nous pouvons tous collectivement nous retrouver.

La parole est à M. Chaussat.

M. Chaussat.- Merci, monsieur le président.

Nous avons voté pour les emplois d'avenir en son temps. Si nous estimons que ce n'est pas la panacée, nous pensons que c'était en effet un des moyens de répondre à des préoccupations immédiates singulièrement pour les jeunes. En conséquence, nous poursuivons et nous voterons cette délibération, qui ouvre des possibilités supplémentaires.

M. le président.- Merci, Monsieur Chaussat.

Monsieur Teulet ?

M. Teulet.- Monsieur le président, je ne vais pas répéter les propos de M. Chaussat, qui résumait très rapidement notre position. Je regrette simplement que, dans le dispositif, on prévoit d'exclure les projets des associations qui créent leur premier emploi avec le dispositif « emploi d'avenir ».

En effet, de nombreuses associations ont des moyens limités, n'ont pas les moyens d'assumer la masse salariale d'un emploi. C'était l'occasion, pour ces petites associations, mais qui ont un rôle important sur le terrain, d'avoir enfin un permanent professionnel. Je sais que cela pose des problèmes parce qu'il n'y a pas un encadrement, que, pour la formation, cela puisse poser des problèmes, mais à partir du moment où il y aurait une convention, un accord entre les missions locales et la structure associative, c'est dommage qu'on l'exclue *de facto* dès le vote de notre délibération.

M. le président.- Un élément de réponse, Michel. Il y a 2 remarques. Premièrement, il nous faut à la fois nous engager dans ce dispositif et maîtriser son volume par rapport à l'appel à projets que nous avons fixé. Deuxièmement, il faut aussi réussir ce dispositif et la création de ces emplois d'avenir dans les associations.

L'une des difficultés avec les petites structures est que, si on veut le réussir, il faut suffisamment d'en-

cadrement dans la structure associative pour que l'on ne soit pas simplement dans un effet d'aubaine, que ce soit un vrai parcours réussi pour ce jeune, dont je rappelle qu'à la différence des emplois jeunes, ce sont les jeunes les moins qualifiés. Il faut donc un minimum de structuration de l'association, de capacité d'encadrement et de tutorat de ces jeunes pour qu'elles puissent réussir l'intégration de ces jeunes en emplois d'avenir.

M. Bagayoko.- Monsieur le président, je me félicite de la modification qui permet de prendre en considération les réalités énoncées dans ce rapport, et d'ailleurs, de traduire en actes une des remarques que nous avons formulées au moment où les emplois d'avenir venaient frapper à la porte de notre département et où nous avons majoritairement accepté d'entrer dans cette démarche pour réduire la question de l'insertion, et particulièrement, de l'emploi pour cette jeunesse.

Je souscris complètement aux propositions faites. En revanche, je souhaitais que l'on examine une des questions qui vient d'être posée à l'instant sur les projets des associations qui créent un premier emploi avec le dispositif « emplois d'avenir », et je viens d'entendre la réponse à l'instant.

Puis il y a deux autres dispositions, qui concernent les projets portés par les structures ayant déjà bénéficié d'une aide du Département pour cinq postes d'emploi d'avenir. J'ai bien compris que la jauge a été fixée à cinq. Cela peut être l'occasion de regarder si nous ne pourrions pas, de manière exceptionnelle, dépasser ces cinq postes, en considérant peut-être d'autres critères.

Un autre aspect – dernier point des propositions qui n'ont pas été retenues – les projets de structures relatifs à l'accompagnement des personnes âgées. J'entends bien qu'ils n'ont pas bénéficié d'agrément de qualité de la DIRECCTE. Mais je trouve qu'il vaut la peine d'avoir un accompagnement particulier sur ces dispositions, de sorte que nous ayons la possibilité d'avoir des emplois d'avenir sur ce public également.

Je tiens particulièrement à remercier cette modification du document de l'appel à projets.

M. le président.- Sur la dernière remarque, dans les établissements médico-sociaux, cela doit pouvoir permettre d'accueillir des emplois d'avenir dans des structures intervenant auprès des personnes âgées.

M. Karman.- En première commission, les services sont venus nous expliquer les choses. Personnellement, je voterai pour. Mais il reste la question : comment les jeunes vont-ils en sortir, au-delà des deux ou trois ans (selon les modalités) ? Le problème est moins grave au niveau du Département, mais quand je vois qu'à Aubervilliers, dans ma ville, on a pris 100 emplois d'avenir pour les rythmes scolaires, cela va être une catastrophe.

M. le président.- J'entends ce que tu dis, nous essayons précisément de traiter cette question en essayant d'éviter que la structure soit trop faible. La pérennisation de ces emplois et les parcours possibles pour ces jeunes seront d'autant plus faciles à organiser que la structure est suffisamment solide pour les accueillir.

Sans autre intervention, je vous propose d'adopter le projet délibération 2013-XII-77, avec les pouvoirs supplémentaires de :

Mme Florence Haye pour M. Bagayoko ;
M. Jean-Michel Bluteau pour Mme Katia Coppi ;
M. Bertrand Kern pour M. Emmanuel Constant ;
M. Frédéric Molossi pour Mme Michèle Bailly ;
M. Claude Capillon pour M. Michel Teulet ;
Mme Corinne Valls pour M. Daniel Guiraud ;
M. Claude Dilain pour M. Michel Fourcade ;
M. Hervé Chevreau pour M. Jacques Chaussat.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coenne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton, Valls,

Ont donné pouvoir :

*M. Bartolone à M. Troussel ;
M. Garnier à Bramy ;
M. Roger à Mme Thomassin ;
Mme Rouillon à M. Laporte ;
M. Beudet à M. Karman ;
M. Kern à M. Constant ;
M. Molossi à Mme Bailly ;
M. Capillon à M. Teulet ;
M. Chevreau à M. Chaussat ;*

*Mme Haye à M. Bagayoko ;
M. Bluteau à Mme Coppi ;
Mme Valls à M. Guiraud ;*

Absents :

MM. Hanotin, Salini,

Excusé :

M. Facon.

Délibération n° 2013-XII-78 – Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis 2015-2020.

M. Taïbi.- Merci, monsieur le président.

Chers collègues, malgré une politique sportive innovante et ambitieuse mise en place sur ce département, avec une démarche volontaire et fortement engagée avec l'ensemble des partenaires, la Seine-Saint-Denis, avec une des plus jeunes populations de France, est également l'un des départements où le nombre de licenciés est le moins important.

Les raisons sont multiples : il y a l'aspect financier, naturellement, mais l'important déficit en équipements du département constitue aussi un frein considérable à l'accès au sport, en particulier pour les personnes les plus fragiles, porteuses de handicaps notamment.

Pour toutes ces raisons (déjà présentées il y a quelques mois), un travail de partenariat a été engagé avec les acteurs associatifs et institutionnels, en particulier avec le Comité départemental des sports, afin d'aborder cette problématique de façon qualitative. Ce schéma a pour objectif d'apporter une vision globale, durable et partagée du territoire, par la mise en cohérence des projets de développement des pratiques sportives (que l'on appelle couramment des projets de territoire), et des projets d'aménagement d'équipements sportifs. Il favorise le mieux possible la mutualisation et l'optimisation des moyens, afin de permettre à chaque individu de pratiquer au moins une activité sportive à proximité de chez lui, parmi une offre la plus diversifiée possible.

La méthode mise en place par le service vise à allier un diagnostic territorial quantitatif et qualitatif – vous avez d'ailleurs en annexe certains éléments importants – mais aussi des éléments de prospective, qui nous permettent d'établir un état des lieux relatifs à 25 disciplines sportives recensées sur ce départe-

ment, travail mené par les comités départementaux, et l'état des pratiques des différents publics – comme celles des scolaires (les collégiens), des licenciés et les pratiques non encadrées, que l'on appelle souvent des « *pratiques non codifiées* », ainsi que les bonnes pratiques – pour identifier les freins à ce développement.

Le diagnostic établi a été complété par la participation de près de 36 communes de notre département ce qui représente une participation assez importante. Les réunions de concertation ont permis d'apporter des données relatives à l'occupation de ces lieux. Plusieurs groupes thématiques ont été mis en place, regroupant le mouvement sportif et différentes institutions publiques citées. Afin d'avoir une représentation plus fine du sport scolaire, une enquête a été menée auprès de 12 collèges du département, et un relevé de données sur le savoir nager – c'est l'une des grandes difficultés rencontrées dans notre département – a été effectué par la Direction nationale des services départementaux de l'Éducation nationale.

Enfin, des entretiens avec des experts sportifs et universitaires, complètement associés à ce travail ainsi que des participants à différents colloques, sont venus compléter nos réflexions.

Le Département, qui est un véritable animateur de ce réseau, a abouti à la définition de sept grandes orientations prioritaires du SCOTES, qui permettront l'élaboration de critères nouveaux, pour redéfinir en profondeur les modalités nouvelles de notre politique sportive départementale, mais aussi la cohérence des aménagements sportifs du territoire – c'est important – et le développement des disciplines sportives, au-delà des territoires communaux.

Je citerai quelques orientations fortes : renforcer la coopération entre institutions (en particulier entre les collectivités), contribuer à l'économie durable par le sport et les loisirs, élaborer des programmes spécialisés adaptés aux pratiques actuelles, concevoir de grands équipements sportifs intégrés à leur territoire, optimiser l'usage des équipements sportifs sur le territoire, développer des pratiques hors équipements sportifs et des pratiques autonomes (ce qui est de plus en plus courant dans notre département), favoriser l'émergence et la valorisation des territoires d'excellence pour tous. Telles sont les quelques orientations importantes que je tenais à vous citer aujourd'hui.

Le Département, par la relation de proximité qu'il entretient avec l'ensemble des acteurs (notamment les communes), constitue certainement l'échelon territorial le plus pertinent pour apporter de la cohérence en matière d'aménagements sportifs et d'innovations. Il organisera par exemple les espaces

de concertation et de consultation (comme il le fait depuis plusieurs années), par l'animation du réseau départemental des acteurs du sport, dont les membres veilleront à la mise en œuvre des grandes orientations définies par le SCOTES au sein des comités de suivi technique. Il animera aussi un observatoire départemental des pratiques et des espaces de pratique, qui servira de point d'appui d'expérimentation à tout porteur de projet d'équipement et pourra accompagner, par son expertise et son savoir-faire, sur le terrain.

Le schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs constitue un changement profond dans la politique sportive départementale, avec une continuité de ce qui a été mené depuis plusieurs années. Il vise à penser l'échelle d'aménagement du territoire à partir de la réalité des pratiques sportives, dans une concertation étroite avec le mouvement sportif (c'est le cas jusqu'à présent), ainsi qu'avec les communes. Il vise aussi à compenser la faiblesse des infrastructures actuelles par une démarche qualitative et quantitative, permettant une évaluation au fur et à mesure de ces actions.

Il faut être ambitieux, mais il faut aussi être réaliste. Sous réserve de ses capacités d'investissement, l'intervention financière du Département pourrait reposer sur un diagnostic préalable et partagé, portant sur les besoins repérés sur le territoire partenaire, une concertation systématique avec le mouvement sportif et l'ensemble des acteurs institutionnels, et la passation de conventions de coopération, en cohérence avec les projets de territoire. Une décision ultérieure définira les nouveaux critères d'attribution des aides à l'investissement. Nous travaillons depuis longtemps sur le projet de SCOTES – je remercie le service des sports et loisirs pour la qualité de son travail. Même si nous sommes ici dans les phases d'élaboration de la réflexion, ce projet est retenu comme un exemple important, y compris par les partenaires de la Région et par d'autres conseils généraux d'Île-de-France, comme les Hauts-de-Seine, l'Essonne, avec lesquels nous avons déjà participé à des discussions portant sur ces enjeux.

M. le président. - Merci. Ce rapport est le fruit d'un très long travail, initié il y a déjà près de trois ans par M. Azzedine Taïbi, en lien avec l'ensemble des services départementaux, en concertation avec les villes du département, et le mouvement sportif. Ce travail de grande qualité est reconnu par tous. Quelles que soient nos difficultés financières et celles que nous pouvons rencontrer, parfois, dans le soutien à la création et à la rénovation d'équipements sportifs ou aux associations sportives, chacun s'accorde à

reconnaître qu'il propose une vision de notre territoire et de la nécessité d'agir pour le bâti et le rééquilibrage sur l'ensemble du territoire.

Ce schéma, justement, ne porte pas seulement sur le bâti, il comporte aussi des orientations sur la manière de soutenir la diversité de projets territoriaux à l'échelle du mouvement sportif. Je vous invite, même si le temps ne le permet pas, à reprendre ce travail, et à l'apprécier à sa juste valeur. Je remercie Azzedine pour ce travail.

M. Teulet. - Ce document est intéressant. Il est le fruit d'une réflexion et peut être porteur d'avenir. Je l'ai feuilleté avec intérêt. J'ai vu, dans mon canton, que deux équipements pouvaient être mutualisés : le stade Jean-Bouin et la salle polyvalente l'Arena. Ces deux équipements n'ont d'ailleurs jamais fait l'objet de subventionnement de la part du Département, ils sont purement municipaux.

J'ai cherché si je n'avais pas un gymnase à mutualiser. J'ai monté la côte à côté de l'Arena et du stade Jean-Bouin, pour arriver au gymnase Pablo-Neruda. Peut-être le Département va-t-il vouloir le mutualiser et va-t-il enfin le rénover ? Monsieur le président, en 2006, le Département a rendu à Gagny le gymnase Pablo-Neruda. En 2006, la Ville l'a accepté, sous réserve que l'équipement soit remis en état. M. Claude Bartolone m'a dit de multiples fois : « *Michel, ne te tracasse pas, cela va venir.* » Nous sommes en 2013, presque en 2014. Il y a sept ou huit mois, le 18 avril 2013, je vous lis : « *Je l'ai dit à Michel [il s'agit de moi] tout à l'heure, je pense qu'il y a une situation particulière liée au gymnase de l'ancien collègue Pablo-Neruda. Il faut le traiter de manière particulière. Il est inscrit dans le plan de rattrapage des équipements sportifs, mais il ne bénéficie pas d'une subvention majorée. Il y a nécessité, compte tenu de ce qui s'est passé au moment de ce transfert et de l'utilisation par les collégiens de cette parcelle citée, que l'on ait un travail plus approfondi pour regarder spécifiquement la situation de ce collègue. Nous pouvons, avec Azzedine Taïbi ce matin, prendre cet engagement.* » Notre collègue M. Gilbert Roger ajoutait : « *En ce qui concerne le gymnase de l'ex-collègue Pablo-Neruda, nous aurons dit qu'il y aurait un regard particulier à jeter dessus.* »

Tout à l'heure, mon collègue Raymond Coëne a dit que les subventions sont réservées d'une manière sélective, je me demande parfois s'il n'a pas raison. En effet, pourquoi, depuis sept ans, cet équipement qui a été rendu par le Département dans un état de demi-ruines à la Ville de Gagny n'a-t-il pas été refait, malgré les engagements – privés pour certains,

publics, de votre part, dans cette salle des séances ? Pourquoi cela n'est-il pas fait ?

La seule réponse que je me fais ne peut être que de nature politique. On ne va pas aider le maire de Gagny, à quelques mois des municipales, à rénover un équipement sportif ; parce que la population, ignorant complètement les montages financiers, se dit que si ce n'est pas fait, c'est la faute du maire.

Il y a des sujets véritablement incompréhensibles. Les uns et les autres, vous nous accusez de noircir le tableau. Essayez de m'expliquer pourquoi, en pratiquement sept ans, aucune décision n'a été prise pour ce gymnase, que vous m'avez rendu en état de semi-ruines. Il ne s'agit pas d'une subvention pour rénover un équipement municipal, mais simplement pour que vous teniez la parole donnée quand nous avons accepté, au niveau municipal, de récupérer le gymnase.

Pour revenir au plan, il est important. On parle, par exemple, de la pratique sportive des collégiens et des élèves d'une manière générale. Oui, c'est important, encore faut-il leur donner les moyens. Je veux bien que l'on mutualise, cela peut être une bonne chose, quoique dans la plupart de nos villes, nos équipements sportifs sont déjà saturés par les utilisations locales. Encore faut-il qu'il y ait un équilibre. Je veux bien que la Ville de Gagny donne, encore faut-il peut-être qu'elle reçoive aussi. Cela ne peut pas être une mutualisation dans laquelle les uns donnent, et les autres reçoivent simplement.

Je m'abstiendrai sur ce rapport, qui a beaucoup d'intérêt, je le souligne.

M. le président.- Je ne propose pas de refaire le débat sur le gymnase Pablo Neruda de Gagny, je ne change pas une virgule à ce que j'ai déjà dit. D'ailleurs, à la suite de cette séance, un certain nombre de réunions de travail ont eu lieu entre les services du conseil général et ceux de la ville de Gagny. Il faut maintenant conclure ces discussions. Différentes hypothèses sont possibles, mais oui, l'idée est bien d'être dans un niveau de participation correspondant à la discussion que nous avons eue.

Je suis à ta disposition pour faire suite aux échanges techniques administratifs qui ont eu lieu entre les services respectifs du conseil général et de la Ville de Gagny.

Je propose de soumettre aux voix, conformément au rapport, le projet de délibération n° 2013-XII-78.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à la majorité.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, M. Bramy, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Constant, Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Ségura, Taïbi, Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Se sont abstenus :

MM. Bluteau, Capillon, Coëgne, Mme Coppi, M. Teulet, Mme Valleton,

Ont donné pouvoir :

M. Bartolone à M. Troussel ; M. Garnier à Bramy ; M. Roger à Mme Thomassin ; Mme Rouillon à M. Laporte ; M. Beaudet à M. Karman ; M. Kern à M. Constant ; M. Molossi à Mme Bailly ; M. Capillon à M. Teulet ; M. Chevreau à M. Chaussat ; Mme Haye à M. Bagayoko ; M. Bluteau à Mme Coppi ; Mme Valls à M. Guiraud ; M. Dilain à M. Fourcade ;

Absents :

MM. Hanotin, Salini,

Excusé :

M. Facon.

M. le président.- Je vous en remercie et je vous propose d'aborder le quatrième point.

Délibération n° 2013-XII-79 – Évolution du dispositif d'aide à la formation aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur.

M. le président.- Je cède tout de suite la parole à M. Azzedine Taïbi.

M. Taïbi.- Je vais être très bref. Vous avez les éléments sur ce rapport. Je rappelle simplement que ce dispositif d'aide au BAFA et au BAFD concerne essentiellement le BAFA. En effet, nous avons beaucoup plus de jeunes qui souhaitent être aidés pour le BAFA et beaucoup moins pour le BAFD. Sa mise en place date de 1988 et concerne à peu près 2 500 jeunes sur le département, pour un coût global budgétaire de près de 210 000 €. C'est assez conséquent.

Il nous a semblé important de faire évoluer les critères de ce dispositif avec, comme objectif, des modalités d'aide à la formation pour les personnels non professionnels qui encadrent les centres de vacances et les centres de loisirs des communes, mais aussi des associations du département.

Il faut aussi conserver la condition selon laquelle ce dispositif concerne celles et ceux qui résident sur ce département, et qu'il faut effectuer un stage auprès d'un organisme lié par cette convention – il en existe un certain nombre, ce sont des organismes d'éducation populaire.

Le montant de la participation est le même pour l'ensemble des formations, c'est-à-dire à hauteur de 20 % pour BAFA et le BAFD, mais avec une volonté marquée – c'est une question qui est très fréquemment revenue des organismes d'éducation populaire – d'augmenter notre participation dans le cadre des stages d'approfondissement pour les activités thématiques autour de handicap ou pour toutes les activités sportives de plein air. Nous proposons de doubler cette aide, en la passant de 20 % à 40 %. Cela permettrait, concrètement, de prendre en compte cette dimension d'accompagnement des enfants porteurs de handicaps principalement dans nos centres de loisirs, mais aussi dans nos centres de vacances ; nous proposons aussi d'aller vers une nouvelle procédure de validation beaucoup plus simple, puisqu'elle a été rendue assez compliquée pour les usagers ; de la simplifier, et de la rendre beaucoup plus lisible pour celles et ceux qui pourront bénéficier de cette aide.

Je ne vous en dirai pas plus, car tout est noté dans le rapport, mais c'est une évolution dans les modalités importantes sans coût budgétaire supplémentaire.

M. le président.- Merci, Azzedine. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Si vous en êtes d'accord, je soumetts aux voix ce projet de délibération n° 2013-XII-79.

(Il est procédé au vote)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, M. Bartolone, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coënne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton, Valls,

Ont donné pouvoir :

*M. Bartolone à M. Troussel ;
M. Garnier à Bramy ;
M. Roger à Mme Thomassin ;
Mme Rouillon à M. Laporte ;
M. Kern à M. Constant ;
M. Molossi à Mme Bailly ;
M. Capillon à M. Teulet ;
M. Chevreau à M. Chaussat ;
Mme Haye à M. Bagayoko ;
M. Bluteau à Mme Coppi ;
Mme Valls à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;*

Absents :

MM. Bedreddine, Hanotin, Karman, Salini,

Excusés :

MM. Beaudet, Facon.

M. le président.- Je vous en remercie.

Là aussi, c'est une évolution tout à fait intéressante. Je remercie le vice-président et les services, qui doivent nous permettre, de mon point de vue, de remettre un peu de lisibilité de l'intervention départementale dans ce dispositif. Trop souvent, les jeunes qui en bénéficient ne savent pas toujours – opportunément, pour un certain nombre de communes, ou non – que le conseil général est largement à l'origine du soutien à ce dispositif. Je vous propose d'examiner le cinquième point de l'ordre du jour.

Délibération n° 2013-XII-80 – Site CGR à Stains – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité 2012 remis par Sequano Aménagement et de l’avenant n° 9 à la convention de concession d’aménagement.

M. Ségura.- Dans ce rapport, il s’agit d’approuver, d’une part, le compte rendu annuel à la collectivité pour l’exercice 2012 de la convention de concession d’aménagement relatif à l’opération CGR Stains, conclue par le Département avec Sequano Aménagement, et, d’autre part, l’avenant n° 9 à cette convention de concession d’aménagement constatant le nouveau montant de la participation du conseil général au coût de l’opération arrêté au 31 décembre 2012.

Le site CGR, pour mémoire, constitue un emplacement stratégique pour le développement urbain du secteur, au croisement de plusieurs nouvelles dessertes d’ici à 2016. Entre autres, la tangentielle légère Nord en correspondance avec le RER D, future gare de Pierrefitte-Stains, et, enfin, la RD28 prolongée voirie Épinay-Villetaneuse et Pierrefitte. Le site CGR fait l’objet d’une convention de concession, comme je vous l’ai indiqué : depuis le 11 décembre 2007, aucune opération d’aménagement n’a été réalisée sur le site.

Le 27 juin dernier, la convention de concession d’aménagement passée entre Sequano et le conseil général a été prolongée jusqu’au 31 décembre 2014.

Le Département est propriétaire des deux tiers du site CGR (environ 4,5 hectares acquis en partie au titre du portage foncier et en partie au titre du prolongement de la RD28). Au terme de cette convention, le Département doit récupérer pour l’euro symbolique le tiers restant, soit un terrain de 24 778 m², aujourd’hui propriété de SEQUANO Aménagement. Le bilan du CRACL 2012 présente un total de produit de 21 969 000,32 € HT, équivalent en charge.

Ce montant est en légère baisse par rapport à 2011 (22 289 032 €), en raison notamment de la non-réalisation en 2012 de cession des terrains situés autour du futur passage routier dit Babeuf à Plaine commune, comme prévu dans le CRACL 2011. Plaine commune a en effet annoncé, dans la négociation amorcée par le Département en 2012, sa volonté d’acquérir ces terrains dits Babeuf à l’euro symbolique, en contrepartie d’une prise en charge de la démolition du bâtiment en friche situé sur le terrain ; enfin, en raison de la stagnation des recettes locatives en 2012 contrairement aux années précédentes, le site ne fait plus l’objet d’aucune occupation temporaire de la part d’entreprises.

Ce bilan en légère baisse doit donc être compensé par l’augmentation de la participation départementale. Celle-ci doit intervenir d’ici à la clôture de la concession telle que décrite ci-dessous. Depuis l’approbation d’avenant n° 6. En 2010, la participation financière du Département s’élève à 12 166 033 €, le CRACL 2012 et l’avenant n° 9 fixent la participation due par le Département à la clôture de la concession à 2 670 000 €.

Enfin, l’avenant n° 9 et le CRACL 2012 intègrent dans le montant dû par le Département la transformation de l’avance de trésorerie de 1,9 M€ en 2008 en participation définitive 2013. Il resterait donc au Département à payer le solde de 770 000 € d’ici à l’échéance de la concession. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 289 612 € correspondant au solde de la participation du Département au titre de la fidélisation de ses engagements,
- et 480 388 € sur les années 2013 et 2014 correspondant au financement des dépenses de fonctionnement liées à la propriété foncière du terrain et au statut de concédant du Département.

Le CRACL 2012 affiche une participation départementale de 530 000 € en 2013, et de 240 000 € en 2014.

Cet échéancier de paiements pouvant difficilement être honoré en une seule fois, il est proposé un amendement, qui constitue l’objet du deuxième point de ce rapport pour reporter à la date de clôture de la concession le paiement des 770 000 € dû par le Département à SEQUANO Aménagement, mais avec paiement d’au moins une partie de la somme en 2014, et l’échéancier de paiements de la somme restante s’inscrira dans le cadre de la réflexion globale amorcée à ce sujet.

Il s’agit donc à la fois de voter cet amendement, et de définir la participation actuelle du Département, et le versement de cette première partie à hauteur de 240 000 €.

M. le président.- Y a-t-il des demandes d’intervention ? Non.

Si vous en êtes d’accord, je sou mets aux voix l’avenant n° 9, le compte rendu annuel du délégataire pour l’opération CGR à Stains, et le projet de délibération n° 2013-XII-80, sachant que M. Ségura ne prendra pas part au vote.

(Il est procédé au vote)
Abstention du groupe UDI et UMP.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Mme Bernard, MM. Bramy, Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Taïbi, Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Se sont abstenus :

MM. Bluteau, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne, Mme Coppi, M. Teulet, Mme Valleton,

Ne prend pas part au vote :

M. Ségura,

Ont donné pouvoir :

M. Bartolone à M. Troussel ;
M. Garnier à Bramy ;
M. Roger à Mme Thomassin ;
Mme Rouillon à M. Laporte ;
M. Beaudet à M. Karman ;
M. Molossi à Mme Bailly ;
M. Capillon à M. Teulet ;
M. Chevreau à M. Chaussat ;
Mme Haye à M. Bagayoko ;
M. Bluteau à Mme Coppi ;
Mme Valls à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
Mme Valleton à M. Coëgne.

Absents :

MM. Constant, Bedreddine, Hanotin, Nègre, Salini,

Excusés :

MM. Facon, Kern.

M. le président.- Je vous propose d'examiner le sixième point de l'ordre du jour.

Délibération n° 2013-XII-81 – ZAC départementale du Cornillon Sud à Saint-Denis – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2012 et de l'avenant n° 11 à la convention de concession d'aménagement.

M. Ségura.- C'est une délibération, parce que la ZAC des Cornillons est chère à l'un de nos conseillers généraux, je parle de notre camarade Karman.

L'opération du Cornillon Sud a été initiée en 1986 pour restructurer le territoire de La Plaine Saint-Denis par le développement d'une zone d'activité. Elle a permis l'implantation du Stade de France sur le site, et a conforté le succès de la ZAC en tant que pôle économique fort. Tous les terrains de la ZAC Cornillons Sud sont commercialisés depuis 2006.

Au 31 décembre 2012, la ZAC du Cornillon Sud dispose encore d'environ 80 000 m² de SHON, de droits à construire sur les terrains vendus. Il a été convenu de renoncer à ces droits à construire dans le cadre de la ZAC actuelle. L'objectif est donc la clôture de la ZAC et de la concession d'aménagement associée.

Les opérations de clôture de la ZAC dont les conditions sont aujourd'hui en cours d'étude par les services du département en lien avec SEQUANO nécessitent un délai supplémentaire pour être menées à bien. L'avenant n° 11 fixe la date de clôture de la concession au 31 décembre 2014.

Le bilan prévisionnel (le CRACL) au 31 décembre 2012 présente un montant de produits et de charges en fin d'opération de 36 244 087 €, presque similaire au CRACL 2011.

En vue de la clôture de la ZAC, les détails des propriétés et conditions de rétrocessions et cessions foncières sont donc actuellement à l'étude, comme je l'ai indiqué.

La question de la propriété foncière du parking situé sous la ZAC et le PA86 n° 4 reste à l'heure actuelle complexe, et fait l'objet d'études particulières pour arriver à un accord.

Au regard des éléments exposés, je vous propose d'approuver le compte rendu annuel 2012, d'approuver l'avenant n° 11 qui prolonge la durée de cette convention de concession et d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant.

M. le président.- Merci Gérard.

M. Karman.- Je vais voter la résolution, mais je fais remarquer que des droits à construire peuvent encore être utilisés et qui seraient positifs pour les finances départementales. Il n'y a aucune urgence à clôturer maintenant, mais ce n'est pas grave.

M. Bagayoko.- Je partage les remarques de Jean-Jacques. Concernant la clôture, il y avait un sujet autour des questions de voirie pas complètement terminées. Ce point a-t-il bien avancé ou pas ? A l'échéance de décembre 2014, ces questions de voirie seront-elles traitées ?

M. Ségura.- Cet aspect n'est pas la principale difficulté, donc je n'ai pas insisté. Ces questions sont en cours de règlement. Ce sera intégré au document de clôture de la ZAC. La question du parking présente les plus grandes difficultés avec la répartition en volume et en surface de ce parking qui est un peu compliquée et demande un délai supplémentaire.

M. le président.- Je vous propose d'adopter l'avenant n° 11 et le compte rendu annuel du délégataire pour l'opération ZAC départementale du Cornillon sud à Saint-Denis, projet de délibération n° 2013-XII-81.

Vote :

Abstentions de l'UMP et de l'UDI.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Mme Bernard, MM. Bramy, Constant, Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Taïbi, Mme Thomassin, M. Troussel, Mme Valls,

Se sont abstenus :

MM. Bluteau, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coënnne, Mme Coppi, M. Teulet, Mme Valleton,

Ne prend pas part au vote :

M. Ségura,

Ont donné pouvoir :

*M. Bartolone à M. Troussel ;
M. Garnier à Bramy ;
M. Roger à Mme Thomassin ;
Mme Rouillon à M. Laporte ;
M. Beaudet à M. Karman ;
M. Molossi à Mme Bailly ;
M. Capillon à M. Teulet ;
M. Chevreau à M. Chaussat ;
Mme Haye à M. Bagayoko ;
M. Bluteau à Mme Coppi ;
Mme Valls à M. Guiraud ;
M. Dilain à M. Fourcade ;
Mme Valleton à M. Coënnne ;
M. Kern à M. Constant ;*

Absents :

MM. Bedreddine, Hanotin, Salini,

Excusé :

M. Facon.

M. le président.- La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous en remercie.

Délibération n° 2013-XII-82 – Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et commission départementale des impôts directs locaux - Désignation des représentants du Département.

M. le président.- Je rajoute le pouvoir de Martine Valleton à Raymond Coënnne. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous renoncions au recours au scrutin secret pour ces désignations.

A la commission départementale des valeurs locatives des locaux commerciaux, je vous propose de désigner Gérard Ségura, titulaire, Abdel-Madjid Sadi, titulaire, Jacques Chaussat et Jean-Michel Bluteau, suppléants.

Pour la commission départementale des impôts directs locaux, je vous propose de reconduire les sortants et de désigner Daniel Guiraud, titulaire, Azzedine Taïbi, suppléant. Notre séance peut être levée.

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coëgne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Fourcade, Garnier, Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Ségura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton, Valls,

Ont donné pouvoir :

M. Bartolone à M. Troussel ;
 M. Garnier à Bramy ;
 M. Roger à Mme Thomassin ;
 Mme Rouillon à M. Laporte ;
 M. Beaudet à M. Karman ;
 M. Molossi à Mme Bailly ;

M. Capillon à M. Teulet ;
 M. Chevreau à M. Chaussat ;
 Mme Haye à M. Bagayoko ;
 M. Bluteau à Mme Coppi ;
 Mme Valls à M. Guiraud ;
 M. Dilain à M. Fourcade ;
 Mme Valleton à M. Coëgne ;
 M. Kern à M. Constant ;

Absents :

MM. Bedreddine, Hanotin, Salini,

Excusé :

M. Facon.

(La séance est levée à 14 heures 35).